



# **UNION DES COMORES**

*UNITE – DÉVELOPPEMENT- SOLIDARITÉ*

-----

**MINISTRE DU PLAN, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'ÉNERGIE ET DE L'URBANISME**

-----

**COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN**

**STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

**PLAN D'ACTION 2006-2009**

**10 octobre 2005**

## PRÉFACE

Ce plan d'action pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) présente les programmes prioritaires retenus pour la période 2006-2009. Les choix qui ont été arrêtés traduisent les aspirations de la population. Partant du diagnostic participatif réalisé dans le cadre de la préparation de la SCRP, trente-cinq (35) programmes prioritaires ont été identifiés et budgétisés par les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) auxquels ont participé les représentants des trois îles. Le choix des programmes a par ailleurs fait objet de discussions dans le cadre d'ateliers techniques tant au niveau des îles que de l'Union ainsi que d'ateliers et de rencontres de validation à plusieurs niveaux.

Le Gouvernements de l'Union des Comores entend soutenir, dans la mesure de ses moyens, ces programmes prioritaires et mettre en œuvre les réformes institutionnelles nécessaires à une accélération de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. À travers l'opérationnalisation de la SCRP, le Gouvernement de l'Union des Comores ne ménagera aucun effort pour atteindre les objectifs qu'ils s'est assigné, et ainsi tendre vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Avec le soutien de la communauté internationale, les comoriens et les comoriennes sont convaincus qu'il est possible de relever les défis qui entravent le processus de développement du pays. La mise en œuvre de ce plan d'actions permettra de relancer la croissance et de réduire durablement la pauvreté dans le pays.

Le Président de l'Union des Comores

---

Moroni, le 10 octobre 2005

## LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ACTIV	: Association Comorienne des Techniciens et Infirmiers Vétérinaires
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AIMPSI	: Aéroport International de Moroni Prince Said Ibrahim
APSA	: Association des Professionnelles de la Santé Animale
AFD	: Agence Française de Développement
AIEB	: Appui aux Initiatives Economiques de Base
AMIE	: Appui à la Micro – Entreprise
APD	: Aide Publique au Développement
APSP	: Association pour la Promotion du Secteur Privé
ASECNA	: Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCC	: Banque Centrale des Comores
BDC	: Banque de Développement des Comores
BIC	: Banque pour l’Industrie et le Commerce des Comores
BM	: Banque Mondiale
CAF	: Coût Assurance Fret
CAP	: Connaissances Attitudes et Pratiques
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CHN	: Centre Hospitalier National
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CIPR	: Circonscription d’Inspection Pédagogique Régionale
CNAD	: Comité National d’Appui au Développement
CNE	: Caisse Nationale d’Epargne
CNLS	: Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST
COI	: Commission de l’Océan Indien
COMACO	: Compagnie de Manutention des Comores
COMESA	: Marché Commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique Australe
CURE	: Crédit d’Urgence pour le Redressement Economique
DECVAS	: Développement des Cultures Vivrières et Appui Sémencier
DIJEC	: Développement Intégral du jeune Enfant Comorien
DOTS	: Stratégie de traitement de la tuberculose (Directly – Observed Treatment Course)
DSCRIP	: Document de Stratégie Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EBC	: Enquête Budget – Consommation
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EIM	: Enquête Intégrale auprès des Ménages
EPT	: Education Pour Tous
EVF	: Éducation à la Vie Familiale
EVIH	: Enquête sur le VIH / SIDA
FADC	: Fonds d’appui au développement communautaire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
FC ou KMF	: Franc Comorien
FED	: Fonds Européen pour le Développement
FEE	Fonds de l’Eau et de l’Electricité
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole

FMI	: Fonds Monétaire International
FR	: Fonds Routier
FER	: Fonds d'Entretien Routier
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IDH	: Indice de Développement Humain
IEC	: Information – Education – Communication
IFD	: Institutions Financières Décentralisées
IMF	: Institutions de Microfinance
IPH	: Indice de Pauvreté Humaine
IPPTE	: Initiative Pays Pauvres Très Endettés
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MA – MWE	: Société d'Eau et Electricité des Comores
MECK	: Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komori
MICS	: Enquête par grappe à indicateurs multiples (Multiple Indicators Cluster's Survey)
MPE	: Moyennes et Petites Entreprises
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAE	: Plan d'action pour l'environnement
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PEV	: Programme élargi de vaccination
PF	: Planification familiale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME/PMI	: Petite et moyenne entreprise / petite et moyenne industrie
PNA – EPT	: Plan National d'Action de l'Education Pour Tous
PNAC	: Pharmacie Nationale Autonome des Comores
PNB	: Produit National Brut
PNDRH	: Plan National de Développement des Ressources Humaines
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNE	: Programme National de l'Environnement
PNS	: Politique Nationale de Santé
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	: Programme National de lutte contre le SIDA
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	: Polluants Organiques Persistants
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	: Réseau National
RNFD	: Réseau National Femmes et Développement
SCRP	: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SNPT	: Société Nationale des Postes et Télécommunications
SNU	: Système des Nations Unies
SR/PF	: Santé de la Reproduction / Planification Familiale
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne

UNDAF : Plan cadre d'Assistance du Système des Nations Unies  
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population  
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
VIH/SIDA : Virus immunodéficience humaine/ Syndrome immunodéficience  
acquise

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Préface	ii
Abréviations	iii
Introduction	1
<b>PARTIE I : ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (SCRP)</b>	<b>4</b>
1.0 Introduction	5
1.1 Objectifs et axes stratégiques de la SCRП	5
1.2 La démarche d'élaboration de la SCRП	6
1.3 La stratégie d'intervention	6
<b>PARTI II : PLAN D' ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2006-2009</b>	<b>10</b>
2.0 Introduction	11
2.1 Programmes prioritaires de l'axe stratégique I : Créer les conditions d'un développement économique durable	11
2.1.1 Programme prioritaire 1 : Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques	12
2.1.2 Programme prioritaire 2 : Assurer un approvisionnement régulier en énergie à faible coût	14
2.1.3 Programme prioritaire 3 : Développement et réhabilitation des infrastructures économiques et des services de communication de base	16
2.1.4 Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes	18
2.2 Programmes prioritaires l'axe stratégique II : Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs	22
2.2.1. <i>Sous-secteur Agriculture</i>	22
2.2.1.1 Programme prioritaire 1: Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier	22
2.2.1.2 Programme prioritaire 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole	23
2.2.1.3 Programme prioritaire 3: Relance de la production agricole et agroalimentaire	24
2.2.1.4 Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes	26

2.2.2	<i>Sous-secteur Pêche</i>	29
2.2.2.1	Programme prioritaire 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur	29
2.2.2.2	Programme prioritaire 2: Développement de la pêche	30
2.2.2.3	Programme prioritaire 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques	31
2.2.2.4	Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes	32
2.2.3	<i>Sous-secteur Élevage</i>	35
2.2.3.1	Programme prioritaire 1: Protection du cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales	35
2.2.3.2	Besoins de financement pour la réalisation du programme	37
2.2.4	<i>Secteur Tourisme</i>	39
2.2.4.1	Programme prioritaire 1: Appui au développement touristique	39
2.2.4.2	Besoins de financement pour la réalisation du programme	41
2.2.5	<i>Autres Secteurs Privés</i>	43
2.2.5.1	Programme prioritaire 1 : Promotion du secteur privé	43
2.2.5.2	Besoins de financement pour la réalisation du programme	45
2.3	Programmes prioritaires de l'axe stratégique III : Renforcer la gouvernance et la justice	49
2.3.1	Programme prioritaire 1 : Renforcement de la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles	50
2.3.2	Programme prioritaire 2 : Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques	50
2.3.3	Programme prioritaires 3 : Rendre effective et efficace la décentralisation	52
2.3.4	Programme prioritaire 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice	53
2.3.5	Besoins de financement pour la réalisation des quatre (4) programmes	54
2.4	Programmes prioritaires de l'axe stratégique IV : Améliorer l'état sanitaire de la population	57
2.4.1	Programme prioritaire 1 : Lutte contre les maladies prioritaires	57
2.4.2	Programme prioritaire 2 : Développement intégré de la santé reproductive/ planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques	61
2.4.3	Programme prioritaire 3 : Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles	62
2.4.4	Programme prioritaire 4 : Renforcement de l'efficacité et l'efficience du système de santé	64
2.4.5	Besoins de financement pour la réalisation des quatre (4) programmes	66

2.5 Programmes prioritaires de l'axe stratégique V : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain	68
2.5.1 Programme prioritaire 1 : Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée	69
2.5.2 Programme prioritaire 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire	70
2.5.3 Programme prioritaire 3 : Promotion et diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle	72
2.5.4 Programme prioritaire 4 : Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche	74
2.5.5 Programme prioritaire 5 : Alphabétisation et promotion des jeunes et des adultes	76
2.5.6 Programme prioritaire 6 : Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation	78
2.5.7 Besoins de financement pour la réalisation des six (6) programmes	79
2.6 Programmes prioritaires de l'axe stratégique VI : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement	81
2.6.1 Programme prioritaire 1 : Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores	81
2.6.2 Programme prioritaire 2 : Maintien d'un sol fertile, restauration des sols dégradés et gestion durable des ressources forestières	82
2.6.3 Programme prioritaire 3 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable pour l'environnement	84
2.6.4 Programme prioritaire 4 : Mise en application d'une politique de gestion intégrée des zones côtières	85
2.6.5 Programme prioritaire 5 : Assainissement des zones urbaine	87
2.6.6 Programme prioritaire 6 : Accroissement du taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource	89
2.6.7 Besoins de financement pour la réalisation des six (6) programmes	90
2.7 Programmes prioritaires de l'axe stratégique VII : Sécurité et lutte contre le terrorisme	93
2.7.1 Programme prioritaire 1 : Lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale	93
2.7.2 Programme prioritaire 2 : Renforcement de la sécurité des biens et des personnes	96
2.7.3 Programme prioritaire 3 : Amélioration de la sécurité civile	97
2.7.4 Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes	97



**Parti III : Synthèse des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre  
du plan d'actions de la SCRP pour la période 2006-2009** **100**

3.0 Introduction 101

3.1 Ressources financières requises pour la mise en œuvre du plan d'actions 2006-2009 101

**ANNEXE**

Annexe 1 : État des lieux des programmes et des projets en cours d'exécution  
et contribuant à l'atteinte des objectifs de la SCRP 109

## **INTRODUCTION**

L'Union des Comores s'est dotée d'une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) en 2003. Le document, issu d'un long processus participatif, a été validé par l'ensemble des institutions publiques, de la société civile et des opérateurs économiques. Dans sa version intérimaire, la SCRP a reçu un accueil très favorable des partenaires au développement, notamment des institutions de Bretton Wood et de l'Union européenne. Des commentaires ont été faits par plusieurs partenaires en vue d'améliorer la SCRP. Elle a été revue de manière à mettre à jour certaines sections à la lumière des nouvelles informations disponibles. La SCRP constitue aujourd'hui le document de référence de l'Union des Comores en matière de développement socio-économique.

Le plan d'action 2006-2009 s'inscrit dans la suite du processus d'élaboration de la SCRP. Son objectif est de proposer un ensemble cohérent de programmes prioritaires sur le moyen terme en vue d'opérationnaliser la SCRP.

Le plan d'actions 2006-2009 présenté dans ce document a été élaboré suivant la même approche participative que celle retenue lors de la préparation de la SCRP. Des Groupes Techniques Sectoriels (GTS) composés d'experts sectoriels des trois îles ont élaboré des plans d'actions sectorielles qui regroupent les programmes prioritaires et des interventions concrètes à mettre en œuvre pour créer les conditions d'une relance de la croissance et une réduction durable de la pauvreté. Ces priorités ont fait l'objet de plusieurs ateliers de discussions et de validations techniques.

Pour chaque programme prioritaire et chaque intervention, des cibles en terme de résultats à atteindre ont été spécifiées. Un budget indiquant les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions a été estimé en distinguant la contribution en ressources nationales des besoins en ressources extérieures. Le gouvernement entend mettre à contribution les ressources nationales, les ressources extérieures et les ressources éventuelles provenant de la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) pour mettre en œuvre les programmes prioritaires du plan d'actions.

Le plan d'actions 2006-2009 comprend trente-cinq (35) programmes prioritaires qui ont été regroupés au sein des sept axes stratégiques de la SCRP. Les besoins financiers annuels moyens sont estimés aux environs de 38,8 milliards de FC, soit environ 78 millions d'Euros ou 140 Euros par habitant. Actuellement, les engagements des bailleurs de fonds se situent aux environs de 6,5 milliards de FC en moyenne par année pour la période 2006-2009, soit environ 12,5 millions d'Euros ou 25 Euros par habitant. Les besoins financiers complémentaires s'établissent donc aux environs de 126 milliards de FC sur la période, soit environ 31,5 milliards de FC par année en moyenne.

Bien que le niveau de ressources financières recherchées puisse paraître élevé, il importe de le remettre dans le contexte sociopolitique et économique particulier dans lequel se trouve le pays, notamment les besoins considérables auxquels le gouvernement doit répondre pour consolider la réconciliation nationale et mettre en place les nouvelles institutions constitutionnelles, honorer les engagements internes et externes, et surtout, relancer le processus de développement dans l'espoir de réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015.

Il faut en effet rappeler qu'au cours de la deuxième moitié des années 90, les Comores ont connu une crise politique, sociale et économique majeure qui a menacé l'intégrité du pays et qui a conduit la communauté internationale à réduire considérablement son aide publique au développement. Passant de 65 millions de dollars (US) annuellement au début des années 90 (soit environ 165 \$US par habitant), l'aide au développement a chuté à moins de 14 millions de dollars (US) à la fin des années 90 (soit environ 28 \$US par habitant). Cette contraction de l'aide, conjuguée à la chute des recettes d'exportation, est venue exacerber la crise économique et sociale que connaît le pays. Ce contexte se traduit aujourd'hui par une dégradation importante des infrastructures économiques et sociales de base, une démotivation grandissante des agents de l'État et des travailleurs du secteur privé, une migration accélérée des ressources humaines et des investisseurs potentiels, et la détérioration des conditions de vie des populations, notamment en milieu rural.

Le revenu par habitant en terme réel a chuté de manière significative entre 1993 et 2003. On estime que la croissance annuelle moyenne du PIB a été d'environ 1,2 % au cours de cette période. Cela représente une régression annuelle moyenne du PIB par habitant d'environ 1,3 % si on tient compte de la croissance démographique qui était de 2,5% par an en moyenne. La situation socioéconomique a atteint un seuil critique qui pourrait de nouveau entraîner les Comores dans une période d'instabilité et d'agitation sociale.

Grâce à l'appui de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé suite à la signature des accords de Fomboni de février 2001. Ces accords ont permis l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre. Cet accord a redonné espoir à la population et aux acteurs de la société civile. C'est dans ce contexte que le gouvernement lançait le processus d'élaboration de la SCRP qui aboutit aujourd'hui à ce plan d'actions sur la période 2006-2009.

Bien que la situation sociopolitique aux Comores demeure encore fragile, le contexte est aujourd'hui beaucoup plus favorable à la relance du processus de développement. Les comoriens et les comoriennes l'ont démontré en participant activement à la préparation de la SCRP et à l'élaboration de son plan d'actions. Les ressources financières que le gouvernement souhaite mobiliser, si elles sont orientées sur les priorités identifiées, permettront de donner l'impulsion

nécessaire à la relance du processus de développement. Pour ceux ou celles qui doutent de la capacité des Comores à mettre en œuvre ce plan d'action, il importe de rappeler que les ressources financières recherchées dans le cadre de ce plan d'actions permettraient de retrouver tout juste le niveau de l'aide publique au développement par habitant que le pays absorbait au début des années 90. Il faut enfin souligner que le financement du plan d'actions permettra à l'Union des Comores de rejoindre les nations en développement qui sont aujourd'hui sur le chemin conduisant à l'atteindre des OMD en 2015.

Le présent document est divisé en trois (3) parties. La première rappelle les grandes orientations de la SCRP. La seconde présente de manière détaillée les programmes prioritaires retenus par axe stratégique de la SCRP en prenant soin d'indiquer les résultats en terme de cibles à atteindre ainsi que les ressources financières requises pour la mise en œuvre de ces programmes. Enfin, la dernière partie du document présente le budget synthèse de tous les programmes retenus pour la période 2006-2009. L'annexe 1 présente l'état des lieux en terme de programmes et de projets en cours d'exécution qui concourent à l'atteinte des objectifs des sept (7) axes stratégiques de la SCRP.

**PARTIE I**

**ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE  
ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

## 1.0 INTRODUCTION

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) élaborée en 2003 a fait l'objet d'un large consensus des acteurs du développement aux Comores sur les axes stratégiques et les programmes prioritaires à mettre en œuvre au cours des prochaines années pour relancer le processus de développement. Les conditions de vie des comoriens et des comoriennes pourraient s'améliorer significativement si le pays arrive : (i) à consolider la stabilité politique et à concrétiser la mise en place effective des institutions constitutionnelles ; (ii) à relancer la croissance économique, (iii) à développer et à valoriser le capital humain ; et surtout (iv) à engager tous les acteurs publics, les organisations de la société civile, les opérateurs économiques et les organisations internationales dans la mise en œuvre de cette stratégie.

## 1.1 OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA SCRП

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) vise deux grands objectifs qui sont une croissance économique forte et la réduction durable de la pauvreté et des inégalités.

En conformité avec ces grands objectifs, la SCRП retient sept (7) axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Créer les conditions d'un développement économique durable. Cet axe concerne la réforme des finances publiques, le développement et la réhabilitation des infrastructures économiques et de communication et la relance du secteur de l'énergie.
- Axe stratégique 2 : Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs. L'axe concerne notamment la promotion des secteurs suivants : agriculture, pêche, élevage, tourisme, et les autres secteurs privés, incluant le secteur de la microfinance.
- Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et la justice. Cet axe vise à consolider les institutions nationales, améliorer la gouvernance et l'efficacité des institutions constitutionnelles et garantir un accès et une justice équitable à tous citoyens.
- Axe stratégique 4 : Améliorer l'état sanitaire de la population. Le gouvernement concentrera ses efforts sur la lutte contre les maladies prioritaires, l'amélioration de la santé maternelle, la prévention en matière de d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et VIH/SIDA, et l'amélioration de la gestion du système de santé.
- Axe stratégique 5 : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer la capital humain. L'axe stratégique 5 vise à consolider le développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle de manière à produire une société éduquée, capable de saisir les opportunités économiques et socialement responsable.
- Axe stratégique 6 : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement. Cet axe revêt un intérêt particulier car les questions environnementales affectent toutes les activités économiques aux Comores et ont une incidence directe sur la qualité de vie et les conditions sanitaires de la population.
- Axe stratégique 7 : Renforcer la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Cet axe 7 vise à assurer la sécurité des biens et des personnes et à lutter contre le terrorisme.

Le gouvernement entend concentrer ses efforts humains et financiers et orienter ceux de ses partenaires au développement au cours des quatre (4) prochaines années à la mise en œuvre des programmes prioritaires retenus dans ce plan d'actions.

## **1.2 LA DEMARCHE D'ELABORATION DE LA SCRP**

Le gouvernement a arrêté, sur la base des leçons tirées du passé en matière de planification nationale du développement et de l'expérience des autres pays, les principes de base et le cadre de référence qui a guidé l'élaboration de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. La démarche retenue a reposé sur les quatre principes suivants :

- Une stratégie élaborée suivant une approche participative qui a permis d'associer les populations et les principaux acteurs de la société civile et du secteur privé dans la définition des axes stratégiques de lutte contre la pauvreté;
- Une stratégie élaborée de manière progressive qui s'est appuyée sur les informations existantes et sur le dialogue et les échanges à travers des ateliers régionaux et nationaux et des tables rondes. La stratégie a été bonifiée et mise à jour à l'aide des données récentes sur les conditions de vie des ménages ;
- Une stratégie qui a ciblé les potentiels de croissance, en particulier les sphères économiques des groupes vulnérables et pauvres de manière à réduire la pauvreté de façon durable sans pour autant négliger les dimensions sociales essentielles qui ont été identifiées;
- Une stratégie transversale qui a permis une forte intégration de l'environnement macroéconomique et des politiques et programmes sectoriels de manière à mieux saisir les dimensions qui caractérisent la pauvreté et proposer des interventions novatrices qui s'attaquent aux multiples causes qui entravent la croissance et la réduction de la pauvreté.

Le plan d'action 2006-2009 a suivi la même démarche participative. À travers des Groupes Techniques Sectoriels (GTS), les experts sectoriels des îles provenant de différents horizons ont contribué à la détermination des priorités et à l'élaboration du présent document.

## **1.3 LA STRATEGIE D'INTERVENTION**

L'expérience des Comores et de nombreux pays en développement montre que la croissance économique est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté. L'amélioration des conditions de vie de la population passe par une augmentation du produit national, de l'emploi et de la génération de revenus. L'amplitude de son impact dépend toutefois des performances sectorielles, de l'environnement politique et institutionnel, des politiques macroéconomiques et sectorielles, et du niveau d'inégalité qui prévaut entre les catégories socio-économiques et les milieux. De nombreuses études montrent que la croissance économique peut être accompagnée par une augmentation ou une diminution des inégalités suivant le secteur dans lequel est concentrée cette croissance. Lorsqu'on observe une forte concentration de ménages pauvres dans un secteur, on peut s'attendre à ce qu'une croissance forte dans ce secteur ait des impacts plus importants sur la

réduction de la pauvreté que si la croissance est induite par un secteur qui regroupe moins de ménages pauvres. Par contre, si la croissance vient d'un secteur où l'on retrouve peu de pauvres, elle peut aussi contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités si le gouvernement met en place des politiques efficaces de redistribution.

Il existe donc deux grandes approches pour réduire la pauvreté par la croissance : soit de privilégier l'augmentation du PIB dans les secteurs les plus porteurs où le pays dispose d'avantages comparés et assurer une certaine redistribution des fruits de cette croissance à travers des politiques redistributives, soit de privilégier des politiques favorables à l'augmentation des revenus des pauvres dans leur secteur de concentration, ce qui se traduira également par un accroissement du PIB (« pro-poor policy »).

Le gouvernement des Comores a choisi de privilégier une approche mixte ciblant d'une part, les secteurs dans lesquels sont concentrés les pauvres de manière à accroître directement et rapidement leur revenu et assurant d'autre part, le développement à moyen terme de nouveaux secteurs porteurs de croissance dont les fruits pourront être redistribués à travers une fiscalité et des dépenses publiques à la fois équitables et incitatives. Dans une perspective de court terme, le secteur agro-alimentaire en général, et le secteur privé ont particulièrement retenu l'attention car ce sont des secteurs dans lesquels on retrouve une proportion significative de ménages, une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne nationale et qui sont prédisposés à répondre rapidement aux incitations. Les autorités sont convaincues que promouvoir la croissance dans ces secteurs contribuera directement à la création de revenus pour les ménages et le gouvernement.

Le développement du tourisme a été retenu comme un secteur de grands potentiels aux Comores qui pourrait avoir des effets d'entraînement importants pour d'autres secteurs d'activités. Les données préliminaires indiquent que les Comores disposent d'un potentiel important dans ce secteur qui pourrait devenir à moyen et à long terme (entre 10 et 15 ans) une source majeure d'activités, d'emplois, de revenus pour les ménages et l'État, et de devises. De plus, le tourisme est un secteur particulièrement intéressant dans une perspective de réduction de la pauvreté dans la mesure où il est intensif en emplois et où les emplois qualifiés nécessitent, pour la plupart, une formation courte (de quelques mois à quelques années). C'est aussi un secteur qui, s'il est bien géré, représente une source durable de revenus et favorise la protection de l'environnement.

Il est clair que le développement du tourisme dans le pays passe par un recours à des investisseurs privés nationaux et étrangers qui apporteront leurs capitaux et leur savoir-faire. Dans un contexte de globalisation des marchés, ces derniers ne le feront que si les Comores présentent des opportunités intéressantes de marché, des avantages comparés par rapport à d'autres localisations possibles, et des garanties en termes de stabilité politique et macroéconomique, de sécurité des biens et des personnes, de code des investissements étrangers attrayant, de disponibilité d'infrastructures de transport, d'énergie et un bon accueil des touristes.



Outre les questions liées au type de secteur à prioriser pour la croissance et la réduction de la pauvreté, le type de croissance privilégié a un impact sur la réduction de la pauvreté. Une croissance intensive en main-d'œuvre non qualifiée, chaque fois que possible et ce, dans tous les secteurs, sera beaucoup plus porteuse de réduction de la pauvreté qu'une croissance intensive en capital. Pour ce faire, le gouvernement entend privilégier systématiquement les technologies intensives en main-d'œuvre, surtout non qualifiée, par exemple dans les travaux publics de construction et d'entretien de routes, dans le secteur de la construction, dans le secteur agro-alimentaire, etc.

La pauvreté n'est pas seulement due à la faiblesse des revenus. Elle est également le résultat d'un manque d'accès aux différentes formes de capital, en particulier de capital humain. Le gouvernement souhaite que tous les comoriens et toutes les comoriennes soient en bonne santé, éduqués et qu'ils soient en mesure de s'épanouir personnellement et professionnellement. Pour cela, il est nécessaire que les individus soient en mesure de saisir les opportunités économiques qui leur permettront de gagner leur vie et d'assurer un bien-être à leur famille. Le secteur éducatif a un rôle stratégique à jouer car il est le mécanisme privilégié de transmission des valeurs sociales et de développement des compétences qui permettront aux individus de trouver les moyens et la motivation de construire un pays où il fait bon vivre.

Dans cette perspective, la SCRP met un accent particulier sur les activités de formation professionnelle en plus des actions directement orientées vers le secteur éducatif formel. En effet, il est prioritaire d'allouer les ressources publiques limitées à la formation des jeunes et des adultes dans des secteurs porteurs où ils auront le maximum de chances de trouver un emploi et non pas de se retrouver comme diplômés sans emploi, devenant ainsi des candidats forcés à l'émigration. On cherchera à promouvoir les filières de formation courte pour fournir la main-d'œuvre spécialisée et qualifiée nécessaire au développement des créneaux porteurs identifiés tels que les instituts de technologie agro-alimentaire et les écoles des métiers de l'hôtellerie et du tourisme.

Le gouvernement est conscient que la forte croissance démographique constitue une contrainte importante au développement du pays. La croissance démographique actuelle menace l'environnement naturel, accroît les tensions entre les communautés pour l'accès aux ressources productives limitées et entraîne trop souvent des déchirements familiaux en raison de la migration des personnes. Elle accentue la demande de services sociaux de base alors que les ressources financières et humaines disponibles sont très limitées. Le gouvernement entend s'attaquer directement à ce problème en renforçant les programmes de planification familiale dans le cadre de la SCRP. L'introduction de modules de formation dans ce domaine dans les cursus de formation, tant au niveau du secteur public que du secteur privé, constitue une priorité de la SCRP. On sait que la réduction du taux de croissance démographique repose également sur l'éducation au sens large et en particulier, sur l'éducation des filles et l'alphabétisation des adultes. Une attention particulière est donc portée aux interventions dans ces deux domaines.

La bonne gouvernance est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté aux Comores. Le gouvernement de l'Union des Comores souhaite poursuivre le processus de réconciliation nationale, de démocratisation et de décentralisation pour que les îles qui disposent d'une plus grande autonomie et les organisations de la société civile soient de plus en plus responsabilisées et impliquées dans le processus de gestion du développement.

Dans le passé, la mauvaise gouvernance et l'instabilité politique ont été des facteurs de blocage du processus de développement économique et social et d'appauvrissement des populations. Le danger du sécessionnisme restera omniprésent tant et aussi longtemps que les institutions constitutionnelles n'auront pas effectivement été mises en place au sein de l'Union et dans les îles. Il est donc tout à fait normal que la bonne gouvernance soit au centre des préoccupations du nouvel ensemble comorien et de la SCR. Le gouvernement poursuivra la mise en place de ces institutions en partenariat avec les instances des îles pour que tous et toutes puissent s'attaquer au défi de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans ce pays.

Depuis, le 11 septembre 2001, le monde a beaucoup changé. Le développement social et économique repose davantage sur la capacité des États à assurer la sécurité des biens et des personnes. Dans ce contexte, la lutte contre le terrorisme et la criminalité deviennent des enjeux globaux auxquels tous les pays doivent s'attaquer. Le gouvernement est déterminé à garantir la sécurité sur le territoire pour favoriser la paix sociale et le développement. Le plan d'actions 2006-2009 s'inscrit dans ce contexte de changement et propose des programmes qui répondent aux priorités identifiées.

## **PARTIE II**

### **PLAN D' ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2006-2009**

## **2.0 INTRODUCTION**

Le plan d'actions présente les programmes prioritaires que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours de la période 2006-2009. Ces programmes sont présentés selon les sept (7) axes stratégiques de la SCRP:

1. Créer les conditions d'un développement économique durable;
2. Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs ;
3. Renforcer la gouvernance et la justice ;
4. Améliorer l'état sanitaire de la population ;
5. Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain;
6. Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement ;
7. Promouvoir la sécurité et la lutte contre le terrorisme.

Au total, trente-cinq (35) programmes prioritaires ont été retenus et touchent treize (13) secteurs. Ils font l'objet d'une présentation en terme de résultats à atteindre et de besoins de financement pour leur mise en œuvre effective au cours de la période considérée.

### **2.1 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'AXE STRATEGIQUE I : CREER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE**

Le gouvernement entend moderniser l'État et créer les bases d'un véritable développement économique au cours de la période 2006-2009. L'axe stratégique I concerne trois secteurs clés qui conditionnent le développement économique du pays, à savoir le secteur public, en particulier les finances publiques, le secteur des infrastructures économiques et de communication, et le secteur de l'énergie.

Le pays a connu des déséquilibres importants dans les finances publiques au cours des dernières années. Ces déséquilibres sont caractérisés par des déficits persistants et insoutenables qui s'expliquent en grande partie par le non respect des règles comptables, le gonflement de la fonction publique et l'absence de mécanismes de priorisation des dépenses publiques. L'assainissement des finances publiques est une condition nécessaire au rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et à une croissance économique forte permettant de réduire durablement la pauvreté.

Le gouvernement a obtenu un consensus autour des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté et des programmes prioritaires à mener pour y arriver. Tous les intervenants reconnaissent que l'État a un rôle central à jouer pour mettre en œuvre la SCRP, entre autre en créant les conditions favorables à la croissance économique forte, en contribuant à fournir des services publics de qualité et en assurant la coordination des actions et des acteurs.

De même, l'insuffisance, la mauvaise qualité et la gestion déficiente des infrastructures économiques et de communication (routes, ports, aéroports et télécommunications) et du secteur de l'énergie ont pour effet d'accroître les coûts des échanges intra et inter îles, et de renchérir les intrants importés, ce qui réduit la compétitivité des entreprises et des secteurs porteurs comme le tourisme et l'agroalimentaire. La désorganisation et l'inefficacité qui caractérisent ces secteurs augmentent le coût des produits importés, réduisant le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus démunis. Au-delà des éléments de coût, le déficit en infrastructures économiques et énergétiques limite les opportunités pour les investisseurs potentiels nationaux et étrangers.

L'axe stratégique 1 a retenu trois (3) programmes prioritaires à mettre en œuvre au cours de la période 2006-2009. Il s'agit d'un programme dans le domaine des finances publiques et de la réforme de l'administration publique et de deux (2) programmes dans le secteur des infrastructures économiques et de l'énergie.

1. Programme d'amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques ;
2. Programme d'amélioration de l'approvisionnement régulier en énergie à faible coût;
3. Programme d'amélioration des infrastructures économiques et des services de communication de base.

### ***2.1.1 Programme prioritaire 1 : Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques***

La SCRP met l'emphase sur la création des conditions d'une croissance économique forte à travers notamment, l'accélération des réformes visant la modernisation de l'État. Le Gouvernement entend poursuivre une politique visant un cadre macro-économique sain car il constitue une condition nécessaire à une croissance forte, mais aussi essentielle pour assurer une meilleure compétitivité de l'activité économique.

Pour consolider les équilibres fondamentaux et maîtriser le déficit budgétaire, plusieurs mesures de réduction des dépenses seront prises. Le gouvernement compte mettre en place une nouvelle approche budgétaire qui s'articulera autour de trois axes principaux: (i) le financement des programmes du gouvernement et non plus des structures, (ii) l'affectation des moyens en fonction des objectifs à atteindre et (iii) la mise en place d'indicateurs de performance et la détermination de cibles annuelles précises.

En vue d'augmenter les recettes de l'État, plusieurs réformes seront mises de l'avant, portant notamment sur la simplification, l'harmonisation et la transparence du système douanier et fiscal. Des efforts seront faits pour harmoniser et simplifier les tarifs douaniers sur l'ensemble du territoire et supprimer les exonérations discrétionnaires.

Les objectifs du programme ainsi que les cibles visées pour la période 2006-2009 sont présentés au tableau 2.1.1.

Tableau 2.1.1 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme d'amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 1.1 Rembourser les arriérés intérieurs et auditer la dette résiduelle	Plan d'apurement des arriérés	Salaires (1995-2004): 7,7 milliards; Autres dettes intérieures auditées : 4 milliards	20%	20%	20%
Objectif 1.2 Augmenter les recettes fiscales (plus particulièrement les recettes non douanières)	Pourcentage d'accroissement par rapport à l'année précédente	5,9% PIB	7% PIB	10% PIB	11% PIB
Objectif 1.3. Augmenter la part des ressources publiques aux secteurs prioritaires	Part des dépenses prioritaires dans le budget	Santé (6%) Education (22,9%) Secteur de croissance (4,1%)	Santé (8%) Education (26%) Secteur de croissance (5%)	Santé (11%) Education (28%) Secteur de croissance (6%)	Santé (14%) Education (30%) Secteur de croissance (7%)
Objectif 1.4. Améliorer la gestion des finances publiques	Amélioration du solde primaire	-0,5% PIB ( 2004 )	2,1% PIB	2,3% PIB	2,2% PIB
	Non accumulation des arriérés	1 862 millions ( 2004 )	0	0	0
Objectif 1.5. Rendre l'administration publique performante	Adéquation profils/emplois	Non opérationnel	opérationnel	opérationnel	opérationnel
	Elaboration et mise en œuvre des manuels des procédures administratives	Non disponible	opérationnel	opérationnel	opérationnel
Objectif 1.6. Privatisation des entreprises publiques	Nombre d'entreprises publiques privatisées	0	2		

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.1.2. Au total, 16 interventions seront réalisées dans le cadre de ce programme au cours de la période 2006-2009.

Tableau 2.1.2 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d'amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 1.1 Rembourser les arriérés intérieurs et auditer la dette résiduelle</b>				
<b>Interventions</b>				
1.1 Un programme d'apurement des arriérés	Plan d'apurement des arriérés de salaires	Disponible	Disponible	Disponible
1.2 Paiement des arriérés	Paiement échelonné des arriérés intérieurs	25%	35%	40%
<b>Objectif 1.2. Augmenter les recettes fiscales (plus particulièrement les recettes non douanières)</b>				
<b>Interventions</b>				
1.2.1 Mise en place de la TVA	Application de la TVA dans la Loi des finances à partir du 1/1 2007	Etude disponible, non opérationnel	Application du système TVA	Application du système TVA
1.2.2 Généralisation de l'imposition à tous les acteurs imposables	Augmentation du nombre des contribuables	300	500	700
1.2.3 Renforcement du contrôle fiscal	Redressement fiscal (Nbre d'entreprises)	5	10	20
<b>Objectif 1.3. Augmenter la part des ressources publiques aux secteurs prioritaires</b>				
<b>Interventions</b>				
1.3.1 Introduction des budgets-programmes	Nombre de ministère ayant un budget-programme	2	5	10
<b>Objectif 1.4. Améliorer la gestion des finances publiques</b>				
<b>Interventions</b>				
1.4.1 Mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques	Statistiques des finances publiques en temps réel	50%	70%	100%
1.4.2 Réforme de la comptabilité publique	Plan comptable révisé et en application	Disponible	Appliqué	Appliqué
1.4.3 Renforcement des capacités de l'administration douanière	Mise en oeuvre du Plan d'Action Douane	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre
1.4.4 Renforcement du contrôle budgétaire	Présentation de la Loi de règlement à l'Assemblée	Loi élaborée et présentée	Loi élaborée et présentée	Loi élaborée et présentée
<b>Objectif 1.5. Rendre l'administration publique performante</b>				
<b>Interventions</b>				
1.5.1 Mise en place de la Haute Autorité de la FOP et suivi des actions du projet APP	Application des cadres organiques tenant compte de nouvelles dispositions institutionnelles	Cadre organique appliqué	Cadre organique appliqué	Cadre organique appliqué
1.5.2 Renforcement des capacités techniques en matière de collecte des données, d'analyse et de planification économique	Fiabilité et disponibilité des données socio-économiques du pays	Meilleure qualité des données socio-économiques	Meilleure qualité des données socio-économiques	Meilleure qualité des données socio-économiques
1.5.3 Réactualisation du Plan de formation en fonction des besoins réels de chaque secteur	Plan de formation révisé disponible	Plan de formation révisé	Plan de formation révisé	Plan de formation révisé
1.5.4 Formation et recyclage des cadres suivant le Plan de Formation (à l'Université, à l'extérieur suivant les disciplines)	Application effective des mesures préconisées par le plan de formation	Plan de formation appliqué	Plan de formation appliqué	Plan de formation appliqué
<b>Objectif 1.6. Privatisation des Entreprises Publiques</b>				
<b>Interventions</b>				
1.6.1 Adoption d'une stratégie de privatisation	Mode de privatisation à adopter par entreprise	Etude et mode de privatisation adoptée		
1.6.2 Mise en œuvre de la Stratégie de privatisation	Nombre d'entreprises publiques privatisés	2		

### 2.1.2 Programme prioritaire 2 : Assurer un approvisionnement régulier en énergie à faible coût

L'Énergie est un secteur clé pour la relance du secteur privé et figure en bonne place dans le plan d'actions 2006-2009 du DSRP. Les problèmes énergétiques que connaît le pays depuis déjà une

décennie nécessitent une vision stratégique de moyen et de long terme. Les actions menées actuellement visent à stabiliser la production énergétique et à assurer une offre régulière aux consommateurs. La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté vise à accroître l'offre énergétique à des prix concurrentiels afin de permettre aux secteurs de croissance de pouvoir se développer.

Le diagnostic réalisé dans le secteur de l'énergie a mis en évidence d'une part, la nécessité d'améliorer l'efficacité du réseau et d'autre part, la nécessité de diversifier l'offre énergétique par de nouvelles sources d'énergies telles que le solaire, l'hydraulique et l'éolienne. En effet, l'exiguïté du marché, les coûts de production élevés de l'électricité qui s'expliquent par le prix élevé du pétrole, et l'insuffisance des ressources humaines pour assurer un gestion efficace du secteur entraînent des problèmes majeurs d'approvisionnement et de développement du réseaux. Pour faire face à ces défis, le plan d'action a retenu un programme prioritaire dont les objectifs visent à renforcer les infrastructures énergétiques de production et de distribution, à améliorer l'efficacité du réseau à travers une réduction des pertes liées aux branchements illégaux et favoriser la substitution du bois de chauffe par une diversification des sources d'énergies. Les objectifs spécifiques du programme ainsi que les cibles visées pour la période 2006-2009 sont présentés au tableau 2.1.3.

Tableau 2.1.3 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme d'approvisionnement régulier en énergie à faible coût

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 2.1: Renforcement des infrastructures énergétiques de production et de distribution	Disponibilité d'une puissance installée suffisante	Puissance installée 25 MW; Production annuelle 30 GWh;	Puissance installée 30 MW; Production annuelle 40 GWh;	Puissance installée 35 MW; Production annuelle 60 GWh;	Puissance installée 40 MW; Production annuelle 80 GWh;
	Raccordement au réseau des zones du pays	300 km de Réseau de transport; 200 km de Réseau de Distribution;	500 km de Réseau de transport; 350 km de Réseau de Distribution;	700 km de Réseau de transport; 600 km de Réseau de Distribution;	800 km de Réseau de transport; 800 km de Réseau de Distribution;
Objectif 2.2: Amélioration de l'efficacité énergétique et substitution du bois de chauffe	Utilisation rationnelle du bois de chauffe;	78 % de combustibles ligneux dans le bilan énergétique;	Réduction de 20 % de la consommation des combustibles ligneux;	Réduction de 30 % de la consommation des combustibles ligneux;	Réduction de 50 % de la consommation des combustibles ligneux;
	Diminution de la déforestation et préservation de la couverture végétale	Moins de 20 % de forêt;	25 % de forêt;	30 % de forêt;	35 % de forêt
	Contribution à l'utilisation des énergies propres	Moins de 1 % d'énergie propre	5 % de part des énergies propres	8 % de part des énergies propres	25 % de part des énergies propres
Objectif 2.3: Diversification des sources d'énergie	Utilisation des énergies renouvelables	78 % de combustibles ligneux; 20 % produits pétroliers et moins de 2% Autres, dans le bilan énergétique	74% de la consommation des combustibles ligneux, 6% d'Energies renouvelables	70 % de consommation des combustibles ligneux et 10% d'Energie renouvelable	64 % de consommation des combustibles ligneux et 16% d'Energie renouvelable



Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.1.4. Au total, quatre 4 interventions seront réalisées dans le cadre de ce programme au cours de la période 2006-2009.

Tableau 2.1.4 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d’approvisionnement régulier en énergie à faible coût

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 2.1: Renforcement des infrastructures énergétiques de production et de distribution</b>				
<b>Interventions</b>				
2.1.1. Renforcement des centrales (thermiques et hydroélectriques)	Augmentation substantielle de la capacité de production	2 Centrales thermiques; 2 Micro-Centrales thermiques; 4 Micro-Centrales Hydroélectriques	2 Centrales thermiques; 1 Micro-Centrales thermiques; 5 Micro-Centrales Hydroélectriques	1 Centrale thermique; 0 Micro-Centrale thermique; 6 Micro-Centrales Hydroélectriques
2.1.2 Extension et renforcement des réseaux de transport et de distribution d’électricité	Augmentation et satisfaction de la demande en électricité	Nbre d'Abonnés 45 000	Nbre d'Abonnés 50 000;	Nbre d'Abonnés 60 000;
<b>Objectif 2.2: Amélioration de l’efficacité énergétique et substitution du bois de chauffe</b>				
<b>Interventions</b>				
2.2.1 Promotion de l’utilisation des foyers améliorés et du gaz butane	Nombre des foyers améliorés et des consommateurs du gaz butane	10 % des besoins satisfaits	15 % des besoins satisfaits	55 % des besoins satisfaits
<b>Objectif 2.3: Diversification des sources d’énergie</b>				
<b>Interventions</b>				
2.3.1 Promotion des Energies Renouvelables	Nombre de foyers utilisant de l’énergie renouvelable	60 kWc de kits solaires photovoltaïques installés; 250 kW Hydroélectricité; 0 kW installé en Eolien et Géothermie; une centaine de Chauffe-eau solaire	100 kWc de kits solaires photovoltaïques installés; 750 kW Hydroélectricité; 0 kW installé en Eolien et Géothermie; 500 Chauffe-eau solaire	1000 kWc de kits solaires photovoltaïques installés; 2000 kW Hydroélectricité; 0 kW installé en Eolien et Géothermie; 3000 Chauffe-eau solaire

### ***2.1.3 Programme prioritaire 3 : Développement et réhabilitation des infrastructure économiques et des services de communication de base***

Le secteur des infrastructures économiques et des services de communication concerne les routes, les ports, les aéroports, les télécommunications et les nouvelles technologies de l’information et de la communication. Ces sous-secteurs sont nécessaires et stratégiques pour le développement économique du pays.

Le développement du réseau routier est de nature à intensifier l’activité économique et à augmenter la circulation des biens et des personnes. Cependant l’absence d’une politique adaptée au contexte routier des Comores, l’insuffisance de financement pour assurer l’entretien des routes, l’étroitesse des routes nationales et le besoin de formation dans la gestion et le contrôle des travaux sont un handicap pour le développement économique des Comores.

L’engagement du gouvernement dans un nouveau mode de gestion par concession et l’aménagement des infrastructures existantes sont un atout pour les secteurs portuaires et

aéroportuaires. Au niveau des ports, les coûts excessifs de transbordement exprimé par la longue durée de déchargement des bateaux et les surcharges des postes d'accostage posent d'énormes difficultés. Au niveau des aéroports, un travail d'aménagement et d'équipement de l'aérogare internationale est en cours, mais le problème qui subsiste à l'aéroport international comme pour les aéroports secondaires d'Anjouan et de Mohéli est celui de la sécurité.

Le développement des secteurs d'activité économique et des services sociaux sera renforcé par la maîtrise et l'appropriation par les acteurs des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). L'intégration des Comores dans l'économie mondiale passe par le développement des NTIC. Malgré les progrès accomplis dans le développement des télécommunications ces dernières années, le prix à la consommation demeure élevé, la qualité des branchements laisse à désirer et l'accès est encore très limité. L'accessibilité, l'efficacité du réseau et la fiabilité des services sont encore insuffisantes sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs du programme ainsi que les cibles visées pour la période 2006-2009 sont présentés au tableau 2.1.5.

Tableau 2.1.5 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme d'amélioration des infrastructures économiques et des services de communication de base

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur à l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 1.1 Amélioration de la sécurité du réseau routier national et désenclavement des principales zones de production agricole	Revêtement et élargissement des Routes Nationales (RN) et Régionales (RR)	1) Longueur revetue des RN: 415 km 2) Longueur revetue des RR 250 km; 3) Largeur moyenne des RN et RR 3,5 m;	1) Longueur revetue des RN 425 km 2) Longueur revetue des RR 250 km; 3) Largeur moyenne des RN et RR 3,5 m;	1) Longueur revêtue des RN 440 km 2) Longueur revêtue des RR 260 km; 3) Largeur moyenne des RN et RR 5 m	1) Longueur revetue des RN 505 km 2) Longueur revetue des RR 305 km; 3) Largeur moyenne des RN et RR 6 m
Objectif 1.2 Construction et mise aux normes des infrastructures portuaires et aéroportuaires	Amélioration des prestations de services/sécurité et de la rentabilité économique des ouvrages	Mouvement des bateaux (Passagers, fret) 640/an; Mouvement des Avions 5 296/an;	Mouvement des bateaux (Passagers, fret) 1 200/an; Mouvement des Avions 7 000/an;	Mouvement des bateaux (Passagers, fret) 1 600/an; Mouvement des Avions 8 500/an;	Mouvement des bateaux (Passagers, fret) 2 000/an; Mouvement des Avions 9 500/an;
Objectif 1.3 Construction des bâtiments administratifs et promotion de matériaux de construction moins chers	Batiments Administratifs et Logements sociaux disponibles	0 bureaux construits, Prix du logement standard 6 KMF; Taux d'intérêt pour les crédits Logement 15 %	90 bureaux construits, Prix du logement standard 4,8 KMF; Taux d'intérêt pour les crédits Logement 10%	100 bureaux construits, Prix du logement standard 4 KMF; Taux d'intérêt pour les crédits Logement 10%	100 bureaux construits, Prix du logement standard 3,5 KMF; Taux d'intérêt pour les crédits Logement 10%
Objectif 1.4: Promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service du développement	Amélioration des prestations de services NTIC en quantité et qualité.	Bande passante accès internet 2Mbit / s; densité téléphonique 2,44lignes / 100 hab; transmission et commutation 100% numérique; 13000 abonnés GSM; 16000 abonnés fixes; abonnés à l'internet 1200	Bande passante accès internet 10Mbit / s; densité téléphonique 4 lignes / 100 hab; transmission et commutation 100% numérique; 20000 abonnés GSM; 20000 abonnés fixes; 2500 abonnés à l'internet;	Bande passante accès internet 20Mbit / s; densité téléphonique 10 lignes / 100 hab; transmission et commutation 100% numérique; 50000 abonnés GSM; 35000 abonnés fixes; 6000 abonnés à l'internet;	Bande passante accès internet 50Mbit / s; densité téléphonique 15 lignes / 100 hab; transmission et commutation 100% numérique; 100000 abonnés GSM; 50000 abonnés fixes; 12000 abonnés à l'internet;

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.1.6. Au total, 9 interventions seront réalisées dans le cadre de ce programme au cours de la période 2006-2009.

Tableau 2.1.6 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d'amélioration des infrastructures économiques et des services de communication de base

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 1.1: Amélioration de la sécurité du réseau routier national et désenclavement des principales zones de production agricole</b>				
<b>Interventions</b>				
1.1.1 Désenclavement des zones agricoles et désengorgement des zones urbaines.	Construction de nouvelles routes	Nouvelles Routes nationales: 10 km/an; Nouvelles Routes Régionales: 20 km/an;	Nouvelles Routes nationales: 40 km/an; Nouvelles Routes Régionales: 30 km/an;	Nouvelles Routes nationales: 60 km/an; Nouvelles Routes Régionales: 30 km/an;
1.1.2. Entretien, Elargissement et Renforcement des voies routières revêtues	Taux d'entretien annuel	Taux d'entretien annuel 100 %	Taux d'entretien annuel 100 %	Taux d'entretien annuel 100 %
<b>Objectif 1.2: Construction et mise au norme des Infrastructures portuaires et aéroportuaires</b>				
<b>Interventions</b>				
1.2.1 Balisage et Equipement des infrastructures portuaires et de l'aéroport International Hahaya	Réfection du balisage de l'aéroport de Hahaya	Réfection à 100%		
	Balisage et équipement de manutention des Ports de Moroni, Mutsamudu et Fomboni	10% de réalisation	100% de réalisation	
1.2.2 Aménagement, renforcement, sécurisation des ports et aéroports	Réalisation de l'aérogare de Hahaya	100% de réalisation		
	Normes de sécurité des aéroports secondaires	Etudes à réaliser	10% de réalisation	50% de réalisation
	Ports de Moroni et Fomboni aménagés, Port de Mutsamudu dragué	10% de réalisation	60% de réalisation	100%
	Etude et réalisation d'un Port en eau Profonde en Grande Comore	Choix du site et études	Début des Travaux (10%)	Poursuite des Travaux (50%)
<b>Objectif 1.3: Construction des bâtiments administratifs et promotion de matériaux de construction moins chers</b>				
<b>Interventions</b>				
1.3.1 Construction et Réhabilitation des Bâtiments administratifs.	Nombre de Bâtiments Administratifs construits/Réhabilités	Construction et Aménagement de 120 bureaux	Construction et Aménagement de 100 Bureaux	Construction et Aménagement de 100 Bureaux
1.3.2 Renforcement du Laboratoire National des Infrastructures.	Contrôle de qualité et promotion de matériaux de construction à caractère social	10% de matériaux de construction à caractère social proposé	20% de matériaux de construction à caractère social proposé	40% de matériaux de construction à caractère social proposé
<b>Objectif 1.4: Promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service du développement</b>				
<b>Interventions</b>				
1.4.1 Développement de l'infrastructure nationale des TIC (installation du câble sous marin)	Plus d'ouverture du pays au reste du monde	10%	25%	50%
1.4.2 Généralisation de la gouvernance électronique	Appropriation des NTIC par tous les services administratifs du pays	15%	35%	60%
1.4.3 Développement des applications et activités génératrices de revenus	Appropriation des NTIC par le secteur privé	7%	25%	75%

### 2.1.4 Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes

Les coûts indicatifs des trois (3) programmes prioritaires retenus sont présentés aux tableaux 2.1.7, 2.1.8 et 2.1.9. Le tableau 2.1.10 présente le budget global de l'axe 1.

Les coûts ont été estimés pour la période (2006-2007, 2008 et 2009), selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des trois (3) programmes prioritaires s'élèvent à 77 milliards de FC dont 65,37 milliards de FC sont à rechercher. La répartition financière par programme prioritaire est la suivante:

- Programme d'amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques: 15,4 milliards de FC sont requis durant la période (2006-2009) dont 14,4 milliards de FC sont à rechercher.
- Programme d'approvisionnement régulier en énergie à faible coût : 16,8 milliards de FC sont requis pour la période (2006-2009) dont 15,4 milliards de FC sont à rechercher.
- Programme d'amélioration des infrastructures économiques et des services de communication de base : 44,5 milliards de FC sont requis pour la période (2006-2009) dont 35,2 milliards de FC sont à rechercher.

Le financement à rechercher par année dans le secteur des finances publiques et des infrastructures de base se répartit comme suit: 15,3 milliards à rechercher en 2006-2007, 24,4 milliards à rechercher en 2008 et 24 milliards en 2009. Pour l'ensemble de la période, la participation de l'État s'élèvera à 4,3 milliards de FC.

Cet axe stratégique représente près de 50% du financement recherché. Il vise à créer les conditions nécessaires à la relance durable de la croissance économique.

Tableau 2.1.7 : Prévisions budgétaires pour le programme d'amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques (en millions de FC)

Programmes et objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques</b>														
Objectif 1.1 Rembourser les arriérés intérieurs et auditer la dette résiduelle	1	2955	1	2955	0	4095	0	4095	0	4680	0	4680	1	11730
Objectif 1.2 Augmenter les recettes fiscales (plus particulièrement les recettes non douanières)	32	450	32	450	50	430	50	450	50	400	50	370	132	1270
Objectif 1.3. Augmenter la part des ressources publiques aux secteurs prioritaires	5	65	70	0	5	65	70	0	15	55	105	0	245	0
Objectif 1.4. Améliorer la gestion des finances publiques	59	660	219	500	61	430	191	300	62	370	177	250	587	1050
Objectif 1.5. Rendre l'administration publique performante	22	190	22	190	17	170	17	170	19	120	19	120	58	480
Objectif 1.6. Privatisation des entreprises publiques	5	80	5	80	0	0	0	0	0	0	0	0	5	80
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>4400</b>	<b>349</b>	<b>4175</b>	<b>133</b>	<b>5190</b>	<b>328</b>	<b>5015</b>	<b>146</b>	<b>5625</b>	<b>351</b>	<b>5420</b>	<b>1028</b>	<b>14610</b>

Tableau 2.1.8 : Prévisions budgétaires pour le programme d'amélioration des infrastructures et des services de communications de base (en millions de FC)

Programmes et objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 2: Approvisionnement en énergie à faible coût</b>														
Objectif 1.1 Renforcement des infrastructures énergétiques de production et de distribution	215	4150	750	3615	250	5100	450	4900	235	3750	200	3785	1400	12300
Objectif 1.2 Amélioration de l'efficacité énergétique et substitution	0	200	0	200	0	400	0	400	0	540	0	540	0	1140
Objectif 1.3 Diversification des sources d'énergie	0	350	0	350	0	750	0	750	0	875	0	875	0	1975
<b>Grand Total</b>	<b>215</b>	<b>4 700</b>	<b>750</b>	<b>4 165</b>	<b>250</b>	<b>6 250</b>	<b>450</b>	<b>6 050</b>	<b>235</b>	<b>5 165</b>	<b>200</b>	<b>5 200</b>	<b>1 400</b>	<b>15 415</b>

Tableau 2.1.9 : Prévisions budgétaires pour le programme d'amélioration des infrastructures et des services de communications de base (en millions de FC)

Programmes et objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 3: Améliorer les infrastructures et les services des communications de base</b>														
Objectif 1.1: Amélioration de la sécurité du réseau routier national et désenclavement des principales zones de production agricole	564	3950	1986	2528	564	5212	667	5109	564	3975	564	3975	3217	11612
Objectif 1.2: Construction et mise aux normes des Infrastructures portuaires et aéroportuaires	530	7680	5510	2700	0	2750	0	2750	0	1850	0	1850	5510	8800
Objectif 1.3: Construction des batiments administratifs et promotion de matériaux de construction moins chers	105	385	205	285	70	480	200	350	40	165	140	65	545	700
Objectif 1.4: Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service du développement	20	390	0	410	270	3650	0	3920	421	5800	0	6221	0	10551
Objectif 1.5: Valorisation du potentiel touristique	0	1100	0	1100	0	1200	0	1200	0	1280	0	1280	0	3580
<b>Grand Total</b>	<b>1 219</b>	<b>13 505</b>	<b>7 701</b>	<b>7 023</b>	<b>904</b>	<b>13 292</b>	<b>867</b>	<b>13 329</b>	<b>1 025</b>	<b>13 070</b>	<b>704</b>	<b>13 391</b>	<b>9 272</b>	<b>35 243</b>

Tableau 2.1.10 : Prévisions budgétaires pour les programmes de l'axe 1 pour la période 2006-2009 (en millions de FC)

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1: Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques	124	4400	349	4175	133	5190	328	5015	146	5625	351	5420	1028	14610
Programme 2: Approvisionnement en énergie à faible coût	215	4700	750	4165	250	6250	450	6050	235	5165	200	5200	1400	15415
Programme 3: Améliorer les infrastructures et les services des communications de base	1219	13505	7701	7023	904	13292	867	13329	1025	13070	704	13391	9272	35243
<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>1558</b>	<b>22605</b>	<b>8800</b>	<b>15363</b>	<b>1287</b>	<b>24732</b>	<b>1645</b>	<b>24394</b>	<b>1406</b>	<b>23860</b>	<b>1255</b>	<b>24011</b>	<b>11700</b>	<b>65268</b>

## **2.2 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'AXE STRATEGIQUE II : RELANCER LE SECTEUR PRIVE EN METTANT L'EMPHASE SUR LES SECTEURS PORTEURS**

L'expérience des Comores comme celle de nombreux pays en développement montre que la croissance économique est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté. L'amélioration des conditions de vie de la population passe par une augmentation de la richesse nationale, de l'emploi et de la génération de revenus. Bien que les investissements publics dans les infrastructures économiques et les secteurs sociaux soient nécessaires pour créer un environnement incitatif, le secteur privé demeure le principal pôle de la croissance.

L'axe stratégique II concerne cinq sous-secteurs porteurs de croissance et susceptibles d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Il s'agit des sous-secteurs suivants : 1) l'agriculture, 2) la pêche ; 3) l'élevage ; 4) le tourisme ; et 5) les autres secteurs privés. Le plan d'actions 2006-2009 a retenu neuf (9) programmes prioritaires à mettre en œuvre au cours de la période.

### ***2.2.1. Sous-secteur Agriculture***

L'activité agricole constitue un secteur clef pour la croissance et la réduction de la pauvreté puisqu'il occupe le premier rang en termes de production et d'emploi, et regroupe une part importante des pauvres. Toutefois, c'est un secteur qui fait face à de sérieuses faiblesses et contraintes, dues à une approche trop sectorielle suivie jusqu'à présent dans la manière d'aborder les problèmes et d'appliquer les solutions. La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté doit servir de point de convergence pour la mise en œuvre de solutions multidimensionnelles.

Le sous-secteur agricole compte trois (3) programmes en rapport avec la restructuration et la consolidation du patrimoine foncier, la création d'un environnement favorable au développement du secteur et la relance de la production agricole. Par ailleurs, plusieurs programmes prioritaires retenus dans le domaine de l'environnement sont aussi complémentaires et permettront d'accroître la productivité tout en assurant la durabilité.

#### ***2.2.1.1 Programme prioritaire 1: Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier***

L'insécurité foncière constitue un obstacle majeur à la relance du secteur agricole car elle limite l'investissement dans les améliorations foncières et les technologies de production. Aux Comores, les problèmes viennent surtout de l'existence et de la superposition de trois sources de droit (traditionnel, islamique et moderne) en la matière qui souvent se contredisent. De plus, on note qu'une infime partie seulement des terres sont immatriculées. Cette insécurité a

donc des conséquences négatives sur les niveaux de production et de productivité et sur la conservation des ressources foncières.

Tableau 2.2.1 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme d'appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 1.1 Clarification du statut des terres agricoles	Proportion des terres agricoles immatriculées	5%	15%	30%	50%
Objectif 1.2: Soutien aux activités de protection et d'aménagement des sites vulnérables	Nombre de sites protégés et/ ou aménagés		15	20	30

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.2. Au total, 5 interventions sont prévues dans le cadre de ce programme au cours de la période 2006-2009.

Tableau 2.2.2 : Interventions et résultats attendus du Programme d'appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<i>Objectif 1.1 Clarification du statut des terres agricoles</i>	Proportion des terres agricoles immatriculées	15%	30%	50%
<b>Intervention</b>				
1.1.1 Actualisation de l'étude de base sur les droits de propriétés foncières	Étude	Étude réalisée		
1.1.2 Adoption d'une législation foncière comportant l'obligation d'enregistrement de toutes les terres agricoles	Loi promulguée	Loi adoptée		
1.1.3 Opérationnalisation des services centraux et insulaires de cadastre	Nombre des bureaux aménagés et équipés	1	2	1
<i>Objectif 1.2: Soutien aux activités de protection et d'aménagement des sites vulnérables</i>	Nombre de sites protégés et/ ou aménagés	15	20	30
<b>Intervention</b>				
1.2.1 Identification des sites vulnérables à l'activité agricole et mise en place de comités d'aménagement	Nombre de sites disposant d'un comité opérationnel chargé de la gestion des travaux d'aménagement fonciers	25	50	75
1.2.2 Soutien aux activités d'aménagement et de protection des sites vulnérables	Superficie (ha /an) des terres dégradées remises en valeur	1000	1000	1000

### **2.2.1.2 Programme prioritaire 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole**

Le secteur agricole connaît des difficultés importantes en matière d'encadrement et de gestion. Cette situation est le reflet d'un manque de capacité au niveau des structures publiques, des organisations professionnelles et des associations de producteurs. La relance du secteur agricole, à travers une amélioration de la productivité et le développement de nouvelles spéculations, nécessite un bon encadrement et des associations solides et dynamiques. Ce programme vise à renforcer les différentes structures publiques et privées intervenant dans le secteur agricole de manière à créer un environnement propice à l'investissement privé national et étranger.



Tableau 2.2.3 : Objectif spécifique et cibles du Programme d'appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole

Objectif spécifique	Indicateur de résultat	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 2.1 Renforcer le cadre institutionnel et les capacités des opérateurs à promouvoir et planifier le développement responsable du secteur	Taux d'accroissement des investissements agricoles		10%	12%	12%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.4. Au total, 5 interventions sont prévues dans le cadre de ce programme au cours de la période 2006-2009.

Tableau 2.2.4 : Interventions et résultats attendus du Programme d'appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 2.1 Renforcer le cadre institutionnel et les capacités des opérateurs à promouvoir et planifier le développement responsable du secteur</b>	<i>Taux d'accroissement des investissements agricoles</i>	<i>10%</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>
<b>Intervention</b>				
2.1.1 Création d'une chambre d'agriculture pour accompagner la professionnalisation des organisations des producteurs	Nombre des GIE créés à partir des facilités accordées aux jeunes agriculteurs par la chambre d'agricultures	20	30	40
2.1.2 Renforcer les capacités des organisations professionnelles du secteur	Responsables formés à l'encadrement professionnel dans le secteur	10	15	20
	Séances de formation et d'information pour les agriculteurs	9	18	9
2.1.3 Renforcement des capacités des administrations de l'agriculture	Techniciens agricoles formés	5	5	5
	Techniciens supérieurs formés	3	3	3
	Gestionnaires de programme et agro-économistes	8	8	8
2.1.4 Réhabilitation physique des centres d'encadrement agricoles et lancement des activités	Nombre des centres d'encadrement agricole réhabilités ( 3 Anjouan; 3 Ngazidja et 2 Mohéli)	3	3	2
2.1.5 Redéfinition de la mission des centres d'encadrement agricoles	Texte précisant la nouvelle mission des CEA	1	1	

### 2.2.1.3 Programme prioritaire 3: Relance de la production agricole et agroalimentaire

La lutte contre la pauvreté en milieu rural passe par un développement de la production vivrière et des cultures maraîchères qui permettront non seulement la satisfaction des besoins alimentaires de base des populations vulnérables, mais également de générer un minimum de revenus pour ces populations. Compte tenu de l'exiguïté des surfaces agropastorales disponibles, l'augmentation de la production des cultures vivrières doit passer par une amélioration significative des rendements. Par ailleurs, les cultures maraîchères constituent des activités génératrices de revenus majeurs pour les femmes. Or, les rendements actuels sont faibles pour la plupart des productions et les activités de transformation sont encore très limitées. Les principaux facteurs explicatifs sont le caractère artisanal des technologies de production, le manque d'intrants et d'équipements agricoles de qualité et à prix abordable, le

manque d'accès au crédit agricole, la faiblesse des débouchés, la faiblesse et la déstructuration des services de recherche et de vulgarisation, et le faible niveau de formation des producteurs.

Les cultures de rente représentent la principale source de devises du pays et de revenus pour les producteurs agricoles. Cependant, le niveau des rendements reste insatisfaisant du fait de la non appropriation des innovations par les producteurs, du coût élevé des technologies modernes, du manque de contrôle de qualité et du manque d'accès à un crédit adapté aux spécificités des productions. Le niveau de production et la qualité des cultures de rente fluctuent de manière importante d'une année à l'autre en raison de techniques souvent traditionnelles et non standardisées de production et des fluctuations des prix sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, le pays reste cantonné sur trois cultures traditionnelles qui sont mal valorisées.

La conservation et la transformation agroalimentaire représentent une source potentielle significative de croissance, de revenus, d'emplois et de devises dans un pays comme les Comores qui produit ou pourrait produire une gamme variée de produits transformés. Ce secteur d'activité permettrait de limiter les pertes de produits primaires et la mise en marché de produits de mauvaise qualité. Elles pourraient contribuer à réduire les effets de la saisonnalité sur la disponibilité des produits agroalimentaires. Par ailleurs, ces activités offrirait des débouchés pour les produits primaires et contribuerait à un approvisionnement régulier en quantité et en qualité des consommateurs à un prix abordable. Elles permettraient également au pays de se positionner sur de nouveaux créneaux porteurs. Enfin, la transformation agroalimentaire pourrait réduire les importations de produits agroalimentaires, réduisant ainsi le déficit de la balance commerciale.

Tableau 2.2.5 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de relance de la production agricole et agroalimentaire

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 3.1 : Accroître la productivité des filières vivrières et maraîchères	Croissance de la production vivrière		10%	15%	15%
Objectifs 3.2 Améliorer la qualité et le rendement des cultures de rente traditionnelles	Croissance en valeur des exportations		5%	8%	12%
Objectif 3.3 Développer de nouvelles cultures de rente	Nombre de nouvelles cultures introduites			1	2

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.6. Au total, 12 interventions sont prévues dans le cadre de ce programme au cours de la période 2006-2009.

Tableau 2.2.6 : Interventions et résultats attendus du Programme de relance de la production agricole et agroalimentaire

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 3.1 : Accroître la productivité des filières vivrières et maraîchères</b>	Croissance de la production vivrière	10%	15%	15%
<b>Intervention</b>				
2.2.1 Réhabilitation des infrastructures d'appui à la production vivrière et maraîchère	Nombre d'infrastructures réhabilitées	10	10	10
2.2.2 Promotion et développement de petites unités de transformation et de conservation des produits agricoles et alimentaires	Proportion de la production vivrière et maraîchère transformée et commercialisée par les groupements	10%	12%	15%
2.2.3 Introduction de nouveaux produits vivriers à haut rendement et adaptés au goût des consommateurs locaux	Disponibilité de nouveaux produits vivriers sur le marché	Étude de faisabilité	Introduction pilotes de nouvelles variétés	Vulgarisation des nouvelles variétés
<b>Objectifs 3.2 Améliorer la qualité et le rendement des cultures de rente traditionnelles</b>	Croissance en valeur des exportations	5%	8%	12%
<b>Intervention</b>				
3.2.1 Appui aux producteurs de vanille pour améliorer la qualité de la production	Part de la vanille labellisée « Vanille Biologique » dans le volume des exportations	5%	10%	15%
3.2.2 Réhabilitation des plantations d'Ylang-Ylang et amélioration des techniques de distillation	Accroissement du volume de production		5%	10%
3.2.3 Renforcer la mise en marché du girofle	Nombre de nouveaux marchés	1		
<b>Objectif 3.3 Développer de nouvelles cultures de rente</b>	Nombre de nouvelles cultures introduites		1	2
<b>Intervention</b>				
3.2.1 Étude de faisabilité technique et de viabilité financière de nouvelles cultures de rente (Poivre vert; Combava Cannelle ; Gingembre; Baie rose;)	Étude	Réalisée		
3.2.2 Mettre en place des parcelles d'expérimentation des nouvelles cultures potentielles	Nombre de parcelles de démonstration	5	10	15
3.2.3 Appui à l'organisation et à la mise en marché des produits des nouvelles filières de rente porteuses	Taux de croissance des exportations des nouveaux produits		10%	12%

#### 2.2.1.4 Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes

Les coûts indicatifs des trois (3) programmes prioritaires retenus sont présentés au tableau 2.2.7. Les coûts ont été estimés pour la période (2006-2007, 2008 et 2009), selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des trois programmes prioritaires s'élèvent à 4,5 milliards de FC dont 4,4 milliards de FC sont à rechercher. La répartition financière par programme prioritaire est la suivante:

- Programme d'appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier: 610 millions de FC sont requis durant la période (2006-2009) dont 593 millions de FC sont à rechercher.
- Programme d'appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole : 557 millions de FC sont requis pour la période (2006-2009) dont 530 millions de FC sont à rechercher.

- Programme de relance de la production agricole et agroalimentaire : 3,3 milliards de Fc sont requis pour la période (2006-2009) dont 3,2 milliards de FC sont à rechercher.

Le financement à rechercher par année pour le sous-secteur agriculture se répartit comme suit: 1,3 milliard à rechercher en 2006-2007, 1,6 milliard à rechercher en 2008 et 1,6 milliard en 2009. Pour l'ensemble de la période, la participation de l'Etat s'élèvera à 210 millions de FC.

Cet axe stratégique représente environ 2,5% du financement recherché pour la mise en oeuvre du plan d'actions 2006-2009.

Tableau 2.2.7 : Prévisions budgétaires des programmes du sous-secteur agricole (en millions de FC)

Rubriques	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier</b>														
Objectif 1.1 Clarification du statut des terres agricoles	10	67	10	67	5	55	5	55	5	30	5	30	20	152
Objectif 1.2: Soutien aux activités de protection et d'aménagement des sites vulnérables	7	85	0	92	7	165	0	172	7	170	0	177	0	441
<b>Total Programme 1</b>	<b>17</b>	<b>152</b>	<b>10</b>	<b>159</b>	<b>12</b>	<b>220</b>	<b>5</b>	<b>227</b>	<b>12</b>	<b>200</b>	<b>5</b>	<b>207</b>	<b>20</b>	<b>593</b>
<b>Programme 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole</b>														
Objectif 2.1 Renforcer le cadre institutionnel et les capacités des opérateurs à promouvoir et planifier le développement responsable du secteur	14	175	9	180	14	170	9	175	14	170	9	175	27	530
<b>Total Programme 2</b>	<b>14</b>	<b>175</b>	<b>9</b>	<b>180</b>	<b>14</b>	<b>170</b>	<b>9</b>	<b>175</b>	<b>14</b>	<b>170</b>	<b>9</b>	<b>175</b>	<b>27</b>	<b>530</b>
<b>Programme 3: Relance de la production agricole et agroalimentaire</b>														
Objectif 3.1 : Accroître la productivité des filières vivrières et maraîchères	40	425	5	460	40	425	5	460	40	425	5	460	15	1380
Objectifs 3.2 Améliorer la qualité et le rendement des cultures de rente traditionnelles	0	300	0	300	0	300	0	300	0	300	0	300	0	900
Objectif 3.3 Développer de nouvelles cultures de rente	10	150	0	160	25	400	0	425	25	400	0	425	0	1010
<b>Total Programme 3</b>	<b>50</b>	<b>875</b>	<b>5</b>	<b>920</b>	<b>65</b>	<b>1125</b>	<b>5</b>	<b>1185</b>	<b>65</b>	<b>1125</b>	<b>5</b>	<b>1185</b>	<b>15</b>	<b>3290</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>1202</b>	<b>24</b>	<b>1259</b>	<b>91</b>	<b>1515</b>	<b>19</b>	<b>1587</b>	<b>91</b>	<b>1495</b>	<b>19</b>	<b>1567</b>	<b>62</b>	<b>4413</b>

### 2.2.2 Sous-secteur Pêche

Les Comores disposent d'un potentiel halieutique important qui pourrait contribuer significativement à la croissance, à la réduction de la pauvreté et notamment, à la réduction de la malnutrition. Malheureusement, les zones côtières sont surexploitées alors que les ressources en haute mer restent largement sous-exploitées. Ceci est dû au manque d'équipements appropriés permettant la pêche en haute mer et au faible niveau technique des pêcheurs. Par ailleurs, les produits de la pêche sont saisonniers et l'absence de moyens de conservation et de transformation engendrent des pénuries et, par la suite, de fortes variations de prix. Cette situation pénalise les consommateurs, notamment les plus démunis, et le développement du secteur.

Le sous-secteur pêche compte trois (3) programmes en rapport avec la création d'un environnement harmonieux du secteur, le développement de la pêche à travers un accroissement du volume de prises et une amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des halieutiques. Plusieurs programmes prioritaires retenus dans le domaine de l'environnement sont également complémentaires et permettront d'accroître la productivité dans le secteur tout en assurant la durabilité.

#### 2.2.2.1 Programme prioritaire 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur

Le développement de la pêche repose sur la création d'un environnement incitatif et favorable à l'augmentation des captures. Le gouvernement entend encourager l'organisation du secteur et promouvoir une gestion responsable des ressources halieutiques pour une meilleure efficacité économique du secteur. La structuration du secteur passe par le renforcement des organisations professionnelles de pêcheurs et des institutions de services d'appui. L'amélioration de l'environnement institutionnel permettra non seulement de mieux planifier le développement du secteur mais aussi de créer un environnement favorable et beaucoup plus rassurant pour les opérateurs.

Tableau 2.2.8 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur</b>	Part du secteur dans le PIB	8%	10%	12%	15%
Objectif 1.1 Renforcer le cadre institutionnel et les capacités des opérateurs à promouvoir et à planifier le développement responsable du secteur	Taux d'accroissement des investissements		5%	5%	6%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.9. Deux interventions sont prévues dans le cadre de ce programme.

Tableau 2.2.9 : Interventions et résultats attendus du Programme de création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultat	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur</b>				
<b>Objectif 1.1 Renforcer le cadre institutionnel et les capacités des opérateurs à promouvoir et à planifier le développement responsable du secteur</b>				
<b>Intervention</b>				
1.1.1 Renforcer les capacités des organisations professionnelles du secteur	Responsables formés à l'encadrement professionnel dans le secteur	12	18	24
	Séances de formation et d'information pour les pêcheurs	6	6	6
1.1.2 Renforcement des capacités des administrations de pêche	Ingénieurs halieutiques formés			5
	Techniciens supérieurs formés			6

### 2.2.2.2 Programme prioritaire 2: Développement de la pêche

Le développement de la pêche aux Comores passe par la modernisation de la pêche artisanale et par une meilleure implication des opérateurs nationaux dans la mise en valeur de ce secteur. Des efforts seront faits pour amener les investisseurs nationaux à tisser des partenariats avec des investisseurs étrangers de manière à favoriser un développement du secteur ouvert sur les marchés d'exportation. La modernisation de la pêche traditionnelle est complémentaire et pourra contribuer, non seulement à la satisfaction des besoins du marché domestique, mais aussi à son intégration graduelle aux marchés d'exportation.

Tableau 2.2.10 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de développement de la pêche

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 2: Développement de la pêche</b>	Volume de prise (tonnes)	16200	17700	19300	20800
Objectif 2.1 : Moderniser la pêche artisanale	Pourcentage de bateaux motorisés dans la flotte de pêche artisanale	30%	40%	50%	75%
Objectif 2.2 : Exploitation des ressources hauturières par des opérateurs nationaux	Tonnage débarqué par la flotte semi-industrielle	0	500	1000	1500

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.11. Au total, ce programme compte quatre (4) interventions.

Tableau 2.2.11 : Interventions et résultats attendus du Programme de développement pêche

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultat	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 2: Développement de la pêche</b>				
<b>Objectif 2.1 : Moderniser la pêche artisanale</b>				
<b>Intervention</b>				
2.1.1 Rendre disponible les moteurs hors-bord à des prix accessibles	Nombre de moteurs hors-bord acquis par des pêcheurs traditionnels	500	500	1000
2.1.1 Multiplication des DCP	Nombre de DCP	50	70	100
Objectif 2.2 : Exploitation des ressources hauturières par des opérateurs nationaux	Tonnage débarqué par la flotte semi industrielle	500	1000	1500
<b>Intervention</b>				
2.2.1 Renforcer les capacités pour la renégociation/négociation d'accords de pêches pour permettre de plus grandes retombées aux Comores	Accords de pêche révisés	oui	oui	oui
	Part de la production provenant des accords de pêche transformée aux Comores	10%	15%	25%
2.2.1 Appui à la création d'une flotte semi-industrielle	Palangriers opérationnels sous pavillon comorien	0	1	1

### ***2.2.2.3 Programme prioritaire 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques***

La réduction des pertes par une plus grande capacité de conservation et de transformation des produits halieutiques est une condition essentielle au développement du secteur. Par ailleurs, des efforts doivent être faits pour trouver de nouveaux débouchés plus lucratifs pour absorber un accroissement du volume de prises et le développement de nouveaux produits. Le gouvernement, avec la participation des intervenants du secteur, entend soutenir les efforts de valorisation et de promotion des produits de la pêche pour accroître les retombées du secteur, notamment en terme de création d'emplois et de revenus.



Tableau 2.2.12 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme d'amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques</b>	Part du secteur dans le PIB	8%	10%	12%	15%
Objectif 3.1: Réduire les pertes dans les prises	Pourcentage de pertes après capture	20%	15%	10%	5%
Objectif 3.2 : Promotion de l'exportation des produits halieutiques	Taux de croissance des exportation des produits halieutiques		7%	7%	10%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.13. Trois (3) interventions seront réalisées dans le cadre de ce programme.

Tableau 2.2.13 : Interventions et résultats attendus du Programme d'amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des</b>				
<b>Objectif 3.1: Réduire les pertes dans les prises</b>				
<b>Interventions</b>				
3.1.1 Installation et réhabilitation des équipements collectifs de conservation et de commercialisation dans les trois îles	Chambres froides réhabilitées dans les 3 îles	7	7	7
	Nouvelles machines à glace installées (6 à NG, 5 à ND, 2 à M)	12	15	18
	Nouvelles chambres froides installées (6 à NG, 5 à ND, 2 à M)	14	17	20
3.1.2 Mise en place des infrastructures de transbordement	Section du port d'Anjouan est aménagée pour la pêche	0	1	
<b>Objectif 3.2 : Promotion de l'exportation des produits halieutiques</b>				
<b>Intervention</b>				
3.2.1 Mise en place d'une autorité de contrôle sanitaire reconnue au niveau international	Une structure sanitaire est créée et agréée par le Comesa, l'UE et la COI		Accès au marché Comesa et COI	Accès au marché de l'UE

#### 2.2.2.4 Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes

Les coûts indicatifs des trois (3) programmes prioritaires retenus sont présentés au tableau 2.2.14. Ils ont été estimés pour la période (2006-2007, 2008 et 2009), selon la source

(nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des trois programmes prioritaires s'élèvent à 5,3 milliards de FC à rechercher. La répartition financière par programme prioritaire est la suivante:

- Programme d'appui à la création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur: 260 millions de FC sont requis durant la période (2006-2009) sont à rechercher.
- Programme de développement de la pêche: 3,4 milliards de FC sont requis et à rechercher pour la période considérée.
- Programme d'amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques : 1,7 milliard de FC sont requis pour la période (2006-2009) et à rechercher.

Le financement à rechercher par année pour le sous-secteur agriculture se répartit comme suit: 2,3 milliards à rechercher en 2006-2007, 1,6 milliard à rechercher en 2008 et 1,5 milliard en 2009. Pour l'ensemble de la période, la participation de l'Etat s'élèvera à environ 670 millions de FC.

Cet axe stratégique représente environ 3 % du financement recherché pour la mise en oeuvre du plan d'actions 2006-2009.

Tableau 2.2.14 : Prévisions budgétaires des programmes du sous-secteur pêche (en millions de FC)

Rubriques	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur</b>														
Objectif 1.1 Renforcer le cadre institutionnel et les capacités des opérateurs à promouvoir et planifier le développement responsable du secteur	20	85	0	105	15	65	0	80	10	65	0	75	0	260
<b>Total Programme 1</b>	<b>20</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>105</b>	<b>15</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>10</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>260</b>
<b>Programme 2: Développement de la pêche</b>														
Objectif 2.1 : Moderniser la pêche artisanale	100	600	0	700	96	579	0	675	100	600	0	700	0	2075
Objectif 2.2 : Exploitation des ressources hauturières par des opérateurs nationaux	90	760	0	850	30	220	0	250	30	220	0	250	0	1350
<b>Total Programme 2</b>	<b>190</b>	<b>1360</b>	<b>0</b>	<b>1550</b>	<b>126</b>	<b>799</b>	<b>0</b>	<b>925</b>	<b>130</b>	<b>820</b>	<b>0</b>	<b>950</b>	<b>0</b>	<b>3425</b>
<b>Programme 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques</b>														
Objectif 3.1: Réduire les pertes dans les prises	75	550	0	625	60	490	0	550	35	415	0	450	0	1625
Objectif 3.2 : Promotion de l'exportation des produits halieutiques	2	18	0	20	1	9	0	10	1	9	0	10	0	40
<b>Total Programme 3</b>	<b>77</b>	<b>568</b>	<b>0</b>	<b>645</b>	<b>61</b>	<b>499</b>	<b>0</b>	<b>560</b>	<b>36</b>	<b>424</b>	<b>0</b>	<b>460</b>	<b>0</b>	<b>1665</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>287</b>	<b>2013</b>	<b>0</b>	<b>2300</b>	<b>202</b>	<b>1363</b>	<b>0</b>	<b>1565</b>	<b>176</b>	<b>1309</b>	<b>0</b>	<b>1485</b>	<b>0</b>	<b>5350</b>

### 2.2.3 Sous-secteur Élevage

La lutte contre la pauvreté en milieu rural passe par un développement de l'élevage et du petit élevage qui permettra non seulement la satisfaction des besoins alimentaires de base des populations vulnérables, mais également de générer un minimum de revenus pour ces populations. Compte tenu de l'exiguïté des surfaces agro-pastorales disponibles, l'augmentation de la production animale doit passer par une amélioration de la production, un meilleur contrôle des maladies et par une diversification pour renforcer le petit élevage plus facile à contrôler et qui nécessite moins de superficies et de ressources.

#### 2.2.3.1 Programme prioritaire 1: Protection du cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales

Compte tenu de l'exiguïté des surfaces agropastorales disponibles, l'augmentation de la production animale doit passer par une amélioration significative de la productivité ou par l'élevage d'animaux de race pouvant s'adapter plus facilement au milieu. Par ailleurs, le petit élevage constitue une activité génératrice de revenus majeurs pour les femmes. Or, la productivité actuelle est faible pour la plupart des productions. Parmi les facteurs explicatifs de cette faible productivité on note la prévalence de maladies, le faible potentiel génétique des animaux, le caractère artisanal des technologies de production, le manque d'intrants et d'équipements agricoles de qualité et à prix abordable, le manque d'accès au crédit agricole, la faiblesse des débouchés, la faiblesse et la déstructuration des services de recherche et de vulgarisation et le faible niveau de formation des producteurs. Le cheptel est actuellement mal protégé contre l'introduction de maladies infectieuses exotiques qui ravagent le cheptel et qui augmentent les risques des pertes comme c'est le cas actuellement à Ngazidja.

Tableau 2.2.15 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de protection du cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de production animale

Objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur à l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales</b>					
Objectif 1 : Renforcer la protection du cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques	Pourcentage du cheptel animal de production est bien protégé contre les maladies		70%	80%	90%
	Taux de couverture sanitaire du cheptel		50%	60%	75%
	Pourcentage des besoins en protéines animales couvert par la production domestique		60%	75%	85%
	Taux de mortalité des bovins		20%	15%	10%
	Taux de disponibilité en médicaments vétérinaires		70%	80%	100%
	Les services de proximités sont effectifs		60%	80%	100%
Objectif 2 : Promouvoir un accroissement de la production animale (viande et œufs) provenant du petit élevage et de la production laitière bovine	Productions animales (en tonnes)	455	700	1050	1324
	Pourcentage des besoins en protéines animales couvert par la production domestique		60%	75%	85%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.16. Ce programme compte 9 interventions.

Tableau 2.2.16 : Interventions et résultats attendus du Programme de protection du cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensification des filières de productions animales

Objectifs	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 1 : Renforcer la protection du cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques</b>				
<b>Interventions</b>				
1.1 Lutter contre les maladies transmises par les tiques (Babésiose, Cowdriose, Théliériose)	Nombre de bovins traités contre les maladies transmises par les tiques	3750	7500	11250
1.2 Lutter contre le charbon symptomatique	Nombre de bovins vaccinés contre le charbon symptomatique	7500	15000	22500
1.3 Renforcer et appliquer la législation de contrôle zoo-sanitaire aux frontières pour empêcher toute nouvelle introduction des maladies infectieuses	Pourcentage des animaux de boucherie et d'élevage introduits aux Comores provenant de pays appliquant parfaitement les conditions sanitaires exigées et contrôlés sanitaires aux ports d'entrée.	100%	100%	100%
	Pourcentage d'animaux qui ont subi des tests de recherche des maladies (prélèvements et analyse de matériel biologique)	5%	5%	5%
	Le service central d'analyse et d'exploitation des données, les 3 points focaux et les 15 points de collecte sont en activité (Système d'Epidémiologie et d'Epidémiosurveillance)	Partiellement	Totalement	Totalement
	Le Fonds d'Appui à l'Élevage et de Prévention contre les Maladies Epizootiques est fonctionnelles	non	oui	oui
1.4 Créer un Central National d'Achat et d'Approvisionnement des Produits Vétérinaires et l'ouverture des cliniques/dépôts vétérinaires au niveau de chaque île.	Le CNAAPV approvisionne régulièrement en produits vétérinaires les cliniques et dépôts vétérinaires répartis dans l'ensemble de l'Archipel	Partiellement	oui	oui
	Nombre de cliniques vétérinaires ouvertes et fonctionnelles	1	1	1
		1	1	0
		0	0	0
		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
	Nombre de dépôts vétérinaires villageois ouverts et fonctionnels	10	5	5
		5	5	5
		2	0	0
<b>17</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	
<b>Objectif spécifique 2 : Promouvoir un accroissement de la production animale (viande et œufs) provenant du petit élevage et de la production laitière bovine</b>				
<b>Interventions</b>				
2.1 Appui à la production avicole villageoise	Nombre des volailles locales	216000	247000	277500
2.2 Intensification de la production avicole	Nombre de poussins en chair et de ponte importés ou produits localement	56000	86000	116000
		110500	175500	240500
	Quantité d'aliments importés ou produits localement	252	387	522
		5525	8775	12025
2.3 Promotion de la production de viande des élevages caprins	Application des paquets technologiques améliorés	32150	31306	30463
2.4 Promotion des élevages laitiers des races bovines pures dans des fermes coopératives ou individuelles privées	Nombre de fermes de 5 vaches et 1 taureau mises en place	5	3	2
	Nombre de fermes laitières de vaches de race pure mises en place	2	3	5
	Production en tonnes de lait	3825	3947	4115
2.5 Mise en place de fermes pilotes d'expérimentation et d'approvisionnement en semences animales et géniteurs de race pure ou métis	Nombre de fermes bovines mises en place à Ngazidja, Ndzuwani et Mwali	1	1	1
	Nombre de fermes caprines mise en place à Mwali		1	
	Nombre d'inséminateurs formés et répartis dans chaque île	8	0	0

### ***2.2.3.2 Besoins de financement pour la réalisation du programme***

Les coûts indicatifs du programme sont présentés au tableau 2.2.17. Ils ont été estimés pour la période (2006-2007, 2008 et 2009), selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre du programme s'élèvent à environ 3,3 milliards de FC à rechercher. Elles se répartissent comme suit: 1,8 milliard à rechercher en 2006-2007, 0,8 milliard à rechercher en 2008 et 0,8 milliard en 2009. Pour l'ensemble de la période, la participation de l'Etat s'élèvera à environ 1,7 milliard de FC.

Cet axe stratégique représente environ 2 % du financement recherché pour la mise en œuvre du plan d'actions 2006-2009.

Tableau 2.2.17 : Prévisions budgétaires des programmes du sous-secteur élevage (en millions de FC)

Programmes et objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales</b>														
Objectif 1 : Renforcer la protection du cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques	19	439	10	449	203	52	0	255	204	52	0	256	10	960
Objectif 2 : Promouvoir un accroissement de la production animale (viande et œufs) provenant du petit élevage et de la production laitière bovine	354	951	0	1305	465	33	0	498	465	33	0	498	0	2301
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>373</b>	<b>1390</b>	<b>10</b>	<b>1753</b>	<b>668</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>753</b>	<b>669</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>754</b>	<b>10</b>	<b>3261</b>

## 2.2.4 Secteur Tourisme

Le pays doit réaliser une croissance économique forte pour réduire la pauvreté. À côté de la contribution significative, mais insuffisante du secteur agro-alimentaire, le pays dispose d'un potentiel touristique majeur encore très peu exploité. Les Comores sont situées dans une région magnifique où les paysages sont grandioses. Le pays possède une faune et une flore terrestre et sous-marine remarquables, incluant des espèces rares et protégées. Il possède également plusieurs sites classés dans le patrimoine mondial. Le sous-secteur touristique comprend un (1) programme qui vise à promouvoir le développement du tourisme.

### 2.2.4.1 Programme prioritaire 1: Appui au développement touristique

La dotation naturelle est un atout majeur pour le développement du tourisme aux Comores. Le tourisme est un secteur intensif en main-d'œuvre dont une bonne partie peut être formée relativement rapidement et à moindre coût. Outre les emplois directs dans l'hôtellerie, le tourisme offre aussi un potentiel significatif de création d'emplois indirects, soit dans des activités connexes au tourisme, soit dans le secteur agro-alimentaire et l'artisanat. Pour lancer l'industrie touristique, le pays doit attirer les investisseurs étrangers et faire la promotion de ses atouts auprès des tours opérateurs.

Tableau 2.2.18 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme d'appui au développement touristique

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 1: Organisation institutionnelle du tourisme	Renforcement des capacités des cadres		30 cadres formés	25 cadres formés	25 cadres formés
Objectif 2: Marketing et promotion touristique	Fréquentation touristique		50 500	33 000	40 000
Objectif 3: Amélioration des infrastructures d'accueil	Augmentation des capacités		Augmentation de 600 lits	Augmentation de 600 lits	Augmentation de 600 lits
Objectif 4 : Formation des acteurs touristiques (Privés et Publics)	Formation des acteurs		50 acteurs formés	50 acteurs formés	65 acteurs formés
Objectif 5: Mise en valeur et promotion des produits touristiques	Produits touristiques diversifiés		30%	50%	80%
Objectif 6: Promotion aux activités d'animations Culturelles	Mise en valeur de la culture comorienne		Développement des activités culturelles	Développement des activités culturelles	Développement des activités culturelles

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.19. Au total, 24 interventions seront mises en oeuvre dans le cadre de ce programme.



Tableau 2.2.19 : Interventions et résultats attendus du Programme d'appui au développement touristique

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Appui au développement touristique</b>					
<b>Objectif 1.1 Organisation institutionnelle du tourisme</b>					
<b>Interventions</b>					
1.1 Mise en place et opérationnalisation des directions du tourisme des îles et de l'Union	Bon fonctionnement des directions du tourisme		Une direction nationale et 3 directions insulaires opérationnelles		
1.2 Mise en place d'un office du tourisme dans les trois îles	augmentation des arrivées touristiques		Office du tourisme opérationnel dans chaque île autonome		
1.3 Création de l'ONT (Nom des Comores)	Office National du Tourisme créé		ONT opérationnel		
<b>Objectif 1.2 Marketing et promotion touristique</b>					
<b>Interventions</b>					
2.1 Création des Sites WEB	Sites web créés et disponibles et opérationnels		Augmentation de visiteurs connus	Augmentation de visiteurs connus	Augmentation de visiteurs connus
2.2 Participation aux foires Internationales	Faire connaître le pays avec le reste du monde		Augmentation de visiteurs et des investisseurs	Augmentation de visiteurs et des investisseurs	Augmentation de visiteurs et des investisseurs
2.3 Acquisition d'une documentation touristique	Faire connaître les ressources touristiques		informations touristiques disponibles	informations touristiques disponibles	informations touristiques disponibles
2.4 Création d'un point d'appui en Europe	Point d'appui en Europe créé			Point d'appui opérationnel	Point d'appui opérationnel
<b>Objectif 1.3 Amélioration des Infrastructures d'accueil</b>					
<b>Interventions</b>					
3.1 Réhabilitation des hôtels et gîtes existants	Hôtels et gîtes nationaux réhabilités		2 hôtels et 1 gîte réhabilités	3 hôtels et 1 gîte réhabilités	
3.2 Création d'établissements hôteliers	3 Etablissements hôteliers créés		1	1	1
3.3 Création des relais d'écotourisme	4 Relais d'écotourisme créés et opérationnels		1	2	1
<b>Objectif 1.4 Formation des acteurs touristiques (Privés et Publics)</b>					
<b>Interventions</b>					
4.1.1 Centre de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration	Centre de formation créé et opérationnel		50 agents touristiques formés	90 agents touristiques formés	120 agents touristiques formés
4.1.2 Formation diplômante des guides interprètes touristiques	Des guides interprètes touristiques formés		50	25	25
4.1.3 Formation permanente des acteurs (publics-privés)	Des acteurs du secteur formés		40 acteurs formés	30 acteurs formés	30 acteurs formés

Tableau 2.2.19 : (Suite)

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 1.5 Mise en œuvre, valorisation et promotion des produits</b>					
<b>Interventions</b>					
5.1 Réhabilitation des monuments et des sites existants	Monuments et sites réhabilités		3 monuments réhabilités	3 monuments réhabilités	3 monuments réhabilités
5.2 Mise en valeurs du volcan KARTHALA	Activités touristiques développées		augmentation du nombre des visiteurs	augmentation du nombre des visiteurs	augmentation du nombre des visiteurs
5.3 Aménagement des sentiers de randonnées	14 Sentiers aménagés		4 sentiers aménagés	5 sentiers aménagés	5 sentiers aménagés
5.4 Appui au Parc Marin de Mohéli (PMM)	Ressources marines protégées		augmentation des visiteurs	augmentation des visiteurs	augmentation des visiteurs
5.5 Incitation à l'agrotourisme	Produits agricoles connus		agrotourisme développé	agrotourisme développé	agrotourisme développé
5.6 Parc du coelacanthe	Parc du Coelacanthe créé et opérationnel		augmentation des visiteurs	augmentation des visiteurs	augmentation des visiteurs
5.7 Activités nautiques à Chindini	Activités nautiques développées		augmentation des visiteurs	augmentation des visiteurs	augmentation des visiteurs
5.8 Promotion d'autres pôles d'attraction	3 pôles d'attraction connus		Promotion de 3 pôles d'attraction	Promotion de 3 pôles d'attraction	Promotion de 3 pôles d'attraction
5.9 Incitation à la création de services touristiques	services du tourisme comorien organisés		Augmentation du nombre de services touristiques	Augmentation du nombre de services touristiques	Augmentation du nombre de services touristiques
<b>Objectif 1.6 Promotion aux activités d'animations culturelles</b>					
<b>Interventions</b>					
6.1 Appui au développement et à la promotion du CNAC	Amélioration des activités du CNAC		Développement et diversification de l'artisanat comorien	Développement et diversification de l'artisanat comorien	Développement et diversification de l'artisanat comorien
6.2 Mise en valeur et mise en scène du folklore national	Folklore national connu		Développement des danses folkloriques	Développement des danses folkloriques	Développement des danses folkloriques

#### 2.2.4.2 Besoins de financement pour la réalisation du programme

Les coûts indicatifs du programme sont présentés au tableau 2.2.20. Ils ont été estimés pour la période (2006-2007, 2008 et 2009), selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre du programme s'élèvent à environ 3,7 milliards de FC à rechercher. Elles se répartissent comme suit: 1,8 milliard à rechercher en 2006-2007, 1,2 milliard à rechercher en 2008 et 0,8 milliard en 2009.

Cet axe stratégique représente environ 2 % du financement recherché pour la mise en oeuvre du plan d'actions 2006-2009.

Tableau 2.2.20 : Prévisions budgétaires du programme d'appui au sous-secteur tourisme (en millions de FC)

Rubriques	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Appui au développement touristique</b>														
Objectif 1: Organisation institutionnelle du tourisme	0	155	0	155	0	60	0	60	0	15	0	15	0	230
Objectif 2: Marketing et promotion Touristique	0	55	0	55	0	75	0	75	0	90	0	90	0	220
Objectif 3: Infrastructures d'Accueil	0	400	0	400	0	340	0	340	0	95	0	95	0	835
Objectif 4 : Formation des Acteurs Touristiques (Privés et Publics)	0	490	0	490	0	240	0	240	0	55	0	55	0	785
Objectif 5: Mise en ouvre,valorisation, promotion des produits touristiques	0	538	0	538	0	473	0	473	0	463	0	463	0	1474
Objectif 6: Développement des activités d'animations culturelles	0	80	0	80	0	70	0	70	0	20	0	20	0	170
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1718</b>	<b>0</b>	<b>1718</b>	<b>0</b>	<b>1258</b>	<b>0</b>	<b>1258</b>	<b>0</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	<b>3714</b>

### ***2.2.5 Autres Secteurs Privés***

Le secteur privé comorien a besoin de stabilité économique et politique, de ressources humaines compétentes et de services financiers adaptés et variés. Parmi ces services, figure notamment le capital de risque à moyen terme qui permet de faire des investissements productifs. Aux Comores, malgré l'existence de sur liquidités dans les institutions financières (bancaires et non bancaires), les entreprises ont des difficultés à accéder à du crédit de moyen terme pour des investissements productifs. Il existe une demande potentielle de la part du secteur privé pour ce type de service financier, mais les conditions permettant une bonne intermédiation financière ne sont pas réunies. Cette situation a des conséquences majeures sur les entreprises comoriennes, notamment sur leur capacité à investir dans les nouvelles technologies nécessaires pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. Ceci est particulièrement important aux Comores où le coût de la main-d'œuvre est relativement élevé par rapport aux pays de la sous-région, ce qui requiert des choix technologiques basés sur un équilibre dans les intensités des facteurs capital - travail.

Outre l'accès à des services financiers, les entreprises ont besoin de compétences dans des domaines ne relevant pas directement de leur champ d'expertise, mais qui sont indispensables à leur survie et à leur développement. Ces services concernent par exemple le conseil légal, la comptabilité, la gestion, le contrôle qualité, l'informatique, l'analyse de marché, le marketing, les choix technologiques dans la production, la transformation, la commercialisation, l'emballage, le stockage, la gestion de l'information, le service après vente, etc. Aux Comores, ce secteur est peu développé et repose d'une part sur quelques projets aidant à la création d'entreprises et d'autre part, sur un nombre réduit d'entreprises embryonnaires et aux moyens limités vendant leurs services aux entreprises existantes. Dans une perspective de mise en place d'une offre durable et concurrentielle, il est important de renforcer les sociétés privées performantes spécialisées dans leur domaine d'expertise et qui vendent leurs services sur le marché, créant progressivement un véritable tissu économique.

#### ***2.2.4.1 Programme prioritaire 1 : Promotion du secteur privé***

Le sous-secteur autres secteurs privés comprend un (1) programme qui vise à promouvoir le secteur privé à travers des réformes du cadre institutionnel et juridique, et le renforcement des opérateurs des secteurs porteurs.

Tableau 2.2.21 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme d'appui à la promotion du secteur privé

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Appui à la promotion du secteur privé</b>	Taux de croissance des investissements privés		15%	18%	25%
Objectif 1.1: Renforcer les cadres institutionnels, légaux et réglementaires régissant le secteur privé	Textes réglementaires et légaux		Adoptés et mis en œuvre	Adoptés et mise en œuvre	
Objectif 1.2: Développement des services non financiers en appui aux entreprises	Nombre de nouvelles entreprises dans le secteur privé		25	50	50
Objectif 1.3: Amélioration de l'intermédiation financière par les IFD	Croissance du crédit au secteur privé		50%	75%	100%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.2.22. Au total, le programme compte 15 interventions.

Tableau 2.2.22 : Interventions et résultats attendus du Programme d'appui à la promotion du secteur privé

Programmes et interventions	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Appui à la promotion du secteur privé</b>	Taux de croissance des investissements privés		15%	18%	25%
<b>Objectif 1.1: Renforcer les cadres institutionnels, légaux et réglementaires régissant le secteur privé</b>	Textes réglementaires et légaux		Adoptés et mis en œuvre	Adoptés et mis en œuvre	
<b>Interventions</b>					
1.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles des ministères en charge de la promotion du secteur privé (Union+îles)	Nombre d'agents formés		6	6	6
	Directions équipées		3		
1.1.2 Elimination des barrières commerciales formelles et informelles entre les îles	Taux de taxation		0%	0%	0%
1.1.3 Code d'investissement et autres mesures incitatives à l'investissement adoptés	Décret de promulgation		En place		
1.1.4 Adoption, promulgation et opérationnalisation du code des marchés publics	Code de marché opérationnel		En place		
1.1.5 Vulgarisation et application du plan comptable OHADA dans les entreprises	Nombre d'entreprises utilisant le plan OHADA		150	250	500
1.1.6 Renforcement des mécanismes de conciliation et d'arbitrage commercial	Textes réglementaires		En place		
	Pourcentage d'affaires commerciales déferées devant le mécanisme d'arbitrage et de conciliation		15%	23%	35%
1.1.7 Création d'un Centre Comorien du Commerce extérieur	Centre opérationnel			En place	
<b>Objectif 1.2: Développement des services non financiers en appui aux entreprises</b>	Nombre de nouvelles entreprises dans le secteur privé		25	50	50
<b>Interventions</b>					
1.2.1 Appui au développement du secteur des services-conseils	Nombre de bureaux de services-conseil créés		3	6	9
1.2.2 Renforcement des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (CCIA) des îles et de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (UCCIA) de l'Union	Nombre de chambres		4		
<b>Objectif 1.3: Amélioration de l'intermédiation financière par les IFD</b>	Croissance du crédit au secteur privé		50%	75%	100%
<b>Interventions</b>					
1.3.1 Renforcement des capacités en matière de gestion des services financiers	Nombre de dirigeants et de salariés formés		200	200	200
1.3.2 Définition et mise en place d'une politique de suivi et de contrôle des IFD par les autorités de tutelles (banque centrale des Comores, ministères des finances)	Politique élaborée et mise en application au niveau national			Politique en application	
1.3.3 Favoriser l'implantation de nouvelles institutionnelles financières formelles	Nouvelle banque en opération		1		
1.3.4 Encourager l'innovation et le développement de nouveaux produits financiers adaptés aux besoins du secteur privé et des populations	Nombre de nouveaux produits financiers offerts par les IFD		2	2	2
1.3.5 Appui à la mise en place d'un mécanisme obligatoire d'assurance de l'épargne dans les IFD	Mécanisme d'assurance obligatoire en place			En place	
1.3.6 Appui à la mise en place d'un système de garanties permettant de réduire les risques des crédits productifs	Système en place			En place	

### 2.2.5.2 Besoins de financement pour la réalisation du programme

Les coûts indicatifs du programme sont présentés au tableau 2.2.23. Ils ont été estimés pour la période (2006-2007, 2008 et 2009), selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le

financement est déjà acquis ou à rechercher. Les deux dernières colonnes du tableau indiquent le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre du programme s'élèvent à environ 5,4 milliards de FC à rechercher. Elles se répartissent comme suit: 2,6 milliards à rechercher en 2006-2007, 2,3 milliards à rechercher en 2008 et 0,4 milliard en 2009. Pour l'ensemble de la période, la participation de l'État s'élèvera à environ 270 millions de FC.

Cet axe stratégique représente environ 3 % du financement recherché pour la mise en œuvre du plan d'actions 2006-2009.

Le tableau 2.2.24 reprend de manière synthétique les besoins de financement de l'ensemble des programmes de l'axe 2.

Tableau 2.2.23 : Prévisions budgétaires du programme d'appui aux autres secteurs privés (en millions de FC)

Programmes et Objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Appui à la promotion du secteur privé</b>														
Objectif 1.1: Renforcer les cadres institutionnels, légaux et réglementaires régissant le secteur privé	33	230	33	230	32	260	32	260	25	165	25	165	90	655
Objectif 1.2: Développement des services non financiers en appui aux entreprises	30	200	10	220	32	125	5	152	0	0	0	0	15	372
Objectif 1.3: Amélioration de l'intermédiation financière	60	2125	0	2185	55	1875	10	1920	5	175	0	180	10	4285
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>2555</b>	<b>43</b>	<b>2635</b>	<b>119</b>	<b>2260</b>	<b>47</b>	<b>2332</b>	<b>30</b>	<b>340</b>	<b>25</b>	<b>345</b>	<b>115</b>	<b>5312</b>



Tableau 2.2.24 : Budget synthèse des programmes prioritaires de l'axe 2 (en milliards de FC)

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Acquis	Total A rechercher	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher							Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Secteur agricole</b>														
Programme 1: Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier	17	152	10	159	12	220	5	227	12	200	5	207	20	593
Programme 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole	14	175	9	180	14	170	9	175	14	170	9	175	27	530
Programme 3: Relance de la production agricole et agroalimentaire	50	575	5	620	65	825	5	885	65	825	5	885	15	2390
<b>Sous-total</b>	<b>81</b>	<b>1202</b>	<b>24</b>	<b>1259</b>	<b>91</b>	<b>1515</b>	<b>19</b>	<b>1587</b>	<b>91</b>	<b>1495</b>	<b>19</b>	<b>1567</b>	<b>62</b>	<b>4413</b>
<b>Secteur pêche</b>														
Programme 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur	20	85	0	105	15	65	0	80	10	65	0	75	0	260
Programme 2: Développement de la pêche	190	1360	0	1550	126	799	0	925	130	820	0	950	0	3425
Programme 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques	77	568	0	645	61	499	0	560	36	424	0	460	0	1665
<b>Sous-total</b>	<b>287</b>	<b>2013</b>	<b>0</b>	<b>2300</b>	<b>202</b>	<b>1363</b>	<b>0</b>	<b>1565</b>	<b>176</b>	<b>1309</b>	<b>0</b>	<b>1485</b>	<b>0</b>	<b>5350</b>
<b>Secteur Elevage</b>														
Programme 1: Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales	373	1390	10	1753	668	85	0	753	669	85	0	754	10	3261
<b>Sous-total</b>	<b>373</b>	<b>1390</b>	<b>10</b>	<b>1753</b>	<b>668</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>753</b>	<b>669</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>754</b>	<b>10</b>	<b>3261</b>
<b>Secteur Tourisme</b>														
Programme 1: Appui au développement touristique	0	1758	0	1758	0	1243	0	1243	0	713	0	713	0	3714
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>1758</b>	<b>0</b>	<b>1758</b>	<b>0</b>	<b>1243</b>	<b>0</b>	<b>1243</b>	<b>0</b>	<b>713</b>	<b>0</b>	<b>713</b>	<b>0</b>	<b>3714</b>
<b>Autres Secteurs Privés</b>														
Programme 1: Appui à la promotion du secteur privé	123	2555	43	2635	119	2260	47	2332	30	340	25	345	115	5312
<b>Sous-total</b>	<b>123</b>	<b>2555</b>	<b>43</b>	<b>2635</b>	<b>119</b>	<b>2260</b>	<b>47</b>	<b>2332</b>	<b>30</b>	<b>340</b>	<b>25</b>	<b>345</b>	<b>115</b>	<b>5312</b>
<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>863</b>	<b>8917</b>	<b>76</b>	<b>9705</b>	<b>1080</b>	<b>6466</b>	<b>66</b>	<b>7480</b>	<b>966</b>	<b>3942</b>	<b>44</b>	<b>4865</b>	<b>186</b>	<b>22050</b>

### **2.3 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'AXE STRATEGIQUE III : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA JUSTICE**

L'axe stratégique III concerne deux secteurs clés qui ont un impact important sur le développement socio-économique, l'avenir socio-politique et l'unité de l'Union des Comores. Il s'agit des secteurs de la gouvernance et de la justice.

La bonne gouvernance est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté aux Comores. Le gouvernement de l'Union des Comores souhaite d'abord et avant tout consolider le processus de réconciliation nationale, de démocratisation et de décentralisation pour que les îles autonomes disposent d'une plus grande autonomie et que les organisations de la société civile soient de plus en plus responsabilisées et impliquées dans le processus de gestion du développement. Le gouvernement entend renforcer la gouvernance pour que les intervenants publics, privés et communautaires puissent travailler efficacement pour relever les défis de la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, la justice est un autre élément clé dans un État de droit. Elle protège la paix publique en réglant les conflits qui opposent les individus ; elle proclame le « bon droit », substitue la peine légale à la vengeance privée, réduit les troubles sociaux causés par le crime, et, par l'effet de ses décisions, sauvegarde les libertés individuelles.

Enfin, la corruption a des conséquences néfastes sur le développement du pays ; elle tend à rendre moins compétitive l'économie nationale et moins attractif l'investissement à cause des surcoûts et de l'incertitude qu'elle engendre pour les opérateurs économiques ; elle augmente les coûts des produits et des services au consommateur, notamment ceux destinés aux pauvres qui n'ont que peu d'alternatives. La corruption fausse le système d'incitations en introduisant des distorsions dans le système de promotion sociale. Elle engendre une mauvaise allocation des ressources et accroît indûment le coût des investissements et des services publics.

Le plan d'actions 2006-2009 a retenu les quatre (4) programmes prioritaires suivants pour l'axe III:

Programme 1: Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles

Programme 2: Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques

Programme 3 : Rendre effective et efficace la décentralisation

Programme 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice

### **2.3.1 Programme prioritaire 1 : Renforcement de la réconciliation nationale et mise en œuvre des institutions constitutionnelles**

Le pays a connu ces dernières années une situation politique difficile qui a fortement ébranlé l'unité nationale. Dans le contexte de la réconciliation nationale, la population a adopté une nouvelle constitution définissant un nouveau cadre institutionnel dont la complexité exige une attention particulière dans la mise en place des institutions démocratiques afférentes. Ce cadre institutionnel donne plus d'autonomie et de responsabilités aux îles, mais représente un véritable défi dans sa mise en place et dans son opérationnalisation.

Tableau 2.3.1 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de renforcement de la réconciliation nationale et de mise en œuvre des institutions constitutionnelles

Programme et objectif	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles</b>					
Objectif 1.1 Opérationnalisation des institutions constitutionnelles et de l'Etat	Accomplissement des missions dévolues aux institutions et à l'Etat	30%	80%	90%	100%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.3.2. Le programme de renforcement de la réconciliation nationale et de mise en œuvre des institutions constitutionnelles comprend trois (3) interventions pour la période 2006-2009.

Tableau 2.3.2 : Interventions et résultats attendus du Programme de renforcement de la réconciliation nationale et de mise en œuvre des institutions constitutionnelles

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles</b>				
<b>Objectif 1.1 Opérationnalisation des institutions constitutionnelles</b>				
<b>Interventions</b>				
1.1.1 Elaborer et adopter les textes d'application des lois	Textes légaux et réglementaires	100%		
1.1.2 Appuyer la structuration et le fonctionnement des institutions	Pourcentage des institutions constitutionnelles fonctionnelles	80%	90%	100%
1.1.3 Construction et mise en place des structures de l'Etat dans les Iles	Nombre de structures/batiments construits ou en place	40%	30%	30%

### **2.3.2 Programme prioritaire 2 : Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques**

Il est généralement admis que la corruption est un phénomène répandu aux Comores. Les audits réalisés au niveau de la dette intérieure et des entreprises publiques attestent ce fait.

Cette corruption a des conséquences néfastes sur le développement du pays car elle fausse le système d'incitations en introduisant des distorsions dans le système de promotion sociale et induit des surcoûts

Tableau 2.3.3 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de promotion de la lutte contre la corruption et d'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques

Programme et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 2: Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques</b>					
Objectif 2.1 Promouvoir une transparence dans l'attribution des marchés publics	Attribution des marchés publics selon le code adoptée	0%	100%	100%	100%
Objectif 2.2 Mettre en place et renforcer le contrôle à priori et à postérieur	Des rapports d'inspections et contrôles certifiés	0%	10%	30%	40%
Objectif 2.3 Mettre en place et opérationnaliser les brigades financières	Des cas frauduleux/corruptions réprimées		30%	75%	100%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.3.4. Le programme de promotion de la lutte contre la corruption et d'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques comprend 12 interventions pour la période 2006-2009.

Tableau 2.3.4 : Interventions et résultats attendus du Programme de promotion de la lutte contre la corruption et d'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 2: Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques</b>				
<b>Objectif 2.1 Promouvoir une transparence dans l'attribution des marchés publics</b>				
<b>Interventions</b>				
2.1.1 Mettre en application le code des marchés	Manuel de procédures	Version préliminaire	Version définitive	
	% des marchés ayant respecté les procédures		50%	100%
2.1.2 Mettre en place et opérationnaliser l'agence nationale et les commissions spécialisées	Agence nationale en place	Opérationnelle		
	Pourcentage des commissions spécialisées prévues en place	80%	100%	
<b>Objectif 2.2 Mettre en place et renforcer le contrôle à priori et à postériori</b>				
<b>Interventions</b>				
2.2.1 Redéfinir les missions du contrôle financier et évaluer les besoins	Textes réglementaires	Disponibles		
	Rapport d'évaluation	Disponibles		
2.2.2 Renforcer les capacités du contrôle financier	Nombre d'agents formés	12	12	
2.2.3 Mettre en place et opérationnaliser l'Inspection des Finances	Textes réglementaires	Disponibles		
	Nombre d'agents formés		12	12
2.2.4 Mettre en place et opérationnaliser la Chambre des Comptes	Rapports		Disponibles	Disponibles
	Rapports annuels		Disponibles	Disponibles
2.2.5 Elaborer une nomenclature des pièces comptables	Textes réglementaires	Disponibles		
2.2.6 Appui à l'élaboration des lois de règlements	Lois de règlements		Disponibles	Disponibles
2.2.7 Appuyer la publication et la diffusion des comptes et des documents à caractère public	Documents accessibles	Version papier	Version en ligne	Version en ligne
<b>Objectif 2.3 Mettre en place et opérationnaliser les brigades financières</b>				
<b>Interventions</b>				
2.3.1 Mise en place et définition des missions des brigades financières	Création des brigades et textes réglementaires	Disponible et opérationnel	Disponible et opérationnel	Disponible et opérationnel
2.3.2 Renforcement des capacités des brigades (Formations, Equipement)	Nombre de formés et opérationnels	30%	75%	100%
2.3.3 Repression des fraudes et des corruptions	Dossiers litigeux traités	30%	75%	100%

### 2.3.3 Programme prioritaires 3 : Rendre effective et efficace la décentralisation

La décentralisation est un moyen éprouvé pour rapprocher le citoyen des gouvernants. Cette forme de gestion du développement convient particulièrement à la structure insulaire des Comores qui l'ont inscrit, à juste titre, dans la constitution. Elle permet d'accroître l'efficacité dans la gestion du développement et d'avoir une meilleure qualité des services publics, grâce notamment à une meilleure implication des populations concernées. La décentralisation concourt également à une meilleure gouvernance et facilite la lutte contre la corruption. Elle permet enfin aux populations pauvres de prendre part activement à la vie publique.

Tableau 2.3.5 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme visant à rendre effective et efficace la décentralisation

Programme et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3: Rendre effective et efficace la décentralisation</b>					
Objectif 3.1 Mettre en place et opérationnaliser les communes et les autres institutions insulaires	Des communes légalement instituées	0%	50%	80%	100%
Objectif 3.2 Renforcer la gestion communale	Personnel communal formé et opérationnel	0%	30%	50%	100%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.3.6. Le programme de renforcement de la décentralisation comprend 9 interventions pour la période 2006-2009.

Tableau 2.3.6 : Interventions et résultats attendus du Programme visant à rendre effective et efficace la décentralisation

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3 Rendre effective et efficace la décentralisation</b>				
<b>Objectif 3.1 Mettre en place et opérationnaliser les communes et les autres institutions insulaires</b>				
<b>Interventions</b>				
3.1.1 Elaborer la loi cadre sur les communes et les lois spécifiques des îles	Textes réglementaires		Disponibles	
3.1.2 Organiser les élections des communes	Tenue des élections	Conseils municipaux en place		
3.1.3 Mettre en place des démarches locales pour d'agenda 21	Plan d'action Agenda 21		Disponible	
3.1.4 Construction et équipements de base des Assemblées des îles et des mairies	Infrastructures opérationnelles	25%	50%	75%
<b>Objectif 3.2 Renforcer la gestion communale</b>				
<b>Interventions</b>				
3.2.1 Former les élus locaux et le personnel communal	Nombre de personnes formées		700	700
	Méthodologie	Disponible		
3.2.2 Mettre en place un plan cadastral assorti d'un adressage des endroits	Projets pilotes		Mis en œuvre dans 5% des communes	Mis en œuvre dans 25% des communes
3.2.3 Mettre en œuvre un programme de sensibilisation destiné aux populations pour un ancrage de la culture et du développement communal	Pourcentage de commune ayant reçu une séance d'information et de formation		50%	100%
3.2.4 Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités destiné aux organisations de la société civile	Nombre d'organisations de la société civile concernées	500	500	500
3.2.5 Appuyer la mise en place d'une fiscalité locale	Définition d'une assiette fiscale communale		Disponible	

#### **2.3.4 Programme prioritaire 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice**

L'accès à la justice est limité par son éloignement du justiciable, le coût élevé d'un procès, les carences dans l'assistance judiciaire et l'ignorance du droit. Cette situation conduit certaines

personnes et certaines communautés à des règlements parallèles qui ne garantissent pas nécessairement la paix sociale et le respect des principes du droit contenus dans la loi.

Tableau 2.3.7 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice</b>					
Objectif 4.1. Compléter l'architecture judiciaire du pays	Toutes les structures judiciaires prévues par la constitution sont en place et opérationnelles	60%	100%	100%	100%
Objectif 4.2 Renforcer les infrastructures prioritaires de la justice	Construction et équipement prévus dans le plan de développement de la justice		20%	50%	75%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.3.8. Ce programme compte cinq (5) interventions.

Tableau 2.3.8 : Interventions et résultats attendus du Programme de renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice</b>				
<b>Objectif 4.1. Compléter l'architecture judiciaire du pays</b>				
<b>Interventions</b>				
4.1.1 Elaborer et adopter les textes d'application des nouvelles structures judiciaires	Textes légaux et réglementaires		Disponible	
4.1.2 Mettre en place et opérationnaliser la Cour Suprême et le Conseil Supérieur de la Magistrature	Institution en place et opérationnelle	Arrêts et avis disponibles	Arrêts et avis disponibles	Arrêts et avis disponibles
4.1.3 Renforcer les capacités des juges de paix	Pourcentage des juges de paix ayant reçu une formation	50%	75%	100%
4.1.4 Mettre en œuvre des formations de spécialisation des acteurs de la justice	Nombre d'acteurs formés	6	6	6
<b>Objectif 4.2 Renforcer les infrastructures prioritaires de la justice</b>				
<b>Intervention</b>				
4.2.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des infrastructures judiciaires	Plan de développement Infrastructures prévues dans le plan opérationnel	Disponible	50%	75%

### 2.3.5 Besoins de financement pour la réalisation des quatre (4) programmes

Les coûts indicatifs des quatre (4) programmes prioritaires de l'axe 3 sont présentés au tableau 2.3.9. Ils ont été estimés pour la période (2006-2007, 2008 et 2009), selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. Les deux

dernières colonnes du tableau indiquent le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des quatre (4) programmes prioritaires s'élèvent à 5,1 milliards de FC dont 2,7 milliards de FC à rechercher. La répartition financière par programme prioritaire est la suivante:

- Programme de renforcement de la réconciliation nationale et d'opérationnalisation des institutions constitutionnelles: 500 millions de FC sont requis durant la période (2006-2009) dont 470 milliards de FC à rechercher.
- Programme de lutte contre la corruption : 900 millions de FC sont requis pour la période (2006-2009) dont 830 millions de FC à rechercher.
- Programme de renforcement de la décentralisation : 4,7 milliards de FC sont requis pour la période (2006-2009) dont 460 millions de FC à rechercher.
- Programme d'amélioration de la justice : 980 millions de FC sont requis pour la période (2006-2009) et sont à rechercher.

Le financement à rechercher par année dans le secteur de la gouvernance et de la justice se répartit comme suit: 960 millions à rechercher en 2006-2007, 1,1 milliard à rechercher en 2008 et 731 millions en 2009. Pour l'ensemble de la période, la participation de l'État s'élèvera à près de 500 millions de FC.

Cet axe stratégique représente près de 4.5 % du financement recherché. Il vise à créer les conditions d'une gouvernance responsable et d'une justice accessible et équitable.



Tableau 2.3.9 : Budget synthèse des programmes prioritaires de l'axe 3 (en milliards de FC)

Rubriques	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles</b>														
Objectif 1.1 Opérationnalisation des institutions constitutionnelles	30	150	10	170	25	150	10	165	25	120	10	135	30	470
<b>Total Programme 1</b>	<b>30</b>	<b>150</b>	<b>10</b>	<b>170</b>	<b>25</b>	<b>150</b>	<b>10</b>	<b>165</b>	<b>25</b>	<b>120</b>	<b>10</b>	<b>135</b>	<b>30</b>	<b>470</b>
<b>Programme 2: Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques</b>														
Objectif 2.1 Promouvoir une transparence dans l'attribution des marchés publics	20	75	0	95	20	50	65	5	20	0	0	5	65	105
Objectif 2.2 Mettre en place et renforcer le contrôle à priori et à postériori	33	195	0	228	30	190	0	220	25	130	0	155	0	603
Objectif 2.3 Mettre en place et opérationnaliser les brigades financières	5	40	5	40	5	40	5	40	5	40	5	40	15	120
<b>Total Programme 2</b>	<b>58</b>	<b>310</b>	<b>5</b>	<b>363</b>	<b>55</b>	<b>280</b>	<b>70</b>	<b>265</b>	<b>50</b>	<b>170</b>	<b>5</b>	<b>200</b>	<b>80</b>	<b>828</b>
<b>Programme 3 Rendre effective et efficace la décentralisation</b>														
Objectif 3.1 Mettre en place et opérationnaliser les communes et les autres institutions insulaires	43	680	500	213	5	520	500	25	0	500	500	0	1500	238
Objectif 3.2 Renforcer la gestion communale	20	900	920	0	42	1015	920	137	40	965	920	85	2760	222
<b>Total Programme 3</b>	<b>63</b>	<b>1580</b>	<b>1420</b>	<b>213</b>	<b>47</b>	<b>1535</b>	<b>1420</b>	<b>162</b>	<b>40</b>	<b>1465</b>	<b>1420</b>	<b>85</b>	<b>4260</b>	<b>460</b>
<b>Programme 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice</b>														
Objectif 4.1. Compléter l'architecture judiciaire du pays	14	120	0	134	17	117	0	134	14	107	0	121	0	389
Objectif 4.2 Renforcer les infrastructures prioritaires de la justice	5	75	0	80	25	300	0	325	15	175	0	190	0	595
<b>Total Programme 4</b>	<b>19</b>	<b>195</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>42</b>	<b>417</b>	<b>0</b>	<b>459</b>	<b>29</b>	<b>282</b>	<b>0</b>	<b>311</b>	<b>0</b>	<b>984</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>2235</b>	<b>1435</b>	<b>960</b>	<b>169</b>	<b>2382</b>	<b>1500</b>	<b>1051</b>	<b>144</b>	<b>2037</b>	<b>1435</b>	<b>731</b>	<b>4370</b>	<b>2742</b>

## **2.4 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'AXE STRATEGIQUE IV : AMELIORER L'ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION**

La santé est une dimension essentielle du bien-être des populations. Les mauvaises conditions sanitaires des pauvres résultent de la relation complexe entre la santé et la pauvreté. La pauvreté est donc perçue dans le secteur de la santé à travers: (i) le faible accès aux services et à des soins de santé de qualité; (ii) le manque d'infrastructures sanitaires, d'hygiène et d'assainissement; et (iii) la recrudescence de la malnutrition et une alimentation de mauvaise qualité. Non seulement la pauvreté mène à une mauvaise santé faute de soins adéquats, mais un mauvais état de santé contribue à entretenir la pauvreté. Le plan d'actions 2006-2009 a retenu quatre (4) programmes prioritaires dans ce domaine:

1. Programme de lutte contre les maladies prioritaires ;
2. Programme de développement intégré de la santé reproductive/ planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques ;
3. Programme de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles ;
4. Programme de renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de santé à travers une meilleure coordination/gestion des activités de développement sanitaire et renforcement du plateau technique des formations sanitaires.

### ***2.4.1 Programme prioritaire 1 : Lutte contre les maladies prioritaires***

Le paludisme demeure l'un des problèmes de santé publique les plus importants du pays. Malgré les résultats encourageants enregistrés ces trois dernières années, cette affection reste le principal motif de consultation et d'hospitalisation dans les structures et contribue à maintenir des taux d'absentéisme élevés dans les écoles et les lieux de travail. Tous les âges sont touchés par cette affection, mais les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes constituent les deux groupes les plus vulnérables. La prévalence du paludisme est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, à cause notamment de la moindre utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les campagnes.

La dégradation des conditions d'hygiène et d'assainissement, l'insuffisance du système national de surveillance épidémiologique caractérisée par l'absence d'un laboratoire national de santé et l'absence de services d'inspection et de contrôle sanitaire exposent aussi le pays aux flambées de maladies à transmission vectorielle telles que les arboviroses et la fièvre jaune.

D'autres maladies comme la tuberculose, la lèpre, le tétanos néonatal, la filariose et la poliomyélite affectent la population, notamment les pauvres. Des programmes sont en cours pour lutter contre ces maladies ou pour les éliminer ou les éradiquer. Ces programmes

doivent être soutenus et renforcés en vue de cibler de manière plus spécifique les pauvres. Des actions comme le dépistage précoce et le traitement de la lèpre et de la tuberculose doivent être renforcées. Il en va de même pour la campagne de traitement préventif de masse de la filariose lymphatique et du programme élargi de vaccination pour la prévention de la poliomyélite, du tétanos et des autres maladies contrôlables par la vaccination.

La malnutrition est un phénomène qui affecte surtout les enfants de moins de 5 ans. Le pourcentage des naissances vivantes avec un poids inférieur à 2500 grammes est de 27%. On note également que le pourcentage des enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale est de 25 %. La malnutrition constitue une conséquence directe de la pauvreté.

Les maladies non transmissibles, notamment le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires, l'hypertension artérielle, les cancers et les psychoses mentales préoccupent de plus en plus les professionnels de la santé à cause des décès de plus en plus fréquents dus à ces maladies. Les données sur ces maladies sont quasi inexistantes, Par conséquent, il s'avère urgent d'entreprendre des investigations pour évaluer leur prévalence au niveau de la communauté et de développer des programmes appropriés.

Ces endémies et épidémies engendrent des problèmes sociaux et des pertes économiques dues à l'absentéisme observé dans les écoles et les lieux de travail, mais aussi en raison des coûts de leurs prises en charge par les ménages et les services médicaux.

Les objectifs spécifiques du Programme de lutte contre les maladies prioritaires ainsi que les cibles visées pour la période 2006-2009 sont présentés au tableau 2.4.1. Au total, ce programme poursuit sept (7) objectifs spécifiques.

Tableau 2.4.1 : Objectifs spécifiques et cibles du Programme de lutte les maladies prioritaires

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 1. 1. Réduire le taux de mortalité et de morbidité lié au paludisme	Taux de prévalence du paludisme	34,60%	32%	30%	25%
	Taux de mortalité due au paludisme	25%	22%	20%	18%
Objectif 1.2. Réduire la morbidité liée à la malnutrition aiguë	Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	25,40%	25%	20%	15%
Objectif 1.3. Développer des programmes nationaux de lutte contre des maladies non transmissibles	Nombre de programmes opérationnels	0	0	1	2
Objectif 1.4. Réduire la morbidité liée aux maladies évitables par la vaccination	Taux de prévalence des maladies évitables par la vaccination				
Objectif 1.5: Réduire la morbidité et la mortalité liées à tuberculose et à la lèpre	Taux de guérison	94%	100%	100%	100%
	Taux de prévalence de la lèpre	1,6 pour 10000 habitants			Mois de 1 cas pour 10000 habitants
Objectif 1.6: Eliminer la filariose lymphatique aux Comores	Nombre de nouveaux cas				0
Objectif 1.7: Assurer l'alerte et la riposte aux épidémies	Pourcentage des épidémies contrôlées efficacement		100%	100%	100%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.4.2. Le programme de lutte contre les maladies prioritaires compte 20 interventions.

Tableau 2.4.2: Interventions et résultats attendus par objectif du Programme lutte les maladies prioritaires

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 1.1. Réduire le taux de mortalité et de morbidité lié au paludisme</b>				
<b>Interventions</b>				
1.1.1. Rendre disponible des moustiquaires imprégnées à un prix accessible aux pauvres	Quantité de moustiquaires distribuées	50000	75000	100000
1.1.2. Promotion de la lutte antilarvaire par les poissons larvivores	Pourcentage de citernes disposant de poissons larvivores	50%	65%	80%
1.1.3. Rendre disponibles le Coartem à prix accessible aux pauvres	Quantité de comprimés importés	600000	500000	400000
1.1.4. Recyclage de 150 agents de santé sur la prise en charge du paludisme	Nombre des agents recyclés	150	0	0
1.1.5. Formation des agents de santé communautaires sur la prise en charge du paludisme	Pourcentage d'agents formés	25%	50%	50%
1.1.6. Étude de faisabilité et élaboration d'un plan stratégique national de lutte antivectorielle pour l'éradication de l'anophèle	Plan stratégique de lutte anti vectorielle contre le paludisme	Étude de faisabilité disponible	Plan stratégique disponible	
1.1.7. Equipement de l'Unité de lutte intégrée contre les vecteurs	Pourcentage de réalisation des activités programmées	75%	80%	90%
1.1.8. Equipement de l'Unité chargée de la gestion du programme	Pourcentage de réalisation des activités programmées	75%	80%	90%
<b>Objectif 1.2 : Réduire la morbidité liée à la malnutrition aigue</b>				
<b>Interventions</b>				
1.2.1. Prise en charge des cas de malnutrition aigue	Pourcentage des cas dépistés qui sont pris en charge	50%	75%	100%
1.2.2. Information et éducation des parents	Nombre de parents formés	1000	2000	5000
<b>Objectif 1.3. Développement de programmes nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles</b>				
<b>Interventions</b>				
1.3.1. Organisation d'une enquête sur les maladies non transmissibles	Disponibilité des données sur les maladies transmissibles	Étude disponible		
1.3.2. Formation de medecins à la prise en charge des maladies non transmissibles	Nombre de medecins formes		10	10
<b>Objectif 1.4. Réduire la morbidité liée aux maladies évitables par la vaccination</b>				
<b>Interventions</b>				
1.4.1. Vaccination des enfants de 0 à 11 mois et des femmes enceintes	Taux de rupture	0%	0%	0%
	Taux de couverture vaccinale	BCG= 95% DTC3= 95% VPO3= 95% VAR= 80% VAT2+= 45% Hep= 90%	BCG= 95% DTC3= 95% VPO3= 95% VAR= 90% VAT2+= 60% Hep=95%	BCG= 95% DTC3= 95% VPO3= 95% VAR= 95% VAT2+= 60% Hep=95%
<b>Objectif 1.5: Réduire la morbidité et la mortalité liées à la tuberculose et à la lepre</b>				
<b>Interventions</b>				
1.5.1. Dépistage précoce des cas de tuberculose et de lèpre	Pourcentage de cas dépistés	75%	95%	100%
1.5.2. Traitement des cas de lèpre et de turberculose dépistés	Pourcentage des cas traités	100%	100%	100%
<b>Objectif 1.6: Eliminer la filariose lymphatique aux Comores</b>				
<b>Interventions</b>				
1.6.1. Traitement de masse de la population	Pourcentage de la population traitée	100%		100%
1.6.2. Prise en charge des handicaps liés à la filariose	Pourcentage de handicaps pris en charge	100%	100%	100%
<b>Objectif 1.7: Assurer l'alerte et la risposte aux épidemies</b>				
<b>Interventions</b>				
1.7.1. Renforcement des capacités techniques du personnel	Pourcentage des agents formés	100%	100%	100%
1.7.2. Renforcement en materiel, équipements et médicaments	Pourcentage de structures disposant d'équipements et de medicaments requis en permanence	100%	100%	100%

### **2.4.2 Programme prioritaire 2 : Développement intégré de la santé reproductive/ planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques**

Les populations défavorisées du milieu rural en particulier, n'ont pas accès à des services de SR/PF de qualité, ce qui explique en partie les forts taux de fécondité (5,1 enfants par femme) et de mortalité maternelle (381 pour 100000 naissances vivantes) et infanto-juvénile enregistrés (74 pour 1000).

La faible disponibilité de services de SR/PF s'explique, entre autres, par la faible opérationnalité des structures périphériques, liée à l'insuffisance de personnel qualifié (on y retrouve presque exclusivement des infirmiers de l'assistance médicale), à la vétusté des bâtiments et à l'insuffisance de matériel adéquat. Par conséquent, les populations sont contraintes de se rendre dans les structures de santé plus éloignées qui ne disposent, elles non plus, de services de qualité répondant aux besoins de ces populations. Ce qui implique des frais supplémentaires limitant l'accessibilité des pauvres aux soins de santé.

Outre les insuffisances du côté de l'offre, le faible taux d'utilisation des services de SR/PF s'explique par le faible intérêt que manifestent les ménages ruraux et défavorisés pour ces services. Ceux-ci ne sont pas en général convaincus de l'importance de ces services, d'autant que leur coût représente un obstacle majeur pour des femmes à faible revenu et aux grossesses répétées. La sorcellerie et la superstition constitueraient l'une des causes de la non fréquentation des formations sanitaires par les femmes enceintes surtout en milieu rural.

Le Programme de développement intégré de la santé reproductive/ planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques compte un seul objectif. Les cibles visées pour la période 2006-2009 sont présentées au tableau 2.4.3.

Tableau 2.4.3 : Objectif et cibles du Programme de développement intégré de la santé reproductive/ planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques

Objectif spécifique	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 2.1. Réduire la mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)	381	300	250	200

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.4.4. Le programme de développement intégré de la santé reproductive/ planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques compte 10 interventions.

Tableau 2.4.4: Interventions et résultats attendus du Programme de développement intégré de la santé reproductive/ planification familiale (SR/PF) dans les formations sanitaires périphériques

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif spécifique 2.1. Réduire la mortalité maternelle</b>				
<b>Interventions</b>				
2.1.1. Approvisionnement des structures sanitaires en kits d'accouchement et de prise en charge des complications des avortements	Pourcentage de structures sanitaires équipées	60%	70%	80%
2.1.2. Approvisionnement en contraceptifs des structures sanitaires	Pourcentage de structures sanitaires disposant en permanence de contraceptifs	75%	80%	85%
2.1.3. Dotation des structures en moyens de transport pour l'évacuation des urgences obstétricales	Pourcentage de centres de santé dotés d'une ambulance	70%	90%	100%
2.1.4. Formation de personnel médical et communautaire à la prise en charge des grossesses et de ses complications	Nombre de médecins formés	40	40	20
	Pourcentage de sage femmes formées	50%	75%	100%
	Nombre d'agents de santé communautaire formés	150	150	100
2.1.5. Dotation des équipements (20 Monitorings, 17 aspirateurs, 17 ventouse, 17 boîtes césariennes, 5 forceps) des structures de santé	Nombre de districts sanitaires équipés pour le suivi des grossesses et les accouchements	20	0	0
2.1.6. Renforcement des services chargés de la gestion du programme	Taux de réalisation des activités programmées	80%	80%	80%
2.1.7. Réhabilitation des 49 postes de santé et les maternités de wanani et Nioumachi	Nombre de postes réhabilités	10	20	19
2.1.8. Contractualisation avec les radios pour la diffusion de messages sur la maternité à moindre risque et la santé de la reproduction	Proportion des structures périphériques réhabilitées	25%	16%	15%
2.1.9. Introduction d'un module sur la SR dans le curriculum de la Faculté de Médecine et de Santé Publique	Pourcentage d'heures de cours consacrées à la SR	75%	75%	75%
2.1.10. Contractualisation avec les ONG pour la sensibilisation des populations et plus particulièrement des jeunes	Nombre d'ONG opérationnelles dans la SR	3	3	3

### 2.4.3 Programme prioritaire 3 : Lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles

Le taux de prévalence de l'infection à VIH est encore faible dans le pays (0.025 %) selon l'étude de séroprévalence menée en 2003. Toutefois, le risque d'une explosion est possible en raison de la pauvreté en tant que facteur contribuant au SIDA, du faible taux d'utilisation des préservatifs, de la montée croissante d'une prostitution surtout clandestine, de la multiplication des échanges avec des pays fortement touchés par la pandémie, d'un retour massif d'une diaspora comorienne très jeune ainsi que la prévalence élevée des IST. De plus, la faible connaissance des modes de transmission du VIH et des méthodes préventives appropriées rendent la population très vulnérable à ce fléau.

Face à cette situation, il n'existe pas suffisamment de structures assurant des services appropriés de prévention, de dépistage, de support et de prise en charge des malades, notamment en milieu rural. Il faut noter aussi que le problème de la sécurité transfusionnelle est présent tant que le pays ne dispose pas de Centre national de transfusion sanguine pour assurer la mise en œuvre d'une politique nationale appropriée.

Le Programme de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles compte un seul objectif. Les cibles visées pour la période 2006-2009 sont présentées au tableau 2.4.5.

Tableau 2.4.5 : Objectif et cibles du Programme de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles

Objectif spécifique	Indicateur de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 3.1 : Maîtriser la tendance de la propagation du VIH/SIDA et réduire l'incidence des IST	Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,025%	0,025%	0,025%	0,025%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.4.6. Le programme de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles compte 12 interventions.

Tableau 2.4.6: Interventions et résultats attendus du Programme de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif spécifique 3.1 : Maîtriser et inverser la tendance de la propagation du VIH/SIDA et réduire l'incidence des IST</b>				
<b>Interventions</b>				
3.1.1. Construction et équipement de 3 centres de conseil et de dépistage volontaire	Nombre des centres construits et équipés	3		
3.1.2. Construction et équipement d'un centre national de transfusion sanguine	Centre national de transfusion	1		
3.1.3. Approvisionnement en préservatifs (4 000 000 de pièces)	Quantité de préservatifs distribués	1000000	1000000	2000000
3.1.4. Sensibilisation de la communauté sur la prévention des IST/ et VIH/SIDA.	Pourcentage de femmes qui connaissent les modes de transmission du VIH/SIDA	20%	30%	50%
3.1.5. Prévention des IST/VIH/SIDA chez les jeunes	Proportion de jeunes connaissant les méthodes de prévention du VIH/SIDA	30%	50%	100%
3.1.6. Approvisionnement en réactifs	Taux de rupture de stock en réactifs	0%	0%	0%
3.1.7. Approvisionnement en ARV	Proportion des PVIH pris en charge par les ARV	100%	100%	100%
3.1.8. Formation d'agents de sante sur le VIH/SIDA et les IST	Nombre d'agents formés		150	
3.1.9. Campagne IEC	Nombre d'émissions radios réalisées	52	52	52
	Nombre d'établissements scolaires ayant intégré les IST/SIDA dans leur cursus	200	146	
	Nombre de clubs anti-sida renforcés ou créés	176	176	176
	Nombre de leaders politiques et religieux sensibilisés	50	50	50
	Proportion des travailleurs du sexe connaissant les méthodes de prévention du VIH/SIDA	70%	80%	90%
3.1.10. Elaboration d'un cadre juridique de protection des PVIH	Cadre juridique disponible	1		
3.1.11. Organisation d'une enquête nationale sur la prévalence du VIH/SIDA	Données disponibles		1	
3.1.12. Renforcement des structures de mise en œuvre du programme (niveau central et îles)	Taux de réalisations des activités programmées	80%	80%	80%



#### **2.4.4 Programme prioritaire 4 : Renforcement de l'efficacité et l'efficience du système de santé**

La gestion des soins de santé affecte directement la qualité des services et des soins offerts. Elle a un impact sur l'utilisation efficace des ressources financière, humaines et matérielles disponibles. Le ministère de la santé souhaite renforcer les capacités de gestion des responsables de programmes de santé publique et mettre en œuvre, à travers un budget-programme, la gestion axée sur les résultats d'ici 2008.

Le Programme de renforcement de l'efficacité et l'efficience du système de santé à travers une meilleure coordination/gestion des activités de développement sanitaire et renforcement du plateau technique des formations sanitaires compte cinq (5) objectifs. Les cibles visées pour la période 2006-2009 sont présentées au tableau 2.4.7.

Tableau 2.4.7 : Objectifs et cibles du Programme de renforcement de l'efficacité et l'efficience du système de santé

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
Objectif 4.1: Renforcer la coordination et la gestion des services de santé	Taux d'exécution des programmes de santé		80%	85%	90%
Objectif 4.2: Renforcer le plateau technique, la maintenance des équipements et la promotion de l'assurance qualité	Taux de fréquentation des services de santé	10,25%	20%	30%	35%
Objectif 4.3: Assurer la mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale	Pourcentage des médicaments essentiels disponibles à un coût abordable	43%	60%	70%	80%
Objectif 4.4: Promouvoir des mécanismes de financement alternatifs de prise en charge des pauvres	Pourcentage de la population bénéficiant de mécanismes de solidarité	0%	2%	3%	5%
Objectif 4.5: Renforcer les Capacités de performance du Centre Hospitalier National El Maarouf	Réduire les évacuations sanitaires vers l'étranger	0%	20%	30%	50%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.4.8. Le programme de renforcement de l'efficacité et l'efficience du système de santé compte 26 interventions.

Tableau 2.4.8: Interventions et résultats attendus du Programme de renforcement de l'efficacité et l'efficience du système de santé

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 4.1: Renforcer la coordination et la gestion des services de santé</b>				
<b>Interventions</b>				
4.1.1. Elaboration et adoption des plans de développement sanitaire	Plans de développement sanitaire par file	3		
4.1.2. Formation de cadres en gestion et administration des services de santé	Nombre de cadres formés en gestion et administration des services de santé	10	10	10
4.1.3. Equipement des DGS en matériels informatique et dydactique	Nombre des DGS équipés en matériel informatique	3	3	3
4.1.4. Equipement des CSD et les hopitaux en materiel informatique	Nombre de CSD et hopitaux équipés en matériel informatique	5	10	5
4.1.5. Renforcement du système d'information sanitaire	Données sanitaires fiables		Base de données sanitaires disponibles	
4.1.6. Révision du Plan National de Développement des Ressources Humaines pour la Santé (PNDRH)	Plan national de développement des RH	Plan révisé disponible		
<b>Objectif 4.2. Renforcer le plateau technique, la maintenance des équipements et la promotion de l'assurance qualité</b>				
<b>Interventions</b>				
4.2.1. Renforcement des capacités techniques du personnel de santé	Nombre de médecins spécialistes ayant bénéficié d'une bourse de formation	3	3	3
	Nombre de spécialistes en communication formés	5	9	3
	Nombre de médecins formés en santé publique	3	3	3
	Nombre de médédecins généralistes formés	3	3	3
4.2.2. Elaboration des projets d'établissement	Projet d'établissement	1	1	1
4.2.3. Subvention à la mise en œuvre des projets d'établissement des hôpitaux	Part du budget de l'Etat dans le budget de fonctionnement des hôpitaux	20%	30%	40%
4.2.4. Construction et equipements d'un laboratoire national de sante publique	Laboratoire construit et opérationel		1	
4.2.5. Equipement des structures sanitaires (Matériel pour la petite chirurgie, manomètres, stéthoscopes, pèses bébé, Stérilisateurs, )	Proportion des Postes et des centres équipés	30%	40%	30%
4.2.6. Rénovation et équipement d'un bloc opératoire dans deux CSD (Foumbouni et Pomoni)	Nombre de blocs chirurgicaux réalisés	0	2	0
	Nombre de techniciens formés en maintenance	3	3	3
4.2.7. Formation de techniciens en maintenance	Ingénieur biomédical en instrumentation et maintenance formé		1	
4.2.8. Renforcement des capacités techniques et matérielles de la Facultes de Medecine et Sante Publique (FMSP)	Taux d'augmentation du budget de fonctionnement de la FMSP	10%	5%	5%

Tableau 2.4.8: (suite)

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Objectif 4.3: Assurer la mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale</b>				
<b>Interventions</b>				
4.3.1. Elaboration des plans de mise en œuvre de la PPN	Documents de plan	3		
4.3.2. Formation du personnel (prescripteurs et dispensateurs)	Pourcentage du personnel formé	30%	30%	30%
4.3.3. Renforcement des capacités de la Direction Laboratoire et Pharmacie	Taux de réalisation des activités programmées	80%	80%	90%
4.3.4. Renforcement des capacités de stockage de la PNAC	Pourcentage d'augmentation de la capacité de stockage de la PNAC	15%	15%	
<b>Objectif 4.4: Promouvoir des mécanismes de financement alternatifs de prise en charge des pauvres</b>				
<b>Interventions</b>				
4.4.1. Appui à la création des mutuelles de santé	Nombre de mutuelles créées	5	5	7
4.4.2. Elaboration de la politique de protection sociale	Existence d'une politique de protection sociale	1	0	0
<b>Objectif 4.5 Renforcer les capacités de performance du Centre Hospitalier National El Maarouf</b>				
<b>Interventions</b>				
4.5.1 Equipement du laboratoire (appareil d'ionogramme, appareil d'analyse du gaz du sang, automate d'hématologie et réactifs)	Laboratoire équipé avec des réactifs de démarrage	100%		
4.5.2 Construction et équipement de Pavillons d'imagerie médicale (Nécessaires de matériels d'équipement d'Imagerie)	Le CHN El-Maarouf est équipé de moyens matériels d'imagerie qui permettent de limiter les évacuations sanitaires coûteuses	37%	70,0%	100%
4.5.3. Construction et équipement du bloc opératoire et des services de réanimation	Bloc opératoire répondant aux normes d'aseptie et de fonctionnalité	37%	70%	100%
	Services de réanimation répondant aux normes de fonctionnalités et de références des pathologies graves	37%	70%	100%
4.5.4. Construction et équipement du Pavillon mère	Diminution de la mortalité maternelle	37%	70%	100%
4.5.5. Informatisation de la gestion et des services	Sécurisation et augmentation des recettes propres du CHN et transparence de la gestion	37%	70%	100%
4.5.6. Construction et équipement d'une unité de dialyse rénale	Prise en charge des malades comoriens atteints des maladies rénales	37%	70%	100%

#### 2.4.5 Besoins de financement pour la réalisation des quatre (4) programmes

Les coûts indicatifs des quatre (4) programmes prioritaires retenus sont présentés au tableau 2.4.9. Les coûts pour atteindre les résultats ont été estimés pour chaque objectif et pour chacune des trois années (2006, 2007 et 2008) selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. On présente dans les deux dernières colonnes du tableau le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des quatre (4) programmes prioritaires du secteur santé s'élèvent à environ 11,4 milliards de FC sur la période 2006-2009, dont 10,1 milliards de FC à rechercher. La répartition des financements à rechercher est la suivante : 1) 3,7 milliards en 2006-2007 ; 2) 4,1 milliards en 2008 ; et 3) 2,3 milliards en 2009. La contribution du gouvernement sur la période est estimée à environ 840 millions de FC.

Tableau 2.4.9 : Estimation des besoins de financement du programme pour la période 2006-2007

Programmes et objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programmes 1: Lutter contre les maladies prioritaires</b>														
Objectif 1.1. Réduire le taux de mortalité et de morbidité lié au paludisme	71	573	330	315	71	370	71	370	71	385	71	385	473	1069
Objectif 1.2. Réduire la morbidité et la mortalité liées à la malnutrition aiguë	1	110	5	106	1	110	5	106	1	110	5	106	15	318
Objectif 1.3. Développement de programmes nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles	0	0	0	0	0	123	3	120	0	20	0	20	3	140
Objectif 1.4. Réduire la mortalité et la morbidité liées aux maladies évitables par la vaccination	56	261	133	183	57	127	108	77	59	115	62	112	302	372
Objectif 1.5: Réduire la morbidité et la mortalité liées à la tuberculose et à la lèpre	0	63	1	62	0	63	1	62	0	63	0	63	3	188
Objectif 1.6: Eliminer la filariose lymphatique aux Comores	0	108	2	107	0	108	15	93	0	0	0	0	16	200
Objectif 1.7: Assurer l'alerte et la riposte aux épidémies	0	70	2	68	0	70	2	68	0	70	0	70	3	206
<b>TOTAL PROGRAMME 1</b>	<b>128</b>	<b>1185</b>	<b>473</b>	<b>840</b>	<b>129</b>	<b>971</b>	<b>205</b>	<b>896</b>	<b>131</b>	<b>763</b>	<b>138</b>	<b>757</b>	<b>816</b>	<b>2493</b>
<b>Programme 2: Développer un programme intégré de santé reproductive et familiale (SR/PF)</b>														
Objectif 2.1: Réduire la mortalité maternelle	4	252	47	209	4	198	47	155	4	163	7	160	101	524
<b>TOTAL PROGRAMME 2</b>	<b>4</b>	<b>252</b>	<b>47</b>	<b>209</b>	<b>4</b>	<b>198</b>	<b>47</b>	<b>155</b>	<b>4</b>	<b>163</b>	<b>7</b>	<b>160</b>	<b>101</b>	<b>524</b>
<b>Programme 3: Lutter contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST)</b>														
Objectif 3.1: Maitriser et inverser la tendance de la propagation du VIH/SIDA et réduire l'incidence des IST	49	780	75	754	6	235	11	230	11	274	48	237	134	1221
<b>TOTAL PROGRAMME 3</b>	<b>49</b>	<b>780</b>	<b>75</b>	<b>754</b>	<b>6</b>	<b>235</b>	<b>11</b>	<b>230</b>	<b>11</b>	<b>274</b>	<b>48</b>	<b>237</b>	<b>134</b>	<b>1221</b>
<b>Programme 4: Renforcer l'efficacité et l'efficience des services de santé à travers une meilleure coordination et gestion des activités de développement sanitaire</b>														
Objectif 4.1: Renforcer la coordination et la gestion des services de santé	1	74	14	61	1	39	14	25	1	25	8	18	37	104
Objectif 4.2. Renforcer le plateau technique, la maintenance des équipements et la promotion de l'assurance qualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Objectif 4.3: Assurer la mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale (PPN)	3	17	6	14	3	59	4	58	3	9	0	12	10	83
Objectif 4.4: Promouvoir des mécanismes de financement alternatifs de prise en charge des pauvres	15	167	13	169	50	125	6	169	75	94	0	4	20	342
Objectif 4.5: Renforcer les capacités de performance du Centre Hospitalier National El Maarouf	78	1670	64	1684	88	2564	69	2582	57	1061	24	1093	158	5359
<b>TOTAL PROGRAMME 4</b>	<b>97</b>	<b>1928</b>	<b>98</b>	<b>1927</b>	<b>142</b>	<b>2786</b>	<b>94</b>	<b>2834</b>	<b>136</b>	<b>1189</b>	<b>33</b>	<b>1127</b>	<b>224</b>	<b>5889</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>277</b>	<b>4146</b>	<b>693</b>	<b>3730</b>	<b>281</b>	<b>4190</b>	<b>357</b>	<b>4115</b>	<b>282</b>	<b>2389</b>	<b>225</b>	<b>2281</b>	<b>1275</b>	<b>10126</b>

## **2.3 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'AXE STRATEGIQUE V : PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE D'AMELIORER LE CAPITAL HUMAIN**

La pauvreté n'est pas seulement due à la faiblesse des revenus. Elle est également le résultat d'un manque d'accès aux différentes formes de capital, en particulier de capital humain. Le gouvernement souhaite que tous les comoriens et toutes les comoriennes soient éduqués et qu'ils soient en mesure de s'épanouir personnellement et professionnellement. Le secteur éducatif a un rôle stratégique à jouer dans cette perspective car il est le mécanisme privilégié de transmission des valeurs sociales et de développement des compétences qui permettront aux individus de trouver les moyens et la motivation de construire un pays où il fait bon vivre.

L'analyse des performances du système scolaire révèle que le taux net de scolarisation est faible dans toutes les îles, en particulier en milieu rural et que les filles sont moins scolarisées que les garçons. Cela découle en partie du manque de salles de classe dans les trois îles, en particulier à Ngazidja et Ndzuwani et de l'incapacité des familles démunies à faire face aux frais liés à la scolarité des enfants.

Le système généralisé de la double vacation, le ratio élevé élèves par maître, le niveau pédagogique des enseignants, le manque de matériel scolaire et didactique, l'état sanitaire et nutritionnel inadéquat d'une proportion significative des enfants engendrent des dysfonctionnements dans le système éducatif qui se traduisent par des taux de redoublement et d'abandon importants.

La formation des ressources humaines est essentielle au développement économique car, dans une économie de marché de plus en plus intégrée, la compétitivité des entreprises et l'attrait du pays pour les investisseurs étrangers potentiels dépendent en bonne partie de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante dans les domaines appropriés. De plus, compte tenu de la forte croissance démographique du pays, il est essentiel d'aider les nouvelles générations à se former pour leur donner de meilleures chances de trouver un travail et d'avoir des conditions de vie décentes. La formation technique et professionnelle offre pour une grande partie des jeunes comoriens, en particulier les pauvres, plus d'opportunités économiques, leur permettant ainsi d'échapper au chômage, à la pauvreté, à la délinquance, etc.

Dans cette perspective, le plan d'actions 2006-2009 met un accent particulier sur les activités de formation professionnelle en plus des actions directement orientées vers le secteur éducatif formel. Il a retenu 6 programmes prioritaires à mettre en œuvre au cours de la période. Il s'agit :

1. Programme d'amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée

2. Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire
3. Programme de promotion et de diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle
4. Programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche
5. Programme de promotion des jeunes et des adultes et des activités sportives et culturelles
6. Programme de renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif

### ***2.5.1 Programme prioritaire 1 : Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée***

L'éducation préélémentaire n'existe pas dans le système éducatif formel des Comores. La prise en charge de la protection et de l'éducation de la petite enfance sont assurées par l'école coranique (institution séculaire fortement ancrée dans le pays et présente dans toutes les localités) et depuis peu, par l'école maternelle de type occidental implantée principalement dans les centres urbains, mais qui accueille une infime partie des enfants de la tranche d'âge de 3 à 5 ans. Pourtant, les études tendent à confirmer qu'une éducation satisfaisante de la petite enfance, tant au sein de la famille que dans le cadre de programmes plus structurés, ont un impact positif sur le développement et les capacités d'apprentissage des enfants. Ce programme vise à renforcer les capacités d'accueil et d'encadrement des enfants.

Tableau 2.5.1 : Objectifs et cibles du Programme d'amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée

Programme et objectif	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée</b>	Taux net de scolarisation	73%	80%	83%	84%
	Taux d'achèvement du cycle élémentaire	71%	76%	78%	79%
Objectif spécifique 1.1: Renforcer les capacités d'accueil et produire des référentiels pour l'éducation de la petite enfance	Taux de scolarisation au préélémentaire	3%	10%	27%	47%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.5.2. Le programme d'amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée compte deux (2) interventions.

Tableau 2.5.2 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d'amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<i>Programme prioritaire 1: Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée</i>				
<i>Objectif spécifique 1.1: Renforcer les capacités d'accueil et produire des référentiels pour l'éducation de la petite enfance</i>				
<b>Interventions</b>				
1.1.1. Élaboration de programmes, de manuels d'apprentissage et de guides pédagogiques pour les enfants et les éducateurs pour l'éducation de la petite enfance	Nombre d'écoles dotées des documents pédagogiques et didactiques	110	145	182
1.1.2. Former les encadreurs pédagogiques et les éducateurs sur les méthodes d'enseignement et l'utilisation des manuels et des guides pédagogiques pour l'éducation de la petite enfance	Nombre d'encadreurs formés	30	25	15
	Nombre d'éducateurs formés	250	150	146

### ***2.5.2 Programme prioritaire 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et développement de l'enseignement secondaire***

Dans la perspective d'atteindre une éducation de qualité pour tous à l'horizon 2015, le gouvernement se doit de réhabiliter, construire et équiper des salles de classe, réactualiser les programmes et les méthodes d'enseignement en renforçant les disciplines scientifiques, assurer la formation initiale et continue des inspecteurs pédagogiques et des enseignants aussi bien du niveau élémentaire que secondaire, faciliter la disponibilité et l'accessibilité des manuels scolaires aux élèves et des matériels pédagogiques et didactiques aux enseignants, pour garantir l'efficacité de l'apprentissage en termes de résultats. Ce programme a pour objectif d'améliorer l'offre et la qualité de la formation académique aux niveaux des cycles primaire et secondaire.

Tableau 2.5.3 : Objectifs et cibles du Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 2: Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation élémentaire et secondaire</b>	Taux net de scolarisation au primaire	73,0%	80,0%	83,0%	84,0%
	Taux d'achèvement du cycle élémentaire	71,0%	76,0%	78,0%	79,0%
	Taux de réussite au baccalauréat (cohorte)	4,4%			30,0%
Objectif 2.1: Augmenter l'offre de la formation primaire et secondaire	Taux d'admission en 1 <sup>ère</sup> année du primaire	89,3%	95,0%	96,0%	98,0%
	Taux net de scolarisation au primaire	73,0%	80,0%	83,0%	84,0%
	Taux brut d'admission en 1 <sup>ère</sup> année du secondaire	41,0%	56,0%	61,0%	65,0%
Objectif 2.2: Accroître la scolarisation des filles	Taux d'admission en 1 <sup>ère</sup> année du primaire	89,3%	95,0%	96,0%	98,0%
	Taux net de scolarisation au primaire	73,0%	80,0%	83,0%	84,0%
Objectif 2.3: Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages au primaire et au secondaire	Taux d'achèvement du cycle élémentaire	71,00%	76,00%	78,00%	79,00%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.5.4. Le programme d'amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire compte sept (7) interventions.



Tableau 2.5.4 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 2: Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation élémentaire et secondaire</b>				
<b>Objectif spécifique 2.1: Améliorer l'offre dans l'éducation primaire et secondaire</b>				
<b>Interventions</b>				
2.1.1. Construction, réhabilitation et équipements pour des salles de classe	Nombre de salles de classe du primaire construites/réhabilitées et équipées	100	100	86
	Nombre de salles de classe du secondaire construites/réhabilitées et équipées	50	40	27
<b>Objectif spécifique 2.2: Accroître la scolarisation des filles</b>				
<b>Interventions</b>				
2.2.1. Actions de sensibilisation et de soutien à l'éducation des filles	Taux net de scolarisation des filles	73%	81%	86%
<b>Objectif spécifique 2.3: Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages au primaire et au secondaire</b>				
<b>Interventions</b>				
2.3.1. Formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques pour chaque discipline de l'enseignement secondaire	Nombre d'encadreurs pédagogiques formés	24	24	24
2.3.2. Achat de matériels scolaires et de supports pédagogiques et didactiques	Nombre d'élèves du primaire et du secondaire disposant des matériels didactiques appropriés	127867	132575	137406
	Nombre d'enseignants du primaire et du secondaire disposant des matériels et des supports pédagogiques appropriés	3300	3441	3588
2.3.3. Création de mini bibliothèques dans les établissements publics	Nombre d'écoles publiques dotées d'une mini bibliothèque	106	201	296
2.3.4. Mise en place de l'approche pédagogique par compétences (APC) dans les classes de CP1 et CP2	Nombre d'écoles publiques et privées appliquant l'APC dans les 2 premiers niveaux	0	30	380
2.3.5. Construction de bibliothèques, de laboratoires, de salles informatiques et mise à la disposition de kits pédagogiques pour les sciences	Nombre de collèges dotés de salles spécialisées	15	35	47
	Nombre de lycées publics dotés de salles spécialisées	4	8	10

### **2.5.3 Programme prioritaire 3 : Promotion et diversification de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**

Dans la perspective de la lutte contre la pauvreté l'enseignement technique et la formation professionnelle constituent un outil majeur pour contribuer au développement du capital humain.

La formation des ressources humaines, et surtout d'une main d'œuvre qualifiée et compétente, est essentielle au développement durable du pays, et donc pour la croissance économique. Elle permet d'une part, aux bénéficiaires de disposer d'un métier permettant d'améliorer les conditions de vie de leurs ménages et, d'autre part, dans un contexte de mondialisation où la compétitivité des entreprises devient de plus en plus grande, elle favorise l'attrait

d'investisseurs étrangers potentiels qui exigent entre autres l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante.

Il convient de promouvoir l'enseignement technique au niveau du premier cycle du secondaire et de développer un programme volontariste de formation professionnelle en faveur des jeunes déscolarisés et non scolarisés et des adultes qui constituent une proportion importante de la population active, pour leur permettre de mieux s'insérer dans la vie socioprofessionnelle du pays.

En matière de formation technique et professionnelle, la priorité consistera à réorganiser le sous-secteur, à réhabiliter les écoles existantes, à en construire des nouvelles et à les équiper en matériels adéquats, à diversifier l'offre de formation et à former les formateurs. Cette option doit nécessairement tenir compte des besoins de développement du pays.

Tableau 2.5.5 : Objectifs et cibles du Programme de promotion et de diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3: Promotion et diversification de la formation technique et professionnelle</b>	% des élèves ayant acquis les compétences techniques et professionnelles requises	25%	35%	50%	60%
Objectif 3.1: Diversifier l'offre de formation technique et professionnelle	% des non scolarisés et déscolarisés inscrits dans les centres de formation pré professionnelle	0%	0%	25%	50%
	% des élèves de seconde inscrits dans les écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle	3%	3%	15%	25%
Objectif 3.2: Renforcer la gestion du système de formation technique et professionnelle	Taux de couverture des besoins financiers de l'OFTP	5%	25%	50%	100%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.5.6. Le programme de promotion et de diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle compte sept (7) interventions.

Tableau 2.5.6 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de promotion et de diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 3: Promotion et diversification de la formation technique et professionnelle</b>				
<b>Objectif spécifique 3.1: Diversifier l'offre de formation technique et professionnelle</b>				
<b>Interventions</b>				
3.1.1. Réhabilitation et équipement d'écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle	Nombre d'écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle réhabilitées et équipées	1	3	5
3.1.2. Production de référentiels d'enseignement technique et de formation professionnelle	Nombre d'écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle dotées de référentiels	1	3	5
3.1.3 Le personnel (formateurs et administrateurs) de l'enseignement technique et professionnel bénéficie de formations initiales et continues	Nombre de personnels formés	25	25	25
<b>Objectif spécifique 3.2: Renforcer la gestion du système de formation technique et professionnelle</b>				
3.2.1 Renforcement de la capacité de gestion centrale et régionale	Unité centrale et unités de gestion créées en matière de gestion du système	3	0	0
3.2.2 Refonte du cadre législatif et réglementaire	La loi d'orientation votée. La loi de création de l'OFTP votée. La loi de la taxe sur la masse salariale votée.	1	2	0
3.2.3 Création d'un observatoire de l'emploi et classification nationale de professions	Observatoire de l'emploi fonctionnel. Classification nationale de l'emploi adoptée.	1	1	0
3.2.4 Renforcement de la gestion centrale et régionale de la taxe sur la masse salariale (TMS) et autres sources	Pourcentage des besoins comblés pour garantir la pérennité du système (taux de couverture)	50 000 000	100 000 000	150 000 000

#### **2.5.4 Programme prioritaire 4 : Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Dans le contexte de réconciliation nationale, l'université est un instrument incontournable de la cohésion sociale et de la consolidation de l'unité nationale. Dans ce sens, elle est appelée à jouer un rôle fondamental dans le renforcement de l'identité nationale et la promotion d'un nouvel esprit citoyen.

À cet effet, l'université doit disposer d'un environnement approprié et attrayant, et des capacités d'accueil suffisantes pour satisfaire la demande de formation des cadres intermédiaires et supérieurs dans les domaines jugés prioritaires pour le développement du pays.

Elle doit également diversifier son offre de formation suivant le double objectif de satisfaire les aspirations des jeunes répondant à leur demande de formation tout en tenant compte des enjeux édictés par la mondialisation.

Tableau 2.5.7 : Objectifs et cibles du Programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 4: Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>	% des étudiants de l'Université comorienne ayant acquis les compétences académiques et de recherche requises	25%	35%	50%	60%
Objectif 4.1: Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement supérieur	Taux d'admission des bacheliers en 1 <sup>ère</sup> année de l'Université comorienne	50%	64%	77%	90%
Objectif 4.2: Créer un environnement favorable à un enseignement supérieur de qualité	Taux de qualification des enseignants de l'Université comorienne	12% doctorat 88% autres	12% doctorat 88% autres	12% doctorat 88% autres	30% doctorat 70% autres
Objectif 4.3: Mettre en place un programme de recherche axé sur le développement	% des professeurs de l'Université comorienne inscrits à des programmes de recherche		3%	6%	10%
	Nombre de programmes de recherche développés à l'Université comorienne	0	1	2	5

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.5.8. Le programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche compte quatre (4) interventions.

Tableau 2.5.8 Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 4: Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>				
<b>Objectif spécifique 4.1: Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement supérieur</b>				
<b>Interventions</b>				
4.1.1. Réhabilitation/construction et équipements pour salles de classe et amphithéâtres de l'Université de Comores	Nombre d'amphithéâtres et de salles réhabilités/construits	0 amphithéâtre 55 salles	2 amphithéâtres 65 salles	3 amphithéâtres 80 salles
<b>Objectif spécifique 4.2: Créer un environnement favorable à un enseignement supérieur de qualité</b>				
<b>Interventions</b>				
4.2.1. Construction et équipement de salles spécialisées à l'Université	Nombre de laboratoires scientifiques	1	2	3
	Nombre de salles informatiques équipées	1	1	
	Nombre de bibliothèques construites et équipées		1	1
4.2.2. Intégration de facultés de l'Université au système LMD	Nombre de facultés de l'Université comorienne intégrées dans le système LMD	1	2	2
<b>Objectif spécifique 4.3: Mettre en place un programme de recherche axé sur le développement</b>				
Objectif 4.3: Mettre en place un programme de recherche axé sur le développement	% des professeurs de l'Université comorienne inscrits à des programmes de recherche		3%	6%
	Nombre de programmes de recherche développés à l'Université comorienne	0	1	2

### **2.5.5 Programme prioritaire 5 : Promotion des jeunes et des adultes et des activités sportives et culturelles**

L'analphabétisme constitue un des principaux obstacles au développement social et économique du pays. L'analphabétisme représente un défi majeur à relever dans la perspective d'atteindre l'éducation pour tous à l'horizon 2015 et pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

Le taux cumulé d'analphabètes reste encore très élevé aux Comores. Il est estimé à 40,9 % selon l'enquête MICS 2000 et concerne particulièrement des populations économiquement productives. Cette situation constitue à la fois un frein à la croissance économique et un facteur de vulnérabilité et de paupérisation. Une action conséquente doit être entreprise dans le cadre de la lutte contre la pauvreté pour permettre à cette importante tranche de la population active d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie et de participer efficacement à l'effort commun de reconstruction de l'économie nationale et ainsi d'améliorer, individuellement et collectivement, leurs conditions de vie.

Tableau 2.5.9 : Objectifs et cibles du Programme de promotion des jeunes et des adultes et des activités sportives et culturelles

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 5: Promotion des jeunes et des adultes et des activités sportives et culturelles</b>	% des jeunes et des adultes alphabétisés	60%	64%	69%	73%
Objectif 5.1: Améliorer l'offre de services d'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes	Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus	60%	64%	69%	73%
Objectif 5.2 Promouvoir les activités sportives pour la jeunesse	Proportion des jeunes pratiquant des activités sportives dans des lieux appropriés	0%	10%	20%	30%
Objectif 5.3: Promouvoir les activités à caractère culturel	Proportion de la population fréquent ou participant à des activités culturelles	10%	15%	20%	25%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.5.10. Il compte six (6) interventions.

Tableau 2.5.10 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de promotion des jeunes et des adultes et des activités sportives et culturelles

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 5: Promotion des jeunes et des adultes et des activités sportives et culturelles</b>				
<b>Objectif spécifique 5.1: Améliorer l'offre de service d'alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes</b>				
<b>Interventions</b>				
5.1.1. Construction et achat d'équipements pour les centres d'alphabétisation fonctionnelle	Nombre de centres d'alphabétisation ouverts et fonctionnels	5	15	15
5.1.2. Production et acquisition de supports pédagogiques et didactiques en langue nationale pour les centres d'alphabétisation	Nombre de centres d'alphabétisation équipés en supports pédagogiques et didactiques en langue nationale	5	15	15
<b>Objectif 5.2 Promouvoir les activités sportives pour la jeunesse</b>				
5.2.1 Réhabilitation/Extension de l'INJES et formation des jeunes	Formation d'éducateurs physiques et sportifs (EPS)	0	12	12
5.2.2 Construction d'un Complexe Omnisport	Travaux par volet pour accueillir les jeux des îles en 2011	10%	20%	30%
<b>Objectif 5.3: Promouvoir les activités à caractère culturel</b>				
5.3.1 Réhabilitation et préservation du patrimoine	Nombre de sites/bâtiments réhabilités	2	3	4
5.3.2 Maison de jeunes et des cultures (MJC): 7 GC; 5 Moh; 5 Anj	Centres de lecture et d'actions culturelles	3	2	2

### 2.5.6 Programme prioritaire 6 : Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation

Renforcer les capacités des cadres intervenants dans le secteur de l'éducation en matière de planification, de gestion et de suivi-évaluation se traduira par une utilisation plus efficace des ressources allouées au secteur. Actuellement, la faible performance du secteur s'explique en partie par un manque de capacité dans les unités administratives et les structures de suivi et de coordination.

Tableau 2.5.11: Objectifs et cibles du Programme de renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif</b>	% des personnels de l'administration de l'éducation ayant les qualifications requises	10,0%	20,0%	65,0%	75,0%
	% des directions et services de l'éducation ayant élaboré et exécuté des plans d'action annuels	10,0%	55,0%	100,0%	100,0%
Objectif 6.1: Renforcer les compétences des structures de planification, d'administration et de gestion du système éducatif	% des directions et services de l'éducation disposant des personnels et des équipements et matériels adéquats	10%	20%	65%	75%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.5.12. Le programme compte deux (2) interventions.

Tableau 2.5.12 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif

Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 6: Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif</b>				
<i>Objectif spécifique 6.1: Renforcer les compétences des structures de planification, d'administration et de gestion du système éducatif</i>				
<b>Interventions</b>				
6.1.1. Formation du personnel de l'administration du système éducatif aux outils modernes de gestion	Pourcentage d'agents formés	50%	70%	85%
6.1.2. Doter les directions et les services de l'administration du système éducatif des équipements et matériels nécessaires à une gestion efficace du système	Nombre de directions et de services équipés	3	6	9

### ***2.5.7 Besoins de financement pour la réalisation des six (6) programmes***

Les coûts indicatifs des six (6) programmes prioritaires retenus sont présentés au tableau 2.5.13. Les coûts pour atteindre les résultats ont été estimés pour chaque objectif et pour chacune des trois années (2006, 2007 et 2008) selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. On présente dans les deux dernières colonnes du tableau le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des six (6) programmes prioritaires du secteur de l'éducation s'élèvent à environ 13,8 milliards de FC sur la période 2006-2009, dont 5,6 milliards de FC à rechercher. La répartition des financements à rechercher est la suivante : 1) 2,3 milliards en 2006-2007 ; 2) 1,4 milliard en 2008 ; et 3) 1,9 milliard en 2009. La contribution du gouvernement sur la période est estimée à environ 570 millions de FC.



Tableau 2.5.13 : Estimation des besoins de financement des programmes de l'axe 5 la période 2006-2007 (en milliards de FC)

Rubriques	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme prioritaire 1: Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée (DIJEC)</b>														
Objectif 1.1: Augmenter les capacités d'accueil et produire des référentiels pour l'éducation de la petite enfance	11	123	91	43	4	39	31	12	5	40	5	40	126	95
<b>TOTAL PROGRAMME 1</b>	<b>11</b>	<b>123</b>	<b>91</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>40</b>	<b>5</b>	<b>40</b>	<b>126</b>	<b>95</b>
<b>Programme 2: Amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire</b>														
Objectif 2.1: Augmenter l'accès et améliorer la qualité de l'environnement physique et sanitaire des établissements scolaires	30	1950	1500	480	10	475	450	35	15	800	700	115	2650	630
Objectif 2.2: Accroître la scolarisation des filles	5	53	25	33	3	60	48	15	3	15	18	0	91	48
Objectif 2.3: Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages au primaire et au secondaire	54	1308	690	672	41	495	503	33	15	980	895	100	2088	805
<b>TOTAL PROGRAMME 2</b>	<b>89</b>	<b>3311</b>	<b>2215</b>	<b>1185</b>	<b>54</b>	<b>1030</b>	<b>1001</b>	<b>82</b>	<b>33</b>	<b>1795</b>	<b>1613</b>	<b>215</b>	<b>4829</b>	<b>1483</b>
<b>Programme 3: Promotion et diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle</b>														
Objectif 3.1: Diversifier l'offre de formation technique et professionnelle	23	749	675	97	25	693	550	168	5	0	0	5	1225	270
Objectif 3.2: Renforcer la gestion du système de formation technique et professionnelle	0	524	125	399	0	313	190	123	100	413	335	178	650	700
<b>TOTAL PROGRAMME 3</b>	<b>23</b>	<b>1273</b>	<b>800</b>	<b>496</b>	<b>25</b>	<b>1006</b>	<b>740</b>	<b>291</b>	<b>105</b>	<b>413</b>	<b>335</b>	<b>183</b>	<b>1875</b>	<b>970</b>
<b>Programme 4: Renforcement de l'enseignement supérieur et la recherche</b>														
Objectif 4.1: Renforcer les capacités d'accueil au niveau de l'enseignement supérieur	0	50	40	10	30	150	110	70	15	325	50	290	200	370
Objectif 4.2: Créer un environnement favorable à un enseignement supérieur de qualité	5	183	140	48	20	766	455	331	15	686	55	646	650	1025
Objectif 4.3: Mettre en place un programme de recherche axé sur le développement	3	75	3	75	3	50	3	50	3	40	3	40	9	165
<b>TOTAL PROGRAMME 4</b>	<b>8</b>	<b>308</b>	<b>183</b>	<b>133</b>	<b>53</b>	<b>966</b>	<b>568</b>	<b>451</b>	<b>33</b>	<b>1051</b>	<b>108</b>	<b>976</b>	<b>859</b>	<b>1560</b>
<b>Programme 5: Promotion de l'éducation des jeunes et des adultes</b>														
Objectif 5.1: Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des adultes	5	75	5	75	6	108	0	114	38	115	0	153	5	341
Objectif 5.2: Promouvoir les activités sportives pour la jeunesse	10	200	10	200	10	350	10	350	10	300	10	300	30	850
Objectif 5.3: Promouvoir les activités à caractère culturel	1	75	1	75	1	75	1	75	1	75	1	75	3	225
<b>TOTAL PROGRAMME 5</b>	<b>16</b>	<b>350</b>	<b>16</b>	<b>350</b>	<b>17</b>	<b>533</b>	<b>11</b>	<b>539</b>	<b>49</b>	<b>490</b>	<b>11</b>	<b>528</b>	<b>38</b>	<b>1416</b>
<b>Programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif</b>														
Objectif 6.1: Renforcer les compétences des structures de planification, d'administration et de gestion du système éducatif	22	385	370	37	10	75	60	25	10	60	60	10	490	72
<b>TOTAL PROGRAMME 6</b>	<b>22</b>	<b>385</b>	<b>370</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>75</b>	<b>60</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>490</b>	<b>72</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>5751</b>	<b>3675</b>	<b>2245</b>	<b>162</b>	<b>3649</b>	<b>2411</b>	<b>1400</b>	<b>235</b>	<b>3849</b>	<b>2132</b>	<b>1952</b>	<b>8218</b>	<b>5596</b>

## **2.6 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'AXE STRATEGIQUE VI : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT SAIN ET GARANTIR LA DURABILITE DU DEVELOPPEMENT**

Six programmes prioritaires ont été retenus pour cet axe stratégique dans le cadre du plan d'actions 2006-2009. Ils concernent : 1) la préservation des ressources naturelles et le développement d'activités économiques reliées à la valorisation de la richesse de la faune et de la flore; 2) le maintien de la fertilité des sols, la restauration des sols dégradés et la gestion durable des ressources forestières; 3) la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour l'environnement ; 4) la mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières; 5) l'assainissement des zones urbaines; et 6) l'accroissement de l'accès à l'eau potable et la gestion durable de la ressource.

La performance de ces programmes est déterminante pour l'atteinte des résultats escomptés aux niveaux des secteurs de la santé, de l'agriculture, de la pêche, de l'énergie et du tourisme. La gestion et l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes sont des conditions transversales nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

### ***2.6.1 Programme prioritaire 1 : Assainissement des zones urbaines***

La croissance démographique rapide, conjuguée à l'absence de plan d'urbanisation s'est traduite par une croissance mal maîtrisée des agglomérations et la prolifération des habitats précaires, notamment au niveau des principaux centres urbains. L'urbanisation mal maîtrisée et l'absence d'assainissement urbain viennent accroître les risques de pollution et d'insalubrité. Celles-ci augmentent les problèmes sanitaires. La production croissante de déchets naturels et humains soumettent les écosystèmes à une dégradation intense. L'enjeu qui se profile à ce niveau consiste à améliorer la qualité du cadre de vie et de l'hygiène en milieu urbain, et de mettre fin au développement anarchique des agglomérations. Il s'agira de développer les capacités techniques, matérielles et organisationnels nécessaires pour la mise en place d'un système de collecte et d'élimination des déchets. De plus, la satisfaction des besoins élémentaires des populations urbaines est un enjeu social très dépendant de l'aménagement urbain. La mise en place d'une politique d'aménagement des agglomérations devra garantir un cadre de vie agréable et durable pour les générations présentes et futures.

Au total, les préoccupations visées par ce programme consiste à promouvoir et à mettre en place des outils pour aménager durablement les agglomérations en protégeant les ressources et en limitant les nuisances (pollutions, ordures ménagères, insalubrité, conflits de voisinage, etc).

Tableau 2.6.1 : Objectifs et cibles du Programme d'assainissement des zones urbaines

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 1: Assainissement des zones urbaines</b>					
Objectif 1.1 : Mettre en place un système opérationnel de gestion des déchets dans le respect de la réglementation environnementale	Part de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) entrant dans les installations des traitements et	0%	10%	25%	50%
Objectif 1.2. Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de développement des agglomérations	Existence des plans d'urbanisation intégrant les directives du Schéma directeur	0	3PDU	10PDU	12PDU

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.6.2. Le programme d'assainissement des zones urbaines comprend sept (7) interventions.

Tableau 2.6.2 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d'assainissement des zones urbaines

Programmes, objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Assainissement des zones urbaines</b>				
<b>Objectif 1.1. Mettre en place un système opérationnel de gestion des déchets respectueux de l'environnement</b>				
<b>Interventions</b>				
1.1.1 Réactualisation et opérationnalisation du plan global de gestion des déchets	Le nombre d'agglomérations disposant d'un plan opérationnel de gestion des déchets	1 agglomération	5 agglomérations	10 agglomérations
1.1.2 Organisation et renforcement des structures de gestion des déchets	Le nombre de structures chargées de la gestion des déchets coordonnent de manière efficace et autonome les activités de collecte et traitement des déchets	1 structure	2 structures	3 structures
1.1.3. Mise en place d'un système fonctionnel de collecte et de tri, de valorisation et d'élimination des différentes catégories de déchets dans six agglomérations	Proportion de déchets ménagers et assimilés collectés et éliminés par catégorie et par an	10%	35%	55%
1.1.4 Education, sensibilisation de la population en matière de gestion des déchets	Proportion des populations sensibilisées en matière de gestion des déchets	15%	35%	50%
<b>Objectif 1.2: Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de développement des agglomérations</b>				
<b>Interventions</b>				
1.2.1 Mise en place d'un plan cadastral général et élaboration des plans d'urbanisme pour les agglomérations principales	Proportion de la superficie cadastrée par rapport à la superficie totale	5%	25%	40%
1.2.2. Réactualisation et opérationnalisation des plans de développement urbain des villes de Moroni, de Mutsamudu et de Fomboni	Plans d'urbanisme des trois capitales opérationnels	1PDU	2 PDU	
1.2.3 Identification et mise en place des systèmes de drainage des eaux de ruissellement dans les six agglomérations	Nombre de mètres linéaires d'ouvrage de drainage et d'assainissement réalisé	15%	35%	50%

### **2.6.2 Programme prioritaire 2 : Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores**

La plupart des activités de subsistance de la population sont basées sur l'exploitation directe des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces dernières constituent la principale source de revenu pour la très grande majorité des ménages pauvres. Or, la durabilité de ces ressources est menacée par des activités non contrôlées qui risquent de compromettre de façon

irréversible les écosystèmes existants.

On reconnaît que la conservation de la biodiversité contribue au développement socio-économique du pays, en particulier des communautés rurales. La préservation et la valorisation des ressources naturelles sont incontestablement des leviers essentiels pour améliorer les conditions de vie des ménages et renverser les tendances actuelles, marquées par une paupérisation et une marginalisation croissantes des populations. L'outil adéquat et privilégié envisagé à ce niveau est la création et l'opération d'un réseau d'aires protégées, cogéré avec les communautés villageoises.

Tableau 2.6.3 : Objectifs et cibles du Programme de conservation des ressources naturelles et de développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 2: Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la</b>					
Objectif 2.1: Mettre en place un réseau d'aires protégées terrestres et marines représentatif du patrimoine naturel des Comores et cogéré avec les communautés	Superficie classée en aires protégées par rapport à la superficie totale	0%	3%	6%	8%
Objectif 2.2. Développement d'activités économiques de substitution compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées	Nombre d'activités identifiées et financées qui sont économiquement et socialement viables	0	30AGR	120AGR	150AGR

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.6.4. Le programme compte sept (7) interventions.

Tableau 2.6.4 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores

Programmes, objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 2: Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores</b>				
<b>Objectif 2.1: Mettre en place un réseau d'aires protégées terrestres et marines représentatifs du patrimoine naturel des Comores et cogérées avec les communautés</b>				
<b>Interventions</b>				
2.1.1. Délimitation et mise en place des plans de cogestion des cinq sites identifiés et de leurs ressources	Des bases de données sur les ressources et l'état des écosystèmes sont constituées pour guider et évaluer la gestion des aires protégées	1 BD	2BD	3 BD
2.1.2. Elaboration de plans d'aménagement et des plans d'exploitation prévisionnelle des cinq aires protégées	Existence et mise en œuvre des plans d'aménagement et des plans d'exploitation prévisionnelle	0 plan	2 plans	5 plans
2.1.3. Classement et opérationnalisation d'un réseau d'aires protégées cogéré par les communautés	Nombre d'aires protégées cogérées selon les plans d'exploitation	0AP	0AP	2 AP
2.1.4. Conception et mise en œuvre d'une stratégie et des programmes de renforcement des capacités à tous les niveaux	Le pays dispose des structures institutionnelles et des organisations communautaires autonomes et capables de remplir le rôle qui leur est dévolu dans la gestion des aires protégées.	4 structures	24 structures	70 structures
<b>Objectif 2.2. Développement d'activités économiques de substitution compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées</b>				
<b>Interventions</b>				
2.2.1. Etude pour l'évaluation des perspectives d'activités économiques de substitution et de leurs potentiels pour les communautés avoisinantes.	Nombre de dossiers de faisabilité techniques sur les activités économiques explorées disponibles	60 dossiers	200 dossiers	300 dossiers
2.2.2. Renforcement des capacités des individus et groupes à établir et à gérer les activités lucratives en lien avec les objectifs de préservation et d'utilisation durable des ressources naturelles	La part des acteurs institutionnels et des communautés bénéficiaires de l'appui et de l'encadrement fourni	30%	50%	80%
2.2.3. Mise en place d'un mécanisme de financement et de soutien	Le nombre de dossiers financés par le fonds de soutien au démarrage des activités économiquement durables	0 dossier	130 dossiers	240 dossiers

### **2.6.3 Programme prioritaire 3 : Mise en application d'une politique de gestion intégrée des zones côtières**

Au niveau des écosystèmes marins et côtiers, le littoral est soumis à une pression très importante et présente une très grande vulnérabilité liée à ses faibles capacités intrinsèques d'extension. Les ressources halieutiques et côtières sont surexploitées, et de surcroît, souvent à l'aide de techniques destructrices de l'habitat marin et côtier. Les récifs coralliens rendus extrêmement vulnérables par des phénomènes climatiques globaux (El Niño 1998) sont de plus menacés par des pratiques destructrices de pêche et de collecte de produits marins. Le prélèvement abusif du sable comme matériau de construction a déjà entraîné la disparition de nombreuses plages. Plusieurs espèces menacées d'extinction sont braconnées. Alors qu'aux Comores, les habitats côtiers, comme les récifs coralliens, les herbiers et leurs ressources halieutiques jouent un rôle vital en termes économiques, mais surtout comme aliment de subsistance. Les mesures à mettre en œuvre à ce niveau devront directement viser la réduction de la pression sur les espèces et les ressources. Les préoccupations qui sous-tendent ce programme consistent à assurer le maintien de la qualité de l'espace côtier, le maintien des équilibres écologiques ainsi que le contrôle et le suivi de la pollution en milieu marin, dans la perspective d'un développement économique durable des ressources côtières.

Tableau 2.6.5 : Objectifs et cibles du Programme de mise en application d'une politique de gestion intégrée des zones côtières

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3 : Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières</b>					
Objectif 3.1. Promouvoir l'utilisation de matériaux locaux disponibles dont le prélèvement ne présente pas une menace pour l'équilibre de l'écosystème	Existence des bases de données géoreférencées sur les matériaux locaux et leurs potentiels	0	3BD	3BD	3BD
Objectif 3.2. Mettre en place des mesures de lutte contre la pollution des écosystèmes côtiers	Portion de la population concernée connaissant la réglementation et les mesures liées à la lutte contre la pollution des écosystèmes cotiers	0	10%	30%	60%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.6.6. Le programme de mise en application d'une politique de gestion intégrée des zones côtières compte six (6) interventions.

Tableau 2.6.6 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de Mise en application d'une politique de gestion intégrée des zones côtières

Programmes, objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3 : Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières</b>				
<i>Objectifs 3.1 Promouvoir l'utilisation de matériaux locaux disponibles dont le prélèvement ne présente pas une menace pour l'équilibre de l'écosystème</i>				
<b>Interventions</b>				
3.1.1. Evaluation de la disponibilité et de la durabilité des matériaux de construction de substitution	Existence de bases de données géoréférencées sur les potentiels de matériaux alternatifs de construction	3BD	3BD	3 BD
3.1.2. Promotion du développement de la filière de production de matériaux de construction de substitution (Briques en terre stabilisée et sable concassé)	Nombres d'entreprises de production créées;	1 E	2E	5E
3.1.3. Identification et mise en œuvre des mesures d'incitation à la consommation de matériaux de construction/substitution	Part de la valeur des matériaux locaux par rapport à la valeur totale des matériaux de construction consommés;	3%	6%	25%
<i>Objectif 3.2: Mettre en place des mesures de lutte contre la pollution des écosystèmes côtiers</i>				
<b>Interventions</b>				
3.2.1. Sensibilisation de la population à l'importance de respecter le dépôt des déchets au niveau des sites intermédiaires habilités	Proportion des dépositaires sauvages éliminés	25%	50%	75%
3.2.2. Mise en place d'un dispositif de veille sur les écosystèmes marins côtiers	Existence d'une structure de collecte et de traitement permanent des données sur les écosystèmes côtiers dans chacune des îles.		1 structure	2 structures
3.2.3. Protection des côtes contre l'érosion	Etat de conservation des côtes rocheuses par rapport à la situation de référence.	15%	35%	50%

#### **2.6.4 Programme prioritaire 4 : Accroissement du taux de couverture en eau et d'assurance de la préservation et de la gestion durable de la ressource**

De tous les risques écologiques auxquels sont exposées les populations, les risques liés à la consommation d'une eau insalubre sont ceux dont les conséquences sont les plus immédiates et les plus graves. Par rapport à la ressource en eau, les risques de maladies hydriques et de

pollutions sont assez élevés, notamment en raison de l'inexistence de protection des puits et des pompages, ainsi qu'à l'absence de mécanisme de suivi et de contrôle de la qualité des eaux. Seules quelques analyses de salinité sont ponctuellement et partiellement réalisées en Grande Comores.

Des études ont montré que l'utilisation d'eau de mauvaise qualité pour l'alimentation est à l'origine des maladies infectieuses et parasitaires qui sont encore aujourd'hui la première cause la mortalité et la morbidité aux Comores. L'enjeu qui sous tend ce programme est l'amélioration de l'approvisionnement de la population en eau potable de qualité et la gestion efficace de la ressource.

Aux Comores, seuls un nombre limité d'habitants des principales villes et des agglomérations avoisinantes sont connectées au réseau de la ville. L'intégralité de la population rurale soit, plus des deux tiers de la population, se trouve ainsi soumis aux aléas de la pluie et des eaux de surface de qualité insuffisante pour leur approvisionnement en eau domestique et pour les besoins de leurs activités économiques.

Tableau 2.6.7 : Objectifs et cibles du Programme d'accroissement du taux de couverture en eau et de préservation et de gestion durable de la ressource

Programme et objectif	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 4 : Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource</b>					
Objectif 4.1. Faciliter et garantir à toutes les populations l'accès à l'eau potable	Proportion de la population desservie en eau potable suivant la norme de l'agenda 21 (40 litres/hab/j)	12%	15%	40%	60%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.6.8. Ce programme compte quatre (4) interventions

Tableau 2.6.8 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d'accroissement du taux de couverture en eau et de préservation et de gestion durable de la ressource

Programmes, objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 4 : Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource</b>				
<b>Objectif 4.1. Faciliter et garantir à toutes les populations l'accès à l'eau potable</b>				
<b>Interventions</b>				
4.1.1. Construction/réhabilitation de réseaux de distribution d'eau potable à partir des puits et des réseaux existants	Taux de population raccordé à un réseau d'adduction d'eau potable	15%	40%	75%
4.1.2. Construction de réseaux de distribution d'eau par captage des eaux superficiels	Réseaux d'adduction d'eau potable généralisés dans toutes les localités du pays	20%	30%	50%
4.1.3. Mise en place dans les trois îles d'un système de traitement bactériologique des eaux	Existence d'un système opérationnel de traitement des eaux dans chacune des trois îles	Etudes de faisabilité	3 systèmes opérationnels	3 systèmes opérationnels
4.1.4. Délimitation et préservation des périmètres de protection de la ressource (Bonne gouvernance)	Bonne gouvernance de la ressource	Rationalisation de la gestion de l'eau et Protection de la ressource	Rationalisation de la gestion de l'eau et Protection de la ressource	Rationalisation de la gestion de l'eau et Protection de la ressource

### 2.6.5 Programme prioritaire 5 : Maintien d'un sol fertile, restauration des sols dégradés et gestion durable des ressources forestières

Les terres non cultivées propices à l'agriculture sont très rares dans les trois îles. La superficie brute utilisée par l'agriculture représente près de 74 % de la superficie géographique et 57 % de la surface culturale est dégradée. Des systèmes de production agricole non stabilisés ont conduit à un épuisement des sols et à une érosion excessive. L'objectif est d'en restaurer au moins 50 %, soit 24 % de la superficie agricole.

Les forêts naturelles disparaissent au rythme de 500 hectares par année au profit de l'expansion des terres agricoles, des pâturages et des besoins énergétiques domestiques. Au rythme actuel, la forêt aura disparue dans 15 ans. Cette situation est la conséquence des pratiques agroforestières mal maîtrisées, de l'absence d'alternatives pour les bois d'œuvre et d'un système foncier mal défini. Les problèmes relatifs à la protection et à la gestion des forêts et plus généralement des ressources arborées et de l'environnement sont étroitement liés aux aspects concernant la mise en valeur des terres pour le développement agricole (agriculture et élevage) et à l'approvisionnement en bois. L'accroissement des besoins de la population rend inadéquat les modes d'exploitation traditionnels des ressources, antérieurement durables dans un contexte de faible densité démographique. Dans ce cas, l'enjeu principal est le maintien de la fertilité des sols cultivés et de la restauration d'espaces agricoles et forestiers dégradés.

Tableau 2.6.9: Objectifs et cibles du Programme de maintien de la fertilité des sols, de la restauration des sols dégradés et gestion durable des ressources forestières

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 5 : Maintien d'un sol fertile et restauration des sols et gestion durable des ressources forestières</b>					
Objectif 5.1 Utilisation rationnelle et durable du sol	Pourcentage des usagers se conformant aux prescriptions du plan de gestion intégré des sols	0	5%	20%	35%
Objectif 5.2: Restauration des sols dégradés et intégration de l'agroforestière dans les zones de culture	Taux de réhabilitation des sols dégradés	0%	0%	10%	35%
Objectif 5.3 Gestion durable des ressources forestières	Evolution de la superficie couverte par des formations forestières naturelles ou des plantations	7000ha	7000ha	7500ha	10000ha
Objectif 5.4 Sécurisation de l'accès à la terre aux producteurs en situation de métayage.	Proportion des exploitants en situation de métayage disposant d'un titre de propriété	0	0%	20%	30%
Objectif 5.5 Soutien aux activités de protection et d'aménagement des sites vulnérables	Nombre des sites par an protégés et aménagés	0	5 sites	10 sites	10 sites

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.6.10. Le programme de maintien de la fertilité des sols, de



la restauration des sols dégradés et de la gestion durable des ressources forestières compte dix-sept (17) interventions.

Tableau 2.6.10 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de maintien d'un sol fertile, de la restauration des sols dégradés et de la gestion durable des ressources forestières

Programmes, objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 5 : Maintien d'un sol fertile, restauration des sols et gestion durable des ressources forestières</b>				
<b>Objectif 5.1 Utilisation rationnelle et durable du sol</b>				
<b>Interventions</b>				
5.1.1. Elaboration d'un plan de gestion intégré du sol	Proportion des sols exploités en adéquation avec le plan.	10%	30%	50%
5.1.2 Sécurisation effective des exploitants	Adaptation de la réglementation aux usages fonciers	Elaboration et actualisation de la législation	Adoption et mise en application	Mise en application et suivi-évaluation
5.2.3. Mise en œuvre de techniques alternatives	Augmentation du couvert végétal	0%	10%	20%
<b>Objectif 5.2: Restauration des sols dégradés et intégration de l'agroforestière dans les zones de culture</b>				
<b>Interventions</b>				
5.2.1. Restauration et stabilisation des sols dégradés	Taux de réhabilitation des sols dégradés	0%	10%	35%
5.2.2. Intégration de la foresterie et de l'embocagement aux activités culturelles	Taux de couvert forestier associé	5%	15%	25%
5.2.3. Adoption de pratiques culturelles adaptées aux besoins et conditions écologiques locaux	Proportion de sols passant d'un mode d'utilisation à un autre mode durable	20%	35%	45%
<b>Objectif 5.3 Gestion durable des ressources forestières</b>				
<b>Interventions</b>				
5.3.1. Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion durable des forêts impliquant les communautés locales	Offices régionaux de gestion des forêts à raison d'un par île	Elaboration des textes de création des offices	Mise en place des offices	Renforcement des capacités des offices
5.3.2. Restauration et protection des massifs forestiers naturels	Taux d'accroissement de la superficie couverte par des formations forestières	5%	15%	35%
5.3.3. Elaboration de la cartographie des zones forestières	3 cartes du domaine forestier disponible	Réalisation photo aérienne et planimétrie	Etablissement des cartes du domaine forestier	Plans d'aménagement des parcelles forestières
<b>Objectif 5.4 Sécurisation de l'accès à la terre aux producteurs en situation de métayage.</b>				
<b>Interventions</b>				
5.4.1 Mise au point d'une méthode d'animation et de recherche participative des solutions relatives à la gestion et à l'aménagement foncier des terroirs villageois	Tenue d'un atelier national de validation des résultats	Elaboration participative des outils d'animation	Mise en œuvre des outils méthodologiques	Evaluation partagée de l'exercice
5.4.2 Soutien des autorités aux opérations de contractualisation impliquant les propriétaires fonciers et les producteurs en situation de métayage	Proportion des exploitants métayers contractants	0%	20%	30%
5.4.3. Initiation d'opérations d'enregistrement des terres	Part des propriétaires disposant d'un titre foncier	10%	40%	50%
5.4.4. Appui à l'accès à la propriété foncière	Proportion des parcelles cédées par rapport à la superficie totale concernée	0%	30%	50%
<b>Objectif 5.5 Soutien aux activités de protection et d'aménagement des sites vulnérables</b>				
<b>Interventions</b>				
5.5.1 Identification des sites vulnérables à l'activité agricole de plein champ	Nombre de sites identifiés	10 sites	25 sites	0%
5.5.2 Elaboration et adoption d'une réglementation relative aux activités agricoles sur les sites vulnérables	Taux de couverture par un comité opérationnel en charge de la gestion et de l'aménagement	20%	40%	40%
5.5.3 Soutien aux activités d'aménagement et de protection des sites vulnérables	Superficie des sols dégradés mis en valeur	0%	15%	50%
5.5.4 Campagne de sensibilisation relative à la gestion et à l'aménagement des périmètres villageois	Proportion des personnes cibles impliquées	25%	75%	0%

### **2.6.6 Programme prioritaire 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable pour l'environnement**

Le principe qui sous-tend ce mécanisme de financement permanent et participatif est d'assurer un flux régulier et stable de ressources pour couvrir en priorité, les coûts récurrents des aires protégées. L'enjeu ultime est l'appropriation nationale des programmes de sauvegarde des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le développement d'un tel outil financier implique la mise en place de mécanismes des financements alternatifs et innovateurs. Parmi les mécanismes potentiels figurent : les taxes d'utilisation ou droits d'exploitation des ressources naturelles, droits sur les activités de loisirs, taxe d'aéroport, surtaxes sur les chambres d'hôtels pour la conservation de la nature, redevance liée à « l'écoservice » (sur l'eau, l'électricité et les timbres postaux), les permis, droits ou quotas négociables ou transférables (crédits de carbone), les paiements de non-conformité et les indemnités en réparation de dommages causés. Outre les modalités classiques de mobilisation de l'aide financière au développement, la mise en place de cet outil pourrait également recourir aux mécanismes de conversion de la dette extérieure en dette en nature.

Tableau 2.6.11 : Objectifs et cibles du Programme de mise en place d'un mécanisme de financement durable pour l'environnement

Programmes et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme prioritaire 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement</b>					
Objectif 6.1. Développement des capacités requises pour mettre en place et administrer un fonds fiduciaire pour l'environnement	Les six structures de gestion du fonds fiduciaire remplissent efficacement leur mandat.	0	1 structure	5 structures	6 structures
Objectif 6.2 Capitalisation et opérationnalisation du fonds fiduciaire pour l'environnement	Proportion de la dotation en capital du fonds estimé ( 12 millions \$) placée en fiducie	0	0%	20%	60%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.6.12. Ce programme compte six (6) interventions.

Tableau 2.6.12 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de mise en place d'un mécanisme de financement durable pour l'environnement

Programmes, objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement</b>				
<b>Objectif 6.1. Développement des capacités requises pour mettre en place et administrer le fonds fiduciaire environnemental</b>				
<b>Interventions</b>				
6.1.1. Développement et mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités	Proportion des personnes cibles bénéficiaires des activités de renforcement des capacités.	30%	60%	80%
6.1.2. Mise en place des structures institutionnelles chargées de mettre en place et d'opérer un Fonds Fiduciaire Environnemental.	Structures de gestion du fonds mises en place suivant les règles de transparence et d'équité	Création du cadre et définition des compétences	Textes légaux et mise en place des structures	Renforcement des capacités
<b>Objectif 6.2 Capitalisation et opérationnalisation du fonds fiduciaire pour l'environnement</b>				
<b>Interventions</b>				
6.2.1. Détermination d'un mécanisme de gestion du Fonds Fiduciaire	Gestion du fonds conforme aux normes prudentielles et à l'objectif de durabilité	Retours d'expériences	Cadre légal d'opération du fonds	Mise en place des mécanismes
6.2.2. Détermination de règles de gestion de revenus du Fonds	Règles de gestion des profits générés établies de manière participative	Détermination du capital minimum	Document sur les critères d'attribution des fonds	Adoption et mise en application des règles
6.2.3. Recherche de cofinancement auprès des partenaires des Comores	Part du capital requis obtenu des partenaires	0%	20%	60%
6.2.4. Opérationnalisation du Fonds	Les structures mise en place remplissent efficacement leurs mandats		Retours d'expériences et mobilisation des ressources	Administration du fonds

### 2.6.7 Besoins de financement pour la réalisation des six (6) programmes

Les coûts indicatifs des six (6) programmes prioritaires retenus sont présentés au tableau 2.6.13. Les coûts pour atteindre les résultats ont été estimés pour chaque objectif et pour chacune des trois années (2006, 2007 et 2008) selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. On présente dans les deux dernières colonnes du tableau le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des six (6) programmes prioritaires du secteur de l'environnement s'élèvent à environ 18,9 milliards de FC sur la période 2006-2009, dont 16,2 milliards de FC à rechercher. La répartition des financements à rechercher est la suivante : 1) 3,1 milliards en 2006-2007 ; 2) 6,3 milliards en 2008 ; et 3) 6,7 milliards en 2009. La contribution du gouvernement sur la période est estimée à environ 1,6 milliard de FC.

Tableau 2.6.13 : Estimation des besoins de financement des programmes de l'axe 6 pour la période 2006-2009 (en milliards de FC)

Programmes et objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1 : Assainissement des zones urbaines</b>														
Objectif 1.1 Mettre en place un système opérationnel de gestion des déchets respectueux de l'environnement	48	271	270	49	76	430	432	74	80	381	378	70	1080	193
Objectif 1.2: Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de développement des agglomérations	3	17	0	20	2	13	0	15	1	14	0	15	0	49
<b>Total Programme 1</b>	<b>51</b>	<b>288</b>	<b>270</b>	<b>69</b>	<b>78</b>	<b>443</b>	<b>432</b>	<b>89</b>	<b>81</b>	<b>395</b>	<b>378</b>	<b>85</b>	<b>1080</b>	<b>242</b>
<b>Programme 2: Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores</b>														
Objectif 2.1: Mettre en place un réseau d'aires protégées terrestres et marines représentatif du patrimoine naturel des Comores et cogéré avec les communautés	52	293	0	345	39	220	0	259	39	219	0	258	0	862
Objectif 2.2: Développement d'activités économiques de substitution compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées	20	110	0	130	15	82	0	97	15	82	0	97	0	324
<b>Total Programme 2</b>	<b>72</b>	<b>403</b>	<b>0</b>	<b>475</b>	<b>54</b>	<b>302</b>	<b>0</b>	<b>356</b>	<b>54</b>	<b>301</b>	<b>0</b>	<b>355</b>	<b>0</b>	<b>1186</b>
<b>Programme 3 : Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières</b>														
Objectif 3.1.: Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux disponibles dont le prélèvement ne présente pas une menace pour l'équilibre des écosystèmes	10	54	0	64	8	40	0	48	8	40	0	48	0	160
Objectif 3.2.: Mettre en place des mesures de lutte contre la pollution des écosystèmes côtiers	3	16	0	19	2	13	0	15	2	12	0	14	0	48
<b>Total Programme 3</b>	<b>13</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>10</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>10</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>208</b>
<b>Programme 4 : Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource</b>														
Objectif 4.1.Faciliter et garantir à toutes les populations l'accès à l'eau potable	0	1735	800	935	0	3595	75	3520	0	3125	0	3125	875	7580
<b>Total Programme 4</b>	<b>0</b>	<b>1735</b>	<b>800</b>	<b>935</b>	<b>0</b>	<b>3595</b>	<b>75</b>	<b>3520</b>	<b>0</b>	<b>3125</b>	<b>0</b>	<b>3125</b>	<b>875</b>	<b>7580</b>

Tableau 2.6.13 : (suite)

Programmes et objectifs	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 5 : Maintien d'un sol fertile et restauration des sols et gestion durable des ressources forestières</b>														
Objectif 5.1.Utilisation rationnelle et durable du sol	30	42	30	42	0	50	0	50	0	50	0	50	0	142
Objectif 5.2.Restauration des sols dégradés et intégration de l'agroforesterie dans les zones de culture.	235	554	235	554	130	780	130	780	112	624	112	624	477	1958
Objectif 5.3. Gestion durable des ressources forestières	30	620	30	620	27	158	27	158	21	113	21	113	78	891
Objectif 5.4. Sécurisation de l'accès à la terre aux producteurs en situation de métayage	25	185	25	185	10	175	10	175	20	150	20	150	55	510
Objectif 5.5. Soutien aux activités de protection et d'aménagement des sites vulnérables	15	125	15	125	40	115	40	115	40	110	40	110	95	350
<b>Total Programme 5</b>	<b>335</b>	<b>1526</b>	<b>335</b>	<b>1526</b>	<b>207</b>	<b>1278</b>	<b>207</b>	<b>1278</b>	<b>193</b>	<b>1047</b>	<b>193</b>	<b>1047</b>	<b>705</b>	<b>3851</b>
<b>Programme 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement</b>														
Objectif 6.1. Développement des capacités requises pour mettre en place et administrer un fonds fiduciaire pour l'environnement	4	23	0	27	3	18	0	21	3	17	0	20	0	68
Objectif 6.2.Capitalisation et opérationnalisation du fonds fiduciaire pour l'environnement	1	4	0	5	153	870	0	1023	305	1730	0	2035	0	3063
<b>Total Programme 6</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>156</b>	<b>888</b>	<b>0</b>	<b>1044</b>	<b>308</b>	<b>1747</b>	<b>0</b>	<b>2055</b>	<b>0</b>	<b>3131</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>476</b>	<b>4049</b>	<b>1375</b>	<b>3120</b>	<b>505</b>	<b>6559</b>	<b>714</b>	<b>6350</b>	<b>647</b>	<b>6667</b>	<b>571</b>	<b>6729</b>	<b>2660</b>	<b>16198</b>

## **2.7 PROGRAMMES PRIORITAIRES DE L'AXE STRATEGIQUE VII : SECURITE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

La sécurité des biens et des personnes et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale constituent des enjeux globaux et incontournables pour tous les pays. En effet, les événements du 11 septembre 2001 ont altéré la perspective globale de paix et de sécurité. La résolution 1373 du Conseil de sécurité (28 sept 2001) dénote le lien entre le terrorisme international et le crime organisé, armes et trafic de drogues, blanchiment d'argent et contrebande de matériaux dangereux. La résolution 1373 est contraignante pour tous les États et a de profondes implications pour le système juridique, le contrôle des flux financiers et l'administration de la justice. Bien que les Comores soient un pays relativement sécuritaire, on dénote une augmentation de la criminalité et un besoin de renforcer la sécurité du territoire.

De plus, le pays est par nature exposé aux catastrophes naturelles. À l'instar de nombreux pays, les Comores doivent se préparer à d'éventuelles catastrophes ou épidémies. Comme l'ont démontré les grandes catastrophes des dernières années dans plusieurs régions du monde, il importe que les pays se préparent à mieux faire face à des situations d'urgence qui pourraient survenir et avoir des conséquences dramatiques, notamment pour les plus pauvres.

### ***2.7.1 Programme prioritaire 1 : Lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale***

L'Union des Comores, comme plusieurs pays, est vulnérable à de possibles activités terroristes sur son territoire. De part sa nature géographique (avec une zone maritime exclusive de 240 000 km<sup>2</sup>) et ses faibles capacités technologiques, le pays est exposé à toutes sortes de problèmes liés à la sécurité. Par exemple, les Comores ne disposent pas d'équipements lui permettant d'assurer une sécurité adéquate aux aéroports, aux ports, ainsi que d'assurer la sécurité de ses eaux territoriales. Le développement économique implique un niveau adéquat de sécurité aux frontières. Le secteur tourisme qui est identifié comme l'un des vecteurs de croissance ne pourra se développer que si des normes internationales de sécurité aux frontières sont appliquées.

La pêche est une activité en pleine expansion. La surveillance en mer pour préserver les ressources nationales contre le pillage et pour protéger la vie des pêcheurs fréquemment en perte de vue en mer nécessite la création d'une garde côtière.

Tableau 2.7.1: Objectifs et cibles du Programme de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale

Programme et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Lutte contre le Terrorisme</b>					
Objectif 1.1: Contrôle aux frontières	Disposer des identités et informations utiles pour toutes les personnes résidentes et tous les visiteurs		50%	75%	100%
Objectif 1.2: Sureté et sécurité aéroportuaire et portuaire	Tous les passagers et frets sont contrôlés au départ suivant les normes internationales en vigueur		50%	80%	100%
Objectif 1.3: Prévention et financement du terrorisme	Prévoir et condamner les financements illicites		50%	75%	100%
Objectif 1.4: Renforcement des capacités	Équipement et formation des magistrats et unités anti-terroristes		40%	70%	100%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.7.2. Le programme compte dix-sept (17) interventions.

Tableau 2.7.2 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 1: Lutte contre le terrorisme et criminalité transnationale</b>				
<b>Objectif 1.1: Contrôle aux frontières</b>				
<b>Interventions</b>				
1.1.1 Mise en place d'un Etat civil	Etat civil fonctionnel sur l'étendue du territoire	70%	90%	100%
1.1.2 Utilisation de technique biométrique et de contrôle des passeports et des cartes d'identités	Lecture optique pour tous les passeports et cartes nationales d'identités	50%	80%	20%
1.1.3 Création et opérationnalisation d'une unité de gardes côte	Disposition de 4 gardes cotes	2 gardes Cotes	3 gardes Cotes	4 gardes Cotes
1.1.4 Réparation/achat d'hélicoptères	Révision de l'Hélicoptère	Hélicoptère révisée totalement		
1.1.5 Echange d'informations opérationnelles	Echange d'informations avec les autres pays	20% des pays	30% des pays	40% des pays
<b>Objectif 1.2: Sureté et Sécurité Aéroportuaire et Portuaire</b>				
1.2.1 Acquisition du matériel de sécurité: Rx, Vidéo de surveillance, détecteurs de métaux, nucléaires, explosifs..etc)	Contrôle strict des personnes et des marchandises dans les Ports et Aéroports	Contrôle strict sur 50% du Trafic passagers/Fret	Contrôle strict sur 80% du trafic passagers/fret	Contrôle strict sur 100% du Trafic passagers / Fret
1.2.2 Mise en place d'un système d'information et d'échanges de données sur les passagers	Système d'alerte dans les aéroports	Expérience pilote	opérationnel	opérationnel
1.2.3 Séparation du trafic passagers du fret dans tous les ports (Moroni, Mutsamudu, Fomboni)	Passage séparé pour les personnes et fret (Iles/international)	50% effectué	80% effectué	100% effectué
1.2.4 Véhicules de sureté aéroportuaire	Disposition de 6 véhicules (3 pour l'aéroport international, 3 pour les aéroports secondaires)	6 véhicules disponibles sur tous les aéroports		
<b>Objectif 1.3: Prévention du financement du terrorisme</b>				
1.3.1 Contrôle des flux financiers	Tous les flux sont contrôlés	50% des flux financiers	80% des flux financiers	100% des flux financiers
1.3.2 Opérationnalisation des brigades financières	Les délits financiers sont identifiés et reprimés	50% d'exécution	80% d'exécution	100% d'exécution
1.3.3 Opérationnalisation du service de renseignements financiers	Renseignement fournis à temps réels des délits financiers	50% d'exécution	80% d'exécution	100% d'exécution
<b>Objectif 1.4: Renforcement des capacités</b>				
1.4.1 Formation des magistrats anti-terrorisme	5 magistrats anti terroristes formés	2 magistrats en formation	2 magistrats en formation	1 magistrat en formation
1.4.2 Formation des unités de police/gendarmerie scientifique et technique	Plusieurs unités de police/gendarmes scientifiques formées	50% des unités formées	75% des unités formées	100% des unités formées
1.4.3 Equipement de matériel de police scientifique et technique	Acquisition du matériel de police scientifique	50% du matériel acquis	75% du matériel acquis	100% du matériel acquis
1.4.4 Formation d'unités d'intervention	Toutes les Personnes des unités d'intervention sont formées	50% des unités formées	75% des unités formées	100% des unités formées
1.4.5 Mise en place d'un observatoire de lutte contre le terrorisme	Observatoire anti Terroriste opérationnelle		Observatoire en place et opérationnel	



## 2.7.2 Programme prioritaire 2 : Renforcement de la sécurité des biens et des personnes

La sécurité des biens et des personnes doit être assurée d'une façon permanente afin de garantir la paix et la stabilité, et donner confiance aux investisseurs nationaux et étrangers. Ce programme vise à renforcer la capacité des forces de l'ordre à mieux intervenir auprès des populations.

Tableau 2.7.3 : Objectifs et cibles du Programme de renforcement de la sécurité des biens et des personnes

Programme et objectifs	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 2: Promouvoir la sécurité publique</b>					
Objectif 2.1 Formation	Formation des jeunes et unités de la sécurité publique		60 personnes	60 personnes	60 personnes
Objectif 2.2 Commandement et coordination des interventions de sécurité	Commandement coordonné		50%	75%	100%
Objectif 2.3 Intervention au profit de l'administration et de la population	Brigades et unités prêtes à intervenir sur l'étendue du territoire		40%	30%	30%
Objectif 2.4 Assurer la santé militaire	Soins assurés à la sécurité et à la population bénéficiaire		30%	40%	30%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.7.4. Le programme compte neuf (9) interventions.

Tableau 2.7.4 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme de renforcement de la sécurité des biens et des personnes

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 2: Assurer la sécurité publique</b>				
<b>Objectif 2.1 Formation</b>				
<b>Interventions</b>				
2.1.1 Construction / réhabilitation (ENFAG)	Formation des forces et jeunes	60 personnes	60 personnes	60 personnes
2.1.2 Equipement (pédagogique, administratif, technique)				
<b>Objectif 2.2 Commandement et coordination des interventions de sécurité</b>				
2.2.2 Acquisition de moyens administratifs	Moyens administratifs des commandements	50%	75%	100%
<b>Objectif 2.3 Intervention au profit de l'administration et de la population</b>				
2.3.1 Construction/ réhabilitation des bâtiments et locaux	Bâtiements des brigades construits/réhabilités	50%	75%	100%
2.3.2 Moyens administratifs et logistiques	Equipement bureautique	50%	50%	
2.3.3 Moyens de liaisons/transmissions	Relais	100%		
	Postes fixes et mobiles	40%	30%	30%
2.3.4 Disponibilité d'équipements spécialisés	Moyens par type d'intervention	30%	40%	30%
<b>Objectif 2.4 Assurer la Santé militaire</b>				
2.4.1 Acquisition des moyens de diagnostic, d'analyse et de traitements médicaux	Soins du personnel de la sécurité publique et de la population	30%	40%	30%
2.4.2 Renforcement des capacités de l'administration sanitaire	Suivi informatisé des malades	40%	30%	30%

### 2.7.3 Programme prioritaire 3 : Amélioration de la sécurité civile

Les risques naturels majeurs auxquels les Comores sont exposés sont les cyclones tropicaux et pour la Grande Comores l'éruption du volcan le Karthala et les autres risques inhérents à la présence d'un volcan en activité. Ce sont généralement les ménages pauvres qui sont les plus exposés aux risques majeurs des catastrophes naturelles: mortalité massive, dégâts irréversibles sur la santé, pertes d'emplois et de revenus. L'enjeu essentiel à ce niveau consiste à maîtriser et à prévenir les risques et les catastrophes naturels. Les préoccupations concernent le droit à l'information concernant les sources des risques majeurs et les dispositions de secours mis en place, ainsi que l'implication des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention et de secours.

Tableau 2.7.5 : Objectifs et cibles du Programme d'amélioration de la sécurité civile

Programme et objectif	Indicateurs de résultats	Valeur de l'année de référence	Cibles		
			2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3: Amélioration de la sécurité civile</b>					
Objectif 3.1. Prévention et gestion des catastrophes	Plan national de prévention et gestion de catastrophe opérationnel		40%	60%	80%

Les interventions retenues et les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont présentés par objectif au tableau 2.7.6. Le programme compte trois (3) interventions.

Tableau 2.7.6 : Interventions et résultats attendus par objectif du Programme d'amélioration de la sécurité civile

Objectifs et interventions	Indicateurs de résultats	Cibles		
		2006-2007	2008	2009
<b>Programme 3: Sécurité civile</b>				
<b>Objectif 3.1. Prévention et gestion des catastrophes</b>				
<b>Interventions</b>				
3.1.1 Renforcement des capacités nationales à répondre à l'urgence en droite ligne avec le Plan national	Création des structures prévues dans le plan	Structures en place		
	Nombre de personnes formées	100	100	100
3.1.2 Elaboration et mise en œuvre d'une politique de communication, d'information et de sensibilisation de la population sur les risques et les mesures à prendre en cas d'urgence	Part de la population assimilant les dispositions à prendre en cas de catastrophe	30%	60%	80%
3.1.3 Elaboration des plans sectoriels (cyclones, tsunamis, sécheresse, éruption,...), incluant un système d'alerte rapide	Nombre de plans opérationnels par type de catastrophe	2	4	5

### 2.7.4 Besoins de financement pour la réalisation des trois (3) programmes

Les coûts indicatifs des trois (3) programmes prioritaires retenus sont présentés au tableau 2.7.7. Les coûts pour atteindre les résultats ont été estimés pour chaque objectif et pour chacune des trois années (2006, 2007 et 2008) selon la source (nationale ou extérieure) et selon que le financement est déjà acquis ou à rechercher. On présente dans les deux dernières

colonnes du tableau le coût total sur la période 2006-2009 selon que le financement est acquis ou à rechercher.

Au total, les ressources financières requises pour la mise en œuvre des trois (3) programmes prioritaires de l'axe 7 concernant la sécurité et de la lutte contre le terrorisme s'élèvent à environ 5 milliards de FC environ sur la période 2006-2009, dont 4,1 milliards de FC à rechercher. La répartition des financements à rechercher est la suivante : 1) 2,9 milliards en 2006-2007 ; 2) 700 millions en 2008 ; et 3) 440 millions en 2009. La contribution du gouvernement sur la période est estimée à environ 1 milliard de FC.

Tableau 2.2.1.76 : Estimation des besoins de financement des programmes de l'axe 7 pour la période 2006-2009 (en milliards de FC)

Rubriques	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher			Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Programme 1: Lutte contre le terrorisme</b>														
Objectif 1.1: Contrôle aux frontières	20	0	310	710	30	0	30	265	30	0	30	185	370	1160
Objectif 1.2: Sureté et sécurité aéroportuaire et portuaire	0	0	390	255	0	0	30	130	0	0	10	85	430	470
Objectif 1.3: Prévention du financement du terrorisme	0	0	0	10	0	0	0	10	0	0	0	0	0	20
Objectif 1.4: Renforcement des capacités	0	0	0	155	0	0	0	110	0	0	0	85	0	350
<b>TOTAL PROGRAMME 1</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>700</b>	<b>1130</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>515</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>355</b>	<b>800</b>	<b>2000</b>
<b>Programme 2: Promouvoir la sécurité publique</b>														
Objectif 2.1 Formation	30	75	30	75	0	43	0	43	0	0	0	0	30	118
Objectif 2.2 Commandement et coordination des interventions de sécurité	0	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Objectif 2.3 Intervention au profit de l'administration et de la population	10	377	140	377	4	193	4	193	4	50	4	50	148	620
Objectif 2.4 Assurer la santé militaire	5	38	5	38	0	15	0	15	0	0	0	0	5	53
<b>TOTAL PROGRAMME 2</b>	<b>45</b>	<b>500</b>	<b>175</b>	<b>500</b>	<b>4</b>	<b>251</b>	<b>4</b>	<b>251</b>	<b>4</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>50</b>	<b>183</b>	<b>801</b>
<b>Programme 3: Amélioration de la sécurité civile</b>														
Objectif 3.1. Prévention et gestion des catastrophes	80	275	0	455	80	275	0	455	65	220	0	390	0	1300
<b>TOTAL PROGRAMME 3</b>	<b>80</b>	<b>275</b>	<b>0</b>	<b>455</b>	<b>80</b>	<b>275</b>	<b>0</b>	<b>455</b>	<b>65</b>	<b>220</b>	<b>0</b>	<b>390</b>	<b>0</b>	<b>1300</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>775</b>	<b>875</b>	<b>2085</b>	<b>114</b>	<b>526</b>	<b>64</b>	<b>1221</b>	<b>99</b>	<b>270</b>	<b>44</b>	<b>795</b>	<b>983</b>	<b>4101</b>

## **PARTIE 3**

### **SYNTHÈSE DES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIIONS DE LA SCRP POUR LA PÉRIODE 2006-2009**

### **3.0 INTRODUCTION**

Le gouvernement entend concentrer ses efforts humains et financiers, et orienter ceux de ses partenaires au développement dans la mise en œuvre du plan d'actions 2006-2009. Cette partie donne une vision d'ensemble des ressources financières requises par axe stratégique, par programme prioritaire et par année, ainsi que la contribution financière nationale et extérieure déjà acquise ou à rechercher pour leur mise en œuvre au cours de la période considérée.

#### **3.1 Ressources financières requises pour la mise en œuvre du plan d'actions 2006-2009**

Au total, le plan d'actions 2006-2009 comprend trente-cinq (35) programmes prioritaires. Les ressources financières requises, incluant les ressources déjà mobilisées, sont estimées à environ 38,8 milliards de FC en moyenne par année. Les besoins en nouvelles ressources financières s'établissent 126,1 milliards de FC sur la période, soit environ 31,5 milliards de FC par année en moyenne.

Le gouvernement a choisi de présenter un budget consolidé pour les deux premières années (2006 et 2007) puis un budget par année pour les années 2008 et 2009. Ce choix se veut pragmatique et réaliste. Le gouvernement est conscient que les nouveaux engagements des partenaires qui pourraient être annoncés à la Conférence des partenaires au développement des Comores à la fin de l'année 2005, ne pourront être programmés, mobilisés et mis en œuvre avant la deuxième moitié de l'année 2006. Le gouvernement estime que le budget des deux premières années sera exécuté au mieux, sur une période d'environ 18 mois. Cette démarche de budgétisation est apparue plus réaliste et permettra aux structures et aux acteurs de la société civile de démarrer progressivement les programmes retenus dès que les ressources seront mises à leur disposition au courant de l'année 2006.

Le financement par axe stratégique de la SCRP se répartit comme suit :

- Axe stratégique I : Créer les conditions d'un développement économique durable. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à environ 70 milliards de FC, dont 65 milliards à rechercher ;
- Axe stratégique II : Relancer le secteur privé en mettant l'accent sur les secteurs porteurs. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 22,2 milliards de FC à rechercher en presque totalité;
- Axe stratégique III : Renforcer la gouvernance, la justice et la sécurité. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 7,1 milliards de FC, dont 2,7 milliards à rechercher ;
- Axe stratégique IV : Améliorer l'état sanitaire de la population. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 11,4 milliards de FC, dont 10,1 milliards à rechercher ;

- Axe stratégique V : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 13,8 milliards de FC, dont 5,6 milliards à rechercher ;
- Axe stratégique VI : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 18,9 milliards de FC, dont 16,2 milliards à rechercher ;
- Axe stratégique VII : Promouvoir la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 5 milliards de FC, dont 4,1 milliards à rechercher.

Les tableaux 3.2 et 3.3 présente respectivement le budget global du plan d'actions 2006-2009 ventilé par secteur et par axe stratégique.

Tableau 3.1 : Budget synthèse par axe stratégique du plan d'actions de la SCRP pour la période 2006-2009 (en millions de FC)

<b>AXE STRATEGIQUE 1: 1. CRÉER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE</b>														
<b>Programmes</b>	<b>2006-2007</b>				<b>2008</b>				<b>2009</b>				<b>2006-2009</b>	
	<b>Ressources nationales</b>	<b>Ressources externes</b>	<b>Total</b>		<b>Ressources nationales</b>	<b>Ressources externes</b>	<b>Acquis</b>	<b>Total A rechercher</b>	<b>Ressources nationales</b>	<b>Ressources externes</b>	<b>Total</b>		<b>Grand total</b>	
			<b>Acquis</b>	<b>A rechercher</b>							<b>Acquis</b>	<b>A rechercher</b>	<b>Acquis</b>	<b>A rechercher</b>
Programme 1: Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques	124	4400	349	4175	133	5190	328	5015	146	5625	351	5420	1028	14610
Programme 2: Approvisionnement en énergie à faible coût	215	4700	750	4165	250	6250	450	6050	235	5165	200	5200	1400	15415
Programme 3: Améliorer les infrastructures et les services des communications de base	1219	13505	7701	7023	904	13292	867	13329	1025	13070	704	13391	9272	35243
<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>1558</b>	<b>22605</b>	<b>8800</b>	<b>15363</b>	<b>1287</b>	<b>24732</b>	<b>1645</b>	<b>24394</b>	<b>1406</b>	<b>23860</b>	<b>1255</b>	<b>24011</b>	<b>11700</b>	<b>65268</b>



**AXE STRATÉGIQUE 2: RELANCER LE SECTEUR PRIVE EN METTANT L'EMPHASE SUR LES SECTEURS PORTEURS**

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Acquis	Total A rechercher	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher							Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
<b>Secteur agricole</b>														
Programme 1: Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier	17	152	10	159	12	220	5	227	12	200	5	207	20	593
Programme 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole	14	175	9	180	14	170	9	175	14	170	9	175	27	530
Programme 3: Relance de la production agricole et agroalimentaire	50	875	5	920	65	1125	5	1185	65	1125	5	1185	15	3290
<b>Sous-total</b>	<b>81</b>	<b>1202</b>	<b>24</b>	<b>1259</b>	<b>91</b>	<b>1515</b>	<b>19</b>	<b>1587</b>	<b>91</b>	<b>1495</b>	<b>19</b>	<b>1567</b>	<b>62</b>	<b>4413</b>
<b>Secteur pêche</b>														
Programme 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur	20	85	0	105	15	65	0	80	10	65	0	75	0	260
Programme 2: Développement de la pêche	190	1360	0	1550	126	799	0	925	130	820	0	950	0	3425
Programme 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques	77	568	0	645	61	499	0	560	36	424	0	460	0	1665
<b>Sous-total</b>	<b>287</b>	<b>2013</b>	<b>0</b>	<b>2300</b>	<b>202</b>	<b>1363</b>	<b>0</b>	<b>1565</b>	<b>176</b>	<b>1309</b>	<b>0</b>	<b>1485</b>	<b>0</b>	<b>5350</b>
<b>Secteur Élevage</b>														
Programme 1: Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales	373	1390	10	1753	668	85	0	753	669	85	0	754	10	3261
<b>Sous-total</b>	<b>373</b>	<b>1390</b>	<b>10</b>	<b>1753</b>	<b>668</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>753</b>	<b>669</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>754</b>	<b>10</b>	<b>3261</b>
<b>Secteur Tourisme</b>														
Programme 1: Appui au développement touristique	0	1718	0	1718	0	1258	0	1258	0	738	0	738	0	3714
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>1718</b>	<b>0</b>	<b>1718</b>	<b>0</b>	<b>1258</b>	<b>0</b>	<b>1258</b>	<b>0</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	<b>3714</b>
<b>Autres Secteurs Privés</b>														
Programme 1: Appui à la promotion du secteur privé	123	2555	43	2635	119	2260	47	2332	30	340	25	345	115	5312
<b>Sous-total</b>	<b>123</b>	<b>2555</b>	<b>43</b>	<b>2635</b>	<b>119</b>	<b>2260</b>	<b>47</b>	<b>2332</b>	<b>30</b>	<b>340</b>	<b>25</b>	<b>345</b>	<b>115</b>	<b>5312</b>
<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>863</b>	<b>8877</b>	<b>76</b>	<b>9665</b>	<b>1080</b>	<b>6481</b>	<b>66</b>	<b>7495</b>	<b>966</b>	<b>3967</b>	<b>44</b>	<b>4890</b>	<b>186</b>	<b>22050</b>

**AXE STRATÉGIQUE 3: RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA JUSTICE**

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Acquis	Total A rechercher	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher							Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1: Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles	30	150	10	170	25	150	10	165	25	120	10	135	30	470
Programme 2: Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques	58	310	5	363	55	280	70	265	50	170	5	200	80	828
Programme 3 Rendre effective et efficace la décentralisation	63	1580	1420	213	47	1535	1420	162	40	1465	1420	85	4260	460
Programme 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice	19	195	0	214	42	417	0	459	29	282	0	311	0	984
<b>TOTAL AXE 3</b>	<b>170</b>	<b>2235</b>	<b>1435</b>	<b>960</b>	<b>169</b>	<b>2382</b>	<b>1500</b>	<b>1051</b>	<b>144</b>	<b>2037</b>	<b>1435</b>	<b>731</b>	<b>4370</b>	<b>2742</b>

**AXE STRATEGIQUE 4: AMELIORER L'ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION**

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Acquis	Total A rechercher	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher							Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programmes 1:Lutter contre les maladies prioritaires	128	1185	473	840	129	971	205	896	131	763	138	757	816	2493
Programme 2: Développer un programme intégré de santé reproductive et familiale (SR/PF)	4	252	47	209	4	198	47	155	4	163	7	160	101	524
Programme 3: Lutter contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles(IST)	49	780	75	754	6	235	11	230	11	274	48	237	134	1221
Programme 4: Renforcer l'efficacité et l'efficience des services de santé à travers une meilleure coordination et gestion des activités de développement sanitaire	97	1928	98	1927	142	2786	94	2834	136	1189	33	1127	224	5889
<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>277</b>	<b>4146</b>	<b>693</b>	<b>3730</b>	<b>281</b>	<b>4190</b>	<b>357</b>	<b>4115</b>	<b>282</b>	<b>2389</b>	<b>225</b>	<b>2281</b>	<b>1275</b>	<b>10126</b>

**AXE STRATEGIQUE 5: PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE D'AMELIORER LE CAPITAL HUMAIN**

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Acquis	Total A rechercher	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher							Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme prioritaire 1: Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée (DIJEC)	11	123	91	43	4	39	31	12	5	40	5	40	126	95
Programme 2: Amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire	89	3311	2215	1185	54	1030	1001	82	33	1795	1613	215	4829	1483
Programme 3: Promotion et diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle	23	1273	800	496	25	1006	740	291	105	413	335	183	1875	970
Programme 4: Renforcement de l'enseignement supérieur et la recherche	8	308	183	133	53	966	568	451	33	1051	108	976	859	1560
Programme 5: Promotion de l'éducation des jeunes et des adultes	16	350	16	350	17	533	11	539	49	490	11	528	38	1416
Programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif	22	385	370	37	10	75	60	25	10	60	60	10	490	72
<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>169</b>	<b>5751</b>	<b>3675</b>	<b>2245</b>	<b>162</b>	<b>3649</b>	<b>2411</b>	<b>1400</b>	<b>235</b>	<b>3849</b>	<b>2132</b>	<b>1952</b>	<b>8218</b>	<b>5596</b>

**AXE STRATEGIQUE 6: PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT SAIN ET GARANTIR LA DURABILITE DU DEVELOPPEMENT**

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Acquis	Total A rechercher	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher							Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1 : Assainissement des zones urbaines	51	288	270	69	78	443	432	89	81	395	378	85	1080	242
Programme 2: Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores	72	403	0	475	54	302	0	356	54	301	0	355	0	1186
Programme 3 : Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières	13	70	0	83	10	53	0	63	10	52	0	62	0	208
Programme 4 : Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource	0	1735	800	935	0	3595	75	3520	0	3125	0	3125	875	7580
Programme 5 : Maintien d'un sol fertile et restauration des sols et gestion durable des ressources forestières	335	1526	335	1526	207	1278	207	1278	193	1047	193	1047	705	3851
Programme 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement	5	27	0	32	156	888	0	1044	308	1747	0	2055	0	3131
<b>TOTAL AXE 6</b>	<b>476</b>	<b>4049</b>	<b>1375</b>	<b>3120</b>	<b>505</b>	<b>6559</b>	<b>714</b>	<b>6350</b>	<b>647</b>	<b>6667</b>	<b>571</b>	<b>6729</b>	<b>2660</b>	<b>16198</b>

**AXE STRATEGIQUE 7: SÉCURITÉ ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

Programmes	2006-2007				2008				2009				2006-2009	
	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Ressources nationales	Ressources externes	Acquis	Total A rechercher	Ressources nationales	Ressources externes	Total		Grand total	
			Acquis	A rechercher							Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1: Lutte Contre le Terrorisme	20	0	700	1130	30	0	60	515	30	0	40	355	800	2000
Programme 2: Promouvoir la sécurité publique	45	500	175	500	4	251	4	251	4	50	4	50	183	801
Programme 3: Amélioration de la sécurité civile	80	275	0	455	80	275	0	455	65	220	0	390	0	1300
<b>TOTAL AXE 7</b>	<b>145</b>	<b>775</b>	<b>875</b>	<b>2085</b>	<b>114</b>	<b>526</b>	<b>64</b>	<b>1221</b>	<b>99</b>	<b>270</b>	<b>44</b>	<b>795</b>	<b>983</b>	<b>4101</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3658</b>	<b>48438</b>	<b>16929</b>	<b>37168</b>	<b>3598</b>	<b>48519</b>	<b>6757</b>	<b>46026</b>	<b>3779</b>	<b>43039</b>	<b>5707</b>	<b>41389</b>	<b>29392</b>	<b>126081</b>

Tableau 3.2 : Budget global du Plan d'actions par secteur, 2006-2009 (en millions de FC)

N° d'ordre	Secteur	Financement acquis	Financement à rechercher	Total
1	Infrastructures de base	9 272	35 243	44 515
2	Environnement/Eau/Assainissement	2 660	16 198	18 858
3	Energie	1 400	15 415	16 815
4	Finances Publiques	1 028	14 610	15 638
5	Education/Formation professionnelle	8 218	5 596	13 814
6	Santé	1 274	10 126	11 400
7	Gouvernance	4 370	2 742	7 112
8	Secteur privé	115	5 312	5 427
9	Pêche	0	5 350	5 350
10	Sécurité	983	4 091	5 074
11	Agriculture	62	4 412	4 474
12	Tourisme	0	3 714	3 714
13	Elevage	10	3 261	3 271
<b>Grand Total</b>		<b>29 392</b>	<b>126 070</b>	<b>155 462</b>

Tableau 3.3 : Budget global du Plan d'actions par axe stratégique, 2006-2009 (en millions de FC)

Axe Stratégique	Financement acquis	Financement à rechercher	Total
Axe I: Créer les conditions d'un développement économique durable (Finances publiques, énergie et Infrastructures de base )	11 700	65 268	76 968
Axe II: Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs (Agriculture, pêche, élevage, tourisme et autres secteurs privés y compris la microfinance)	187	22 049	22 236
Axe III: Renforcer la Gouvernance et la Justice	4 370	2 742	7 112
Axe IV: Améliorer l'état sanitaire de la population	1 274	10 126	11 400
Axe V: Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain	8 218	5 596	13 814
Axe VI: Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement	2 660	16 198	18 858
Axe VII: Renforcer la sécurité et la lutte contre le terrorisme	983	4 091	5 074
<b>Grand Total</b>	<b>29 392</b>	<b>126 070</b>	<b>155 462</b>

## **ANNEXE 1**

### **ÉTAT DES LIEUX DES PROGRAMMES ET DES PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION ET CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA SCRIP**

## INTRODUCTION

Cet état des lieux des projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs de la SCRP a été établi à partir des travaux réalisés par les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) sur la base des informations recueillies auprès du Ministère du Plan et des Ministères Sectoriels, des structures de projets et dans la mesure du possible auprès des bailleurs de fonds.

Bien qu'il soit possible que certains petits projets aient été omis de cette liste, l'essentiel des projets et programmes en cours d'exécution dans l'ensemble du territoire et qui se prolongeront au-delà de 2005, ont été identifiés au mieux de la connaissance des membres des GTS.

Les montants des financements de ces projets/programmes ont été estimés en fonction des informations disponibles et le classement des projets/programmes par axe stratégique et par secteur d'intervention en fonction de l'objet principal ou de la composante dominante du projet.

Par rapport donc aux six (6) axes stratégiques retenus dans la SCRP, on dénombre au total 57 projets et programmes en cours d'exécution dans l'ensemble du territoire pour un montant global d'environ 19,4 milliards de FC.

Les projets sont répartis comme suit entre les axes stratégiques de la SCRP :

- Axe stratégique I : Créer les conditions d'un développement économique durable.
- Axe stratégique II : Relancer le secteur privé en mettant l'emphasis sur les secteurs porteurs.
- Axe stratégique III : Renforcer la gouvernance, la justice et la sécurité.
- Axe stratégique IV : Améliorer l'état sanitaire de la population.
- Axe stratégique V : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain.
- Axe stratégique VI : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement.
- Axe stratégique VII : Promouvoir la sécurité et la lutte contre le terrorisme

## AXE STRATEGIQUE 1 : CREER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

L'axe Stratégique 1 concerne trois domaines / secteurs :

1. Finances publiques
2. Infrastructures économiques
3. Énergie

### I. Les Finances publiques

Dans ce secteur, on dénombre **trois (3) projets** en cours d'un montant total de **228 millions de FC**. Financés par la Banque mondiale, ces programmes sont axés sur l'assainissement des finances publiques à travers la mise en œuvre de réformes budgétaires et douanières, et l'introduction de la TVA . Ces programmes s'échelonnent sur une période de 4 ans.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. Réformes budgétaires	Redresser les finances publiques	Pays	130	B.M	2005-2008	1.1.Nomenclature budgétaire 1.2.Budget programme 1.3.Réforme de la comptabilité publique 1.4.Renforcement du contrôle budgétaire
2. Mise en place de la TVA	Idem	Pays	53	B.M	2005-2008	2.1.Introduction et généralisation de la TVA 2.2.Informatisation des services fiscaux
3. Réformes douanières	Idem	Pays	45	B.M	2005-2008	3.1.Renforcement des capacités 3.2.Harmonisation et abaissement tarifaires 3.3.Migration SYDONIA
<b>Sous total secteur</b>			<b>228</b>			



## II. Les infrastructures économiques

Dans ce secteur on compte **huit (8) projets** en cours d'exécution au niveau du pays, pour un montant global d'environ **10. 928 millions de FC**. Ces projets sont financés par plusieurs bailleurs de fonds (Chine, AFD, IDA, UE) et des contributions gouvernementales. Ces programmes sont axés entre autres sur l'aménagement de l'aéroport international de Moroni (extension de l'aérogare), l'aménagement d'adduction d'eau dans certaines localités à forte densité d'habitations, et la construction et la réhabilitation de certains bâtiments officiels.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. AIMPSI (Aéroport international de Moroni)	Améliorer les infrastructures de base	Ngazidja	3.710	Chine Etat	2005-2006	Extension de l'aérogare
2. Sécurité de navigation	Idem	Ngazidja	1.800	AFD Etat	2005-2006	Mise aux normes des instruments de navigation
3. Appui aux initiatives de base	Idem	Ndzouani Mwali	738	AFD	2004-2007	Bonne gouvernance de l'eau
4. Adduction d'eau à Mutsamudu et Fomboni.	Idem	Ndzouani Mwali	800	IDA	2005-2006	Alimentation en eau potable
5. Programmes facilités eau	Idem	Ngazidja	Montant global régional	UE	2005-2007	Alimentation en eau potable des régions de Mitsamiouli et Oichili
6. Appui aux infrastructures endommagées par les cyclones Gafilo et Elita	Idem	Pays	1.520	UE	2005-2007	Réhabilitation et consolidation des ouvrages
7. FADC III	Idem	Pays	740	IDA	2004-2008	Appui aux initiatives de base
8. Résidences présidentielles de l'Union des Comores	Idem	Moroni	1. 620	Chine Etat	2005-2006	Construction du Palais présidentiel
<b>Sous total secteur</b>			<b>10. 928</b>			

## III. L'Energie

Dans ce secteur on n'enregistre **aucun projet en cours** d'exécution dans l'ensemble du territoire.

## AXE STRATEGIQUE 2 : RELANCER LE SECTEUR PRIVE EN METTANT L'EMPHASE SUR LES SECTEURS PORTEURS

L'axe stratégique 2 qui concerne la relance du secteur privé met l'accent principalement sur les secteurs porteurs de croissance à savoir :

1. L'agriculture, l'élevage et la pêche
2. Le tourisme
3. La microfinance
4. Les autres secteurs privés

### L'Agriculture

Au niveau du secteur agricole, on dénombre **quatre (4) projets** en cours d'exécution pour un montant global de **2.103,64 millions de FC**. Financés essentiellement par l'Union européenne à travers le Fonds européen pour le développement (FED) et la Commission de l'océan Indien (COI), ces projets concernent l'appui au développement des cultures de rente, le soutien aux organisations professionnelles agricoles et la protection des végétaux, notamment à travers la lutte contre l'aleurode du cocotier.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. Maison des épices (CAC-GIE)	Asseoir la croissance éco. sur une politique commerciale volontariste	Pays	400	FED	2004-2007	Soutien aux organisations professionnelles agricoles Appui au développement des cultures de rente
2. Maison des épices (GIE)	Idem	Pays	1.628,64	UE	2002-2007	Appui à l'organisation de la filière de rente (vanille, ylang, girofle)
3. Lutte contre l'aleurode du cocotier		Pays	75	COI/UE	2003-2007	Protection des végétaux
4. Projet régional de protection des végétaux (PRPV)		Pays	Montant global régional	COI/UE	2005-2007	Protection des végétaux
<b>Sous total secteur</b>			<b>2 103,64</b>			

## II. L'élevage

Le secteur de l'élevage compte **deux (2) projets** en cours d'exécution et qui sont financés par la Belgique, la FAO et l'ONG VSF pour un montant global de **484,2 millions de FC**. Ces projets contribuent principalement à la protection de la santé du cheptel animal ainsi qu'à la production animale.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. Programme d'appui au développement de l'élevage	Protéger le Cheptel animal	Pays	396,6	Belgique ONG (VSF)	2003-2007	Production animale (élevage avicole villageois, élevage caprin, élevage laitier bovin)
2. Appui à la lutte contre l'épizootie bovine	Protéger le Cheptel animal	Pays	87,6	FAO	2005-2006	Protection de la santé du cheptel animal (lutte contre les maladies infectieuses)
<b>Sous total secteur</b>			<b>484,2</b>			

## III. La pêche

Ce secteur compte **deux (2) projets pilotes** en cours d'exécution et à **financement régional COI/UE**. Ces projets contribuent notamment à la gestion durable et rationnelle des ressources halieutiques du pays.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. Projet pilote régional de suivi contrôle et surveillance des ressources halieutiques	Promouvoir le dévelop. des ressources halieutiques	Pays	Montant global régional	COI/UE	2005-2007	Gestion durable des ressources halieutiques
2. Projet pilote régional de marquage du thon	Promouvoir le dévelop. des ressources halieutiques	Pays	Montant global régional	COI/UE	2005-2007	Gestion rationnelle des thons
<b>Sous total secteur</b>			-----			

### III. Le tourisme

Au niveau de ce secteur on compte **un (1) seul projet** en cours d'exécution, financé par le FED pour un montant total de **120 millions de FC**. Ce projet contribue essentiellement au renforcement des petites structures de services liés au développement du tourisme.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. Ecotourisme (PPMR)	Promotion et réhabilitation des sites touristiques	Mwali	120	FED	2001-2005	Renforcement des petites structures de services
<b>Sous total secteur</b>			<b>120</b>			

### IV. La micro finance

Dans le secteur de la micro finance, on dénombre **deux (2) projets** d'appui aux structures de micro finance qui sont en cours d'exécution. Financés par plusieurs bailleurs (AFD, UE, Coopération française et FIDA) pour un montant global de **610 millions de FC**, ces projets contribuent à faciliter l'octroi des crédits, surtout aux populations pauvres, qui n'ont toujours pas accès aux crédits bancaires classiques.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. Appui à l'Union des SANDUK	Promouvoir les services financiers en appui au secteur privé	Pays	60	AFD UE Coop.Franç.	2005	Epargne et crédits aux populations
2. Programme d'appui à l'Union des MECK	Idem	Pays	550	AFD -FIDA	2005-2007	Epargne et crédits aux populations
<b>Sous total secteur</b>			<b>610</b>			

## V. Les autres secteurs privés

Au niveau des autres secteurs privés, on enregistre **2 projets/programmes** en cours d'exécution financés par le PNUD et la Coopération française pour un montant total de **656 millions de FC**. Ces projets contribuent à fournir un appui à la création et au développement des microentreprises, au renforcement des capacités des organisations professionnelles et appui le développement communautaire.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. AMIE	Favoriser l'émergence des services d'appui au secteur privé	Pays	170	PNUD AGFUND	2005-2006	Appui à la création et au développement des micro-entreprises
2. PDLC	Asseoir la croissance éco. sur une politique commerciale volontariste	Pays	486	Coopération Française	2003-2005	4.1 Renforcement des capacités des organisations professionnelles 4.2 Appui au développement communautaire
<b>Sous total secteur</b>			<b>656</b>			

### AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCER LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LA SECURITE

L'axe stratégique 3 qui concerne le **secteur de la Gouvernance** ne compte aucun projet en cours d'exécution actuellement.

#### AXE STRATEGIQUE 4 : AMELIORER L'ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION

Cet axe concerne le **Secteur Santé** qui compte actuellement **23 projets** en cours d'exécution pour un montant global d'environ **2,4 milliards de FC**. Ces programmes sont principalement financés par les agences du Système des Nations Unies (SNU) aux Comores, à savoir l'OMS, l'UNFPA et l'UNICEF. Ils sont axés entre autre sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles, à la collecte des données sur le secteur, la sensibilisation, la formation et la communication, l'approvisionnement des médicaments et des vaccins, la lutte contre la mal nutrition, la formation en éducation nutritionnelle, etc. Pour sa part, le Fonds Mondial finance essentiellement le programme de lutte contre le paludisme, la prévention des IST et la lutte contre le VIH/SIDA.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires Concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de fonds	Période couverte	Type d'activités
1. Renforcement de la santé de la reproduction et genre aux Comores	Développer un programme intégré de santé reproductive (SR/PF)	Pays	131	UNFPA	2003-2007	1. Renforcement des capacités techniques ; 2. Renforcement de la disponibilité des services SR ; 3. Renforcement de la gestion dans les structures sanitaires ; 4. Disponibilité des services intégrés ; 5. Appui en équipement et contraceptifs ;
2. Stratégie population, développement et genre	Promotion de la santé de la population	Pays	63,21	UNFPA	2003-2007	1. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles nationales (formation en gestion et en coordination) ; 2. Collecte de données et recherche
3. Nutrition à base communautaire	Idem	Pays	202,5	UNICEF	2003-2007	1. Dépistage et récupération des enfants mal nourris ; 2. Formation en éducation nutritionnelle et à l'utilisation des suppléments en micro-vitamines (A, B ...)
4. Programme élargi de vaccination	Idem	Pays	337,5	UNICEF	2003-2007	1. Renforcement de la chaîne de froid ; 2.Approvisionnement en vaccins et en matériel de vaccination
5. Lutte contre le paludisme à base communautaire	Mettre en place une politique de lutte contre les maladies	Pays	262	Fonds mondial	2004-2006	1. Approvisionnement des médicaments ; 2. Vente des moustiquaires imprégnées ; 3. Développement des actions d'assainissement

<b>Noms des programmes/projets identifiés</b>	<b>Actions prioritaires Concernées</b>	<b>Régions couvertes</b>	<b>Montant total du financement (en millions de FC)</b>	<b>Bailleurs de Fonds</b>	<b>Période Couverte</b>	<b>Type d'activités</b>
<b>6.</b> Prévention et contrôle des maladies transmissibles (CPC) : Lutte contre la lèpre	Idem	Pays	25,2	OMS	2004-2007	1. Mobilisation des ressources ; 2. Appui à la mise en place d'une base de données
<b>7.</b> Santé mentale (MNH)	Idem	Pays	2	OMS	2004-2007	Prévention des troubles liés aux substances phycotropes
<b>8.</b> Prévention et contrôle des maladies transmissibles (CPC) : Elimination de la filariose	Idem	Pays	230,8	OMS	2004-2007	1. Mobilisation des ressources ; 2. Appui à la mise en place d'une base de données
<b>9.</b> Lutte contre la tuberculose	Idem	Pays	100,46	OMS	2004-2007	Sensibilisation et renforcement des capacités du personnel de santé
<b>10.</b> Surveillance, prévention et gestion des maladies chroniques non transmissibles (NCD)	Idem	Pays	6,6	OMS	2004-2007	1. Analyse de situation ; 2.Elaboration d'un plan stratégique ; 3. Renforcement de capacités et sensibilisation
<b>11.</b> Lutte contre le paludisme	Idem	Pays	178,26	OMS	2004-2007	1. Renforcement de la coordination ; 2.Traitement des cas ; 3. Promotion des moustiquaires et du traitement préventif
<b>12.</b> Organisation des services de santé (OSD)	Favoriser l'accessibilité des services de santé	Pays	243,73	OMS	2004-2007	1. Renforcement du plaidoyer ; 2.Information et sensibilisation ; 3. Formation et appui en matériels
<b>13.</b> Santé de l'enfant et de l'adolescent (CAH)	Idem	Pays	32	OMS	2004-2007	Renforcement du système de santé
<b>14.</b> Vaccination et mise au point des vaccins (IVD)	Idem	Pays	122	OMS	2004-2007	Renforcement du PEV et renforcement des capacités techniques
<b>15.</b> Pour une grossesse à moindre risque (MPS)	Idem	Pays	8	OMS	2004-2007	Supervision des activités et renforcement des capacités techniques
<b>16.</b> Lutte contre le VIH/SIDA (HIV)	Lutter contre le VIH/SIDA et les IST	Pays	333,12	OMS	2004-2007	1. Renforcement de la surveillance épidémiologique ; 2.Traitement par les médicaments anti-rétroviraux (ARV)
<b>17.</b> Prévention des IST et VIH/SIDA chez les adolescents et les jeunes aux Comores	Idem	Pays	62,24	Fonds Mondial	2004-2006	Campagne de sensibilisation, formation et communication
<b>18.</b> Alerte aux épidémies et réponse (CSR)	Idem	Pays	11	OMS	2004-2007	Renforcement du mécanisme de coordination et de surveillance épidémiologique

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires Concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Type d'activités
19. Promotion de la santé (HPR)	Favoriser l'accessibilité des services de santé	Pays	4	OMS	2004-2007	1.Sensibilisation des populations et acteurs du développement 2.Renforcement du partenariat et collaboration avec les médias
20. Santé et environnement (PHE)	Idem	Pays	11,2	OMS	2004-2007	Promotion d'un environnement sain et renforcement des capacités techniques
21. Technologies sanitaires essentiels (BCT)	Renforcer les capacités du système	Pays	16,2	OMS	2004-2007	1.Développement de stratégies et pérennisation du système de sécurisation transfusionnel ; 2.Renforcement des capacités
22. Médicaments essentiels (EDM)	Idem	Pays	20,8	OMS	2004-2007	1.Renforcement de l'accessibilité des médicaments essentiels ; 2. Renforcement du plaidoyer
23. Prévention aux urgences et riposte (EHA)	Idem	Pays	2	OMS	2004-2007	Prévention et riposte aux urgences
<b>Sous total secteur</b>			<b>2. 405, 82</b>			



**AXE STRATEGIQUE 5 : PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE D'AMELIORER LE CAPITAL HUMAIN**

L'axe 5 de la stratégie concerne le **Secteur Éducation** qui compte actuellement **trois (3) programmes** en cours d'exécution pour un montant total d'environ **1,5 milliard de FC**. Essentiellement financés par la Banque mondiale, l'UNICEF et l'ONG qui opère à Anjouan, ces programmes sont principalement axés sur le renforcement des capacités d'accueil (construction et réhabilitation de salles de classe), soutien à l'éducation des filles et augmentation de l'accès des enfants à un programme d'éducation adapté.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Type d'activités
1. Enseignement préélémentaire et éducation de base	Augmenter l'accès des enfants à l'école	Pays	612	UNICEF	2003-2007	Renforcement des capacités d'accueil et production des référentiels pour l'éducation de la petite enfance, soutien à l'éducation des filles, etc.
2. Éducation de base (FADC)	Idem	Pays	633	BM	2005-2008	Construction et réhabilitation des salles de classe dans le primaire
3. Éducation de base	Idem	Anjouan	252	ONG (ID)	2006-2008	Renforcement des capacités d'accueil et augmentation de l'accès des enfants à un programme d'éducation adapté
<b>Sous total secteur</b>			<b>1 497</b>			

## AXE STRATEGIQUE 6 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT SAIN ET GARANTIR LA DURABILITE DU DEVELOPPEMENT

L'axe 6 de la stratégie concerne le **secteur de l'environnement et de l'assainissement**. Au niveau de ce secteur, on compte **sept (7) programmes** en cours d'exécution financés par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) en tant que principal bailleur, mais aussi par l'UE à travers la COI, pour un montant global de **333,5 millions de FC**. Ces programmes sont essentiellement axés sur la protection de la biodiversité maritime et forestière, la lutte contre la pollution et la désertification ainsi que la gestion des déchets et des polluants organiques persistants.

Noms des programmes/projets identifiés	Actions prioritaires concernées	Régions couvertes	Montant total du financement (en millions de FC)	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Type d'activités
1. Inventaire des déchets dangereux dans le cadre de la convention de Bâle	Mettre en œuvre un système de gestion des déchets	Pays	7,5	FEM	2005-2007	Formation des enquêteurs, établissement de la liste des déchets dangereux et enquête sur les sources potentielles de déchets dangereux
2. Développement d'un cadre national de bio sécurité	Idem	Pays	56,4	FEM	2004-2005	Élaboration du cadre national sur la biosécurité
3. Impacts de la pollution tellurique sur la zone côtière	Mettre en œuvre une politique intégrée de gestion des zones côtières	Pays	Montant global régional (COI)	GEF Norvège	2004-2008	Formation, recensement des zones sensibles pour les pollutions , réalisation des opération pilotes
4. Évaluation des besoins pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité	Idem	Pays	108	FEM	2004-2005	Mise en place d'une base de données et d'un centre d'échanges
5. Assistance des Comores aux activités habilitantes dans le cadre de la convention POPs	Idem	Pays	156	FEM	2004-2005	1. Recrutement et formation des points focaux ; 2. Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des polluants organiques persistants
6. Projet régional récif	Idem	Pays	Montant global régional	COI/UE	2001-2005	1. Faire un état de lieux des récifs ; 2. Assurer un suivi monitoring du récif ; 3. Mettre en place un réseau régional récif
7. Appui au renforcement des capacités nationales dans la lutte contre la désertification	Promouvoir l'alimentation du pays en eau potable	Pays	5,6	FEM	2003-2005	Elaboration du plan d'action national sur la désertification
<b>Sous total du secteur</b>			<b>333,5</b>			

## **AXE STRATEGIQUE 7 : PROMOUVOIR LA SECURITE ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

L'axe stratégique 7 ne compte aucun projet en cours d'exécution actuellement.